

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**
M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
DE LA MINE AKASABA OUEST À VAL-D'OR**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 31 janvier 2017 à 19 h
Hôtel Forestel, Salle Or
1001, 3^e Avenue Est
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 31 JANVIER 2017

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
-----------------------	---

LECTURE DES REQUÊTES

ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE - M. HENRI JACOB	10
--	----

M. JASON PERREAULT - requête lue par M. le commissaire	12
--	----

REGROUPEMENT VIGILANCE MINES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- M. MARC NANTEL	14
------------------------	----

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- M. ROLAND LORD ET Mme CLÉMENTINE CORNILLE	16
---	----

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	17
--	-----------

PAUSE

DÉPÔT DE DOCUMENTS	24
---------------------------------	-----------

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. HENRI JACOB	27
----------------------	----

M. RONALD BRAZEAU	33
-------------------------	----

M. ROLAND LORD	46
----------------------	----

Mme CLÉMENTINE CORNILLE.....	53
------------------------------	----

M. GUY LECLERC.....	65
---------------------	----

M. BERNARD LESSARD	77
--------------------------	----

Mme ANNETTE AYOTTE	97
--------------------------	----

M. MARC NANTEL	119
----------------------	-----

M. JOEY HARDY	130
---------------------	-----

M. ROLAND LORD	132
----------------------	-----

MOT DE LA FIN.....	141
---------------------------	------------

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} FÉVRIER 2017 À 13 h

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir. Nous allons commencer l'audience à l'instant.
Bon, on me dit que le son, ça va, maintenant. Alors, je vous demanderais de bien vouloir prendre place, tous, et de mettre en mode sourdine vos appareils cellulaires, si vous en avez, ou autre appareil électronique, pour déranger le moins possible pendant l'audience.

10 Alors, mesdames et messieurs, bienvenue à cette première partie de l'audience publique et cette partie de l'enquête sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or par Mines Agnico Eagle Limitée. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo en direct ce soir.

15 Je m'excuse à l'avance parce que vous allez devoir peut-être occasionnellement subir ma petite toux sèche qui me traîne depuis deux semaines, j'espère qu'elle me suivra le moins possible pendant cette soirée au profit de vos oreilles.

20 Alors, je m'appelle Louis-Gilles Francoeur et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

25 Alors, voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre le 1^{er} décembre dernier. Cette lettre s'adressait au président du BAPE, monsieur Pierre Baril.

30 « *Monsieur le président, »*

35 « *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques concernant... de tenir une audience concernant le projet Akasaba Ouest par Mines Agnico Eagle et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 23 janvier 2017. »*

40 « *Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant le projet. »*

 « *Veillez accepter, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. »*

 Et c'est signé, « *le ministre, David Heurtel* ».

45 Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle ne consiste pas à prendre une décision sur le dossier qui est sous examen. Son mandat consiste plutôt à établir les faits concernant les répercussions du projet et à proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux qu'il soulève.

50 En plus de sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à toute l'information disponible sur les enjeux soulevés par ce projet, à recueillir aussi l'opinion des personnes intéressées et à analyser le dossier notamment à la lumière de l'éclairage fourni par les personnes-ressources.

55 De plus, la commission examine le projet qu'on lui soumet dans une perspective de développement durable en appliquant la notion d'environnement qui a été retenue par les tribunaux supérieurs, c'est-à-dire une notion qui englobe simultanément les aspects écologiques, sociaux et économiques. S'inspirant du cadre défini par la Loi sur le développement durable, le BAPE s'est en outre donné un plan d'action qui intègre, dans l'analyse des projets, les 16 principes de cette loi et, ça, ça s'applique à toutes nos commissions d'enquête.

60 Il est d'autre part important de souligner que toutes les commissions d'enquête du BAPE disposent, pour leurs travaux, des pouvoirs et de l'immunité accordés aux commissaires en vertu de la Loi des commissions d'enquête. En plus d'avoir été assermenté devant un juge de la Cour supérieure, mon collègue commissaire et moi-même avons signé une déclaration indiquant que nous n'étions en aucune façon en conflit d'intérêts dans ce dossier et que nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie et les valeurs éthiques du BAPE. Ça veut dire quoi? Ça veut dire que la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve. À ce titre, elle doit évidemment agir avec équité envers tous les participants en exigeant cependant le respect mutuel de chacun pour favoriser, évidemment, une participation pleine et entière de tous.

70 C'est pourquoi, et j'insiste, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, dans la salle, que ce soit d'approbation ou de désapprobation, à l'endroit des propos qui seront tenus devant la commission. Il ne sera pas, aussi, toléré de remarques désobligeantes et évidemment encore beaucoup moins de propos diffamatoires ou d'attitude méprisante.

75 La commission dispose de pouvoirs importants pour faire respecter ces règles, y compris à la limite le recours à l'outrage au tribunal. Le BAPE a élaboré à cet égard des règles de participation qui visent à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Ces règles sont disponibles sur notre site Web, elles sont aussi décrites dans un document disponible que vous... à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre quiconque ne respecterait pas ces règles, car c'est leur respect qui permet de maintenir des débats sereins. Et cela constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelle poursuite civile pour des propos inappropriés que certains pourraient prononcer.

85 Parallèlement aux travaux de cette commission d'enquête, le projet sous examen ce soir fait aussi l'objet d'une évaluation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en même temps, en parallèle à nos travaux. C'est à partir de ces deux analyses que le ministre va adresser une recommandation au Conseil des Ministres à propos du projet et c'est le Conseil des Ministres qui décidera sur la foi de cette recommandation qu'il... soit d'approuver, avec ou sans modification, le projet ou de le rejeter.

90 De son côté, notre commission d'enquête réalise l'examen public du projet en conformité avec les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et ses Règlements, ainsi qu'en conformité avec les lois -- de la Loi sur les commissions d'enquête, excusez.

95 Notre commission analyse aussi le projet qui lui est soumis à la lumière des 16 principes énoncés dans la Loi sur le développement durable, que son article 2 définit comme intégrant, en un tout, comme la définition de l'environnement, les dimensions écologiques, sociales et économiques.

100 Si vous désirez plus de renseignements sur la procédure d'évaluation environnementale que nos commissions appliquent, je vous invite à demander à l'accueil la documentation pertinente à cet effet.

105 Notre mandat a une durée maximale de quatre mois. Notre rapport sera donc remis au ministre le... au plus tard le 23 mai 2017. Et le ministre, si on le remettait à cette date-là, le ministre disposerait ensuite d'un délai de 60 jours pour le rendre public.

110 Dans un premier temps, maintenant, je voudrais vous donner un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos règles de procédure. Je vous présenterai ensuite l'équipe de la commission ainsi que les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront ensuite invités à présenter, tour à tour, les motifs de la demande d'audience qu'ils ont adressés au ministre, les motifs qui seront ainsi rendus publics. Enfin, j'inviterai le représentant du promoteur à décrire les grandes lignes de son projet. À la suite de ces deux présentations des requérants et du promoteur, une pause d'environ 15 minutes suivra et c'est à ce moment que, à l'arrière de la salle, un registre sera ouvert pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées à venir poser leurs questions dans l'ordre des inscriptions.

115 L'audience publique qui débute aujourd'hui est divisée en deux parties. La première partie commence ce soir. L'objectif de cette première partie vise à compléter l'information sur le projet. Nous avons déjà une énorme documentation, mais c'est dans cette phase que toute personne ou tout groupe ainsi que la commission peuvent poser des questions sur le projet et obtenir ensemble des compléments d'informations de la part du promoteur ou des personnes-ressources qui ont été
120 convoquées par nous pour éclairer le dossier. Cette démarche d'acquisition de connaissances permet à tout le monde de mieux cerner les enjeux relatifs au projet ainsi que ses divers aspects.

125

Il est important de préciser que cette première partie de l'audience n'a pas pour objectif, et j'insiste là-dessus, là, on est dans la première partie, ce soir, on n'a pas pour objectif de recevoir les opinions des participants que vous êtes, ou vos réactions à des réponses qui pourraient être données par le promoteur ou les personnes-ressources; non, cette partie de l'audience vise strictement à obtenir des réponses aux questions du public et de la commission. Donc, on ne pose que des questions.

130

Ça ne veut pas dire qu'on ne désire pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons au moment de la deuxième partie, qui débutera ici même, le mardi 28 février, à 19 h, à la même heure. C'est à ce moment-là, dans la deuxième phase de l'audience, que les citoyens et les organismes intéressés pourront prendre position sur le projet et faire part de leur analyse à la commission.

135

Les personnes qui désireront alors faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent au préalable nous transmettre un formulaire intitulé « Avis d'intention », lequel est disponible à l'accueil ou sur le site Web du BAPE. C'est important pour nous, parce que ça nous permet de planifier le fonctionnement de cette deuxième phase de l'audience. Et je vous demande, d'ailleurs, de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Renée Poliquin, qui est à l'arrière, votre intention de déposer un mémoire si vous avez déjà l'intention de le faire. Ça facilitera la logistique, évidemment, de la deuxième partie de l'audience.

140

Alors, vous devez faire parvenir votre avis d'intention au plus tard deux semaines avant la première partie -- « la deuxième partie ». C'est-à-dire, au plus tard le 14 février à 16 h; c'est facile, c'est le jour de la Saint-Valentin.

145

De plus, afin de nous permettre de lire attentivement vos mémoires, vous devrez nous les faire parvenir quatre jours avant le début de la deuxième partie, c'est-à-dire au plus tard le 23 février. Ça nous permet de les lire et de préparer des questions, au besoin, pour éclaircir vos points de vue.

150

Je vous précise que la commission pourrait effectivement échanger avec vous au moment de la présentation de votre mémoire, parce qu'on pourrait avoir besoin d'élucider certains aspects ou de mieux comprendre votre position.

155

Vous pourrez également déposer votre mémoire auprès de la commission d'enquête sans venir le présenter en audience, ce n'est pas une obligation de venir le présenter verbalement. Ou bien vous pouvez aussi opter tout simplement pour nous faire état verbalement de votre position sur le projet. Vous avez donc trois options à votre disposition et ça c'est à vous de décider.

160

Après les deux parties publiques de l'audience, qu'est-ce qui se passe? Bien, la commission, elle, conserve son droit de poser des questions par écrit au promoteur et aux personnes-ressources pour compléter son examen et son analyse du projet. La commission s'attend à recevoir leurs réponses dans les 48 heures qui suivent l'envoi de la question.

165 Et les renseignements que la commission obtient, même si la deuxième partie de l'audience est terminée, vont être aussitôt rendus publics sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, dont la liste dans votre région apparaît à l'arrière de la salle. Vous pouvez donc avoir accès à cette information, je dirais... pas tout à fait en temps réel, là, parce qu'on se donne un délai généralement de 24 heures pour déposer les documents, mais ça vous permet de suivre le cheminement du dossier et souvent des pièces fort intéressantes s'y ajoutent en cours de route.

170 Enfin, je vous précise que tout ce qui est dit en audience est enregistré. Les transcriptions de ces propos seront disponibles dans le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de chaque audience publique, donc l'audience de ce soir devrait être sur notre site Internet, disponible, dans une semaine, ou aussi dans les centres de consultation qui existent dans votre région.

175 De plus, la webdiffusion, en version audio et vidéo, de la première partie va demeurer disponible sur le site Internet, en différé, de sorte que vous pouvez la réécouter, jusqu'à un mois après la publication du rapport. Donc, ça va aller jusqu'au milieu de l'été prochain, facile.

180 Passons maintenant à la manière dont nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience. Je vous explique d'abord la disposition de la salle : au centre, c'est la commission, à ma gauche, vous avez la table des analystes de la commission, celle des personnes-ressources un peu plus loin et, à l'arrière, la table de l'équipe de la commission, derrière la salle. À ma droite se trouve la table des représentants du promoteur et, ici devant nous, la table des intervenants où vous serez invités à venir poser des questions. L'inscription pour poser vos questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, c'est à l'arrière de la salle, auprès soit de la coordonnatrice ou de la responsable des communications. Alors, comme je l'ai dit tantôt, le registre des inscriptions sera ouvert dès le début de la première pause.

190 Alors, on admettra deux questions par intervention. Et on essaie d'éviter les sous-questions parce que les sous-questions peuvent devenir des troisièmes questions. Donc, on veut que ça soit deux questions et cette règle vise à permettre au plus grand nombre de personnes de passer ce soir et d'obtenir des réponses à leurs interrogations, mais chacun peut se réinscrire, une fois qu'il a posé ses deux questions, alors ça vous permet d'épuiser votre liste, si vous le voulez.

195 Alors, toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées directement. C'est important pour une raison. Si vous avez remarqué dans d'autres commissions d'enquête, pensez par exemple à la Commission Charbonneau, vous vous rappelez, il y avait un procureur qui posait les questions? Mais, ici, ce soir, le procureur c'est vous, mais pour que les questions deviennent des... pour que vos questions deviennent des questions d'une commission d'enquête, avec tout le pouvoir que ça implique, vous devez les adresser au président pour que lui les réfère aux personnes-ressources ou au promoteur. Donc, les participants ne doivent pas s'adresser au promoteur ou aux personnes-ressources, et encore moins évidemment débattre avec eux de leur réponse. C'est mon rôle

200

205 d'adresser les questions aux personnes susceptibles de fournir une réponse complète.

210 Un autre point important, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Il y en a des fois qui vont développer une thèse de doctorat pour finalement poser une question de trois mots. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont vraiment indispensables à la formulation et à la compréhension de la question. Il ne sera pas, évidemment, permis aux participants de commenter les réponses obtenues soit du promoteur ou des personnes-ressources. C'est des règles assez simples, mais elles sont importantes pour le bon déroulement de l'audience.

215 Enfin, par ailleurs, la commission pourrait intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur si elle juge à propos de faire compléter les réponses qui ont été données. Et les questions qui nécessitent une recherche ou un développement pourront être traitées, souvent, par le promoteur ou une personne-ressource ultérieurement, mais dans un délai qu'on espère rapide, normalement c'est le 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics et disponibles pour vous le plus rapidement possible pour la préparation de vos mémoires.

220 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, ça peut être un ministère, ça peut être le promoteur, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande et, si la commission le juge nécessaire, cette information sera transmise à la commission, mais il y a obligation de transmettre la réponse à la commission, mais elle peut être transmise sous pli confidentiel. Nous permettrons alors aux personnes concernées, qui réclament la confidentialité, d'établir par lettre, par... s'il y a un préjudice pour eux qui pourrait résulter de la divulgation des informations que la commission pourrait demander. Et la commission, à la suite d'une demande de confidentialité, rendra une décision écrite sur la pertinence de divulguer en tout ou en partie l'information déposée ou de ne pas rendre l'information publique. La décision de la commission, elle, sera rendue publique et déposée sur le site Web de la commission.

235 Si le document n'est pas divulgué, mais qu'il est néanmoins considéré comme essentiel aux travaux de la commission, la commission pourra en conserver une copie pendant la durée de son mandat. Enfin, les personnes concernées par une décision de la commission bénéficieront d'un délai pour réagir avant que notre décision soit officielle. C'est-à-dire que ça leur donne un temps pour contester, au besoin, s'ils le jugent à propos.

240 D'autre part, un participant, lui, qui désirerait donner une information ou déposer un document mais qui se pose des questions sur la nature confidentielle de cette information, on l'invite, avant de le rendre public et de se retrouver dans des situations embarrassantes, à s'adresser à notre coordonnatrice qui se chargera de vérifier auprès de la commission, nos règles, comment appliquer nos règles en matière de documents confidentiels. Il en est de même pour tout document qui mettrait en cause des droits d'auteur. Quelqu'un, par exemple, veut dans son mémoire déposer un document mais

245

il y a des droits d'auteur dessus, il faut s'assurer, avant de déposer un document sur lequel il y a des droits d'auteur, qu'on a la permission de le rendre public. C'est important parce que souvent sur Internet on peut ramasser des choses et ça peut poser des problèmes. Donc, n'hésitez pas, dans ce temps-là, à communiquer, si vous avez un doute, afin d'éviter des situations embarrassantes.

250

Vous pouvez aussi, quand un document est confidentiel, nous communiquer uniquement la référence à ce document-là. Ça nous permet de faire notre travail quand même et là c'est moins embarrassant. Alors, la commission examinera son contenu et, si c'est pertinent, on prendra les mesures qui s'imposent.

255

Je souligne aussi, enfin, que le Bureau d'audiences publiques s'est donné une Déclaration de services aux citoyens, et c'est pourquoi on met à votre disposition un questionnaire, que vous avez sans doute trouvé sur les chaises, qui nous permet d'évaluer la qualité de nos services. Et on essaie maintenant d'ajouter une nouvelle question sur le transport, on veut savoir qu'est-ce que vous voyagez, c'est quoi les distances parcourues, parce qu'on veut mesurer globalement qu'est-ce que représente, en termes de gaz à effet de serre, une audience publique. C'est une des préoccupations, en matière de développement durable, du bureau et puis on veut commencer à évaluer ça. Alors, on vous serait bien reconnaissant de vouloir compléter ce questionnaire et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle à la fin de l'audience.

260

265

Alors, je voudrais dans un... maintenant, vous présenter l'équipe de la commission. D'abord, mon collègue et commissaire, Georges Lanmafankpotin -- je me suis pratiqué, vous savez, j'arrive à le dire sans trébucher! Mais vous pouvez le simplifier en disant « Monsieur le commissaire », ça va faire.

270

À ma gauche, mes collègues, Yvon Deshaies et Jean Roberge, nos analystes. Et à l'arrière de la salle, vous pourrez rencontrer la conseillère en communication, madame Julie Olivier, et notre coordonnatrice, madame Renée Poliquin. Il y a madame Véronique Sangin-Gagnon qui assure le travail de sténotypie, à distance, vous ne la voyez pas mais elle est présente. Et ici, quant au service, nous avons monsieur Michel Filteau, du Centre de services partagés du Québec, qui est responsable de la logistique, et son collègue, Michel Guimond, agit comme technicien au son. Et je mentionne... je ne pourrais pas oublier mon collègue Pierre Dufour, notre responsable de la webdiffusion, celui fait des miracles quand le tuyau bloque pour la retransmission.

275

280

Alors, j'inviterais maintenant le porte-parole du promoteur, monsieur Jean-François Doyon, à nous présenter son équipe. Alors, monsieur Doyon, je vous cède la parole.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Monsieur le président, bonsoir.

285

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

290

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:

Je m'appelle Jean-François Doyon, je suis porte-parole de Agnico Eagle dans le cadre du mandat du projet Akasaba et du mandat d'audience publique. Je suis biologiste de formation et j'agis actuellement comme directeur pour les relations avec la communauté et les affaires autochtones pour Agnico Eagle.

295

J'aimerais maintenant vous présenter mes collègues. Donc, j'ai, à ma droite, j'ai Mélanie Roy, coordonnatrice en environnement et relations avec la communauté à la mine Goldex, depuis 11 ans. À ma gauche, j'ai monsieur Yanick Plourde, qui est le directeur de l'étude d'impact chez WSP et qui a dirigé l'équipe qui a... de spécialistes qui a fait l'étude d'impact. Et j'ai Jean-François Lagueux qui est ingénieur de projet et qui va faire la présentation plus tard ce soir.

300

LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie.

305

Alors, je voudrais maintenant vous donner la liste des organismes qui ont été invités à nous prêter, nous déléguer, des personnes-ressources. D'abord, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous avons aussi invité le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ainsi que la Ville de Val-d'Or. Alors, j'inviterais les porte-paroles de ces différents ministères à se présenter. On pourrait commencer par le ministère de l'Environnement, madame Ablain.

310

Mme MAUD ABLAIN:

Bonsoir, donc je m'appelle Maud Ablain, je travaille pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. C'est moi qui suis chargée de l'application de la procédure d'évaluation environnementale pour le projet qu'on voit ce soir.

315

Mme LAURENCE GRANDMONT:

Bonjour. Laurence Grandmont, donc je suis... je travaille aussi au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Et je travaille avec madame Ablain pour... dans le cadre des audiences.

320

325 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, on peut poursuivre avec vous?

Mme MYRIAM PAQUETTE:

330 Bonsoir, je suis Myriam Paquette, je suis biologiste au ministère de la Faune... des Forêts, de la Faune et des Parcs, plus précisément pour la Direction de la gestion de la faune.

Mme STÉPHANIE RACICOT:

335 Oui, bonsoir, Stéphanie Racicot, je suis... je travaille au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, je travaille au bureau de l'Unité de gestion de Val-d'Or, ici.

LE PRÉSIDENT:

340 Parfait, merci. Alors, on peut continuer, monsieur Hébert?

M. JOCELYN HÉBERT:

345 Oui, alors, Jocelyn Hébert, représentant de la Ville de Val-d'Or, je suis coordonnateur à la mise en valeur du territoire et également secrétaire du Comité consultatif de circulation de la ville.

M. FRANÇOIS MARTIN:

350 Bonsoir, mon nom est François Martin. Je suis conseiller au sein de la Direction du développement et du contrôle de l'activité minière, au secteur des mines, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. ROBERT LACROIX:

355 Bonsoir, Robert Lacroix, du ministère Énergie et Ressources naturelles, à la Direction de la restauration des sites miniers, au bureau de Val-d'Or.

Mme CAROLINE TRUDEAU:

360 Bonsoir, Caroline Trudeau, je suis biologiste, responsable des dossiers de la grande faune, au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la Direction de la gestion de la faune, à Rouyn-Noranda.

365 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

370 Nous avons aussi requis une expertise par écrit, au besoin, de l'Agence canadienne d'évaluation
environnementale, du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la MRC de La Vallée-de-l'Or
au cas où on aurait besoin de leur adresser des questions, mais pour l'instant on a réservé la glace, si
vous me pardonnez l'expression, pour des questions écrites.

375 **PRÉSENTATION DES REQUÊTES**

LE PRÉSIDENT:

380 Je vais maintenant inviter chacun des requérants à lire sa demande d'audience publique. Alors, je
leur demande de s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre puisque les mémoires et les
opinions seront attendus en seconde partie.

385 Alors voilà, j'inviterais dans un premier temps -- un petit instant -- le représentant de l'Action
boréale de l'Abitibi-Témiscamingue.

390 Vous me permettez une petite remarque préalable? On nous dit qu'il y a une voiture immatriculée
ou identifiée « Sécurité civile » dont les phares sont allumés, dans le stationnement. Ça peut réserver
une mauvaise surprise en fin de soirée, alors si c'est quelqu'un dans la salle que ça intéresse, ce
renseignement, je pense qu'il va l'apprécier. Je pense que la personne était dans la salle.

395 **M. HENRI JACOB**

LE PRÉSIDENT:

400 Alors, voilà. Au représentant de l'Action boréale Abitibi-Témiscamingue. Voulez-vous vous
présenter, s'il vous plaît?

M. HENRI JACOB:

Oui, bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Monsieur le commissaire, et le reste des gens.

405

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous vous rapprocher du micro, s'il vous plaît?

410

M. HENRI JACOB:

Je vais rapprocher le micro, à la place.

415

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. HENRI JACOB:

420

Oui. Bonsoir. Mon nom, c'est Henri Jacob. Je suis le président d'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue, je milite en environnement depuis 1972. J'ai participé à plus de 22 BAPE, ça fait que vous me devez peut-être une commission.

425

En fait, l'Action boréale a adressé sa requête au ministère de l'Environnement, au ministre Heurtel, le 1^{er} novembre 2016. Je vais la lire, ce n'est pas tellement long.

« L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue exige des audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier cité en titre », qui est le projet mine Akasaba Ouest.

430

« L'ABAT a pour mission de s'assurer que tout le développement sur le territoire se fasse en tenant compte des impacts sur l'environnement, la population et sur les retombées pour la région. Que ces décisions de développement soient prises de façon éclairée en tenant compte des bénéfices et des inconvénients pour le milieu et la population. »

435

« Pourquoi un BAPE? »

« Parce que comme groupe militant vivant dans une région minière et concerné par la perturbation majeure actuelle et future du territoire, nous exigeons des réponses à nos questions avant de donner notre accord ou non à ce projet. »

440

« Parce que nous nous questionnons sur la nouvelle façon de miner nos ressources qui s'apparente plus à du "dig and run" qu'à de l'exploitation responsable. »

445

« Parce que le projet Akasaba Ouest est un projet de mine à ciel ouvert, ce qu'on appelle un "open pit", qui est devenu la nouvelle norme en exploitation minière au Québec, sans qu'aucun débat

sur cette façon d'exploiter n'ait eu lieu, que ce soit au niveau national, régional ou local. »

450 « Parce que nous sommes préoccupés par les impacts à long terme sur l'environnement, la société et son économie. »

455 « Parce que le scénario actuel de restauration ne prévoit pas de remblayage de la fosse, même si le Guide des modalités de préparation du plan et exigences générales en matière de restauration des sites miniers au Québec du ministère des Ressources naturelles stipule, à la section 3.5.2, que: "S'il est techniquement et économiquement possible de le faire, les excavations, les fosses, doivent être remblayées." » Et la loi ne l'oblige pas; ça c'est un commentaire, excusez.

460 « Parce que nous sommes convaincus que nous devons exploiter nos ressources minérales de façon responsable, puisque non renouvelables, et que nous avons le devoir moral de léguer un héritage qui permettra aux générations futures de se développer en harmonie avec le territoire. »

« Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs »

465 C'était notre requête.

LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

470 **M. HENRI JACOB:**

C'est moi qui vous remercie.

475 _____
M. JASON PERREAULT

480 **LE PRÉSIDENT:**

Le deuxième requérant nous a dit qu'il ne pouvait pas être là ce soir, alors il nous a demandé de lire sa requête. Alors je demanderais à mon collègue Georges de lire la demande de monsieur Jason Perreault.

485 **LE COMMISSAIRE:**

Bonsoir. Donc, je vous donne lecture de la requête de Jason Perreault, enregistrée au cabinet du

490 ministre le 10 novembre 2016.

495 « Bonjour, je vous fais parvenir cette lettre pour une demande d'audience publique pour le projet Akasaba Ouest près de Val-d'Or. Les motifs qui nous poussent, moi et mon regroupement de propriétaires, à faire cette demande, c'est que nous pensons que la mine va nuire à la faune ainsi qu'à notre secteur de chasse, et ce, de plusieurs façons que je vais vous décrire plus bas. Nous avons tenté de prendre entente avec la mine, mais rien ne nous a été offert pour nous accommoder ou même pour nous racheter notre camp. »

500 « Il faut comprendre qu'aucun chasseur n'est favorable à la présence d'une mine à moins de trois kilomètres et d'un chemin qui passe encore plus près que trois kilomètres de son camp et de son secteur de chasse. Le chemin va à l'encontre de nos trails existantes, et de VTT, et secteur de chasse. Le chemin aura pour effet d'attirer et de faciliter l'accès à d'autres chasseurs, randonneurs, voleurs près de nos champs -- "de nos camps". Présentement, l'accès à notre camp de chasse est extrêmement difficile. Et bien sûr, logiquement, la mine et le chemin auront pour effet de repousser le gibier. Donc, pour moi, le projet n'est pas sans impact pour notre secteur de chasse à moi et à d'autres propriétaires de camps avoisinants, comme la mine nous a répondu. À cela, nous ajoutons les impacts de la poussière, du bruit et de la contamination des cours d'eau à proximité. La mine est à trois kilomètres et pendant une chasse nous pouvons marcher au-delà de 20 kilomètres, facilement, donc je ne vois pas comment la mine n'impactera pas notre secteur comme il nous a été répondu. »

510 « De plus, vendre notre camp est très difficile seulement à cause de la future mine. Aucun chasseur ne veut un secteur avec une activité minière à moins de trois kilomètres quand le but de la chasse est d'aller en pleine forêt, loin de toute distraction mécanique, artificielle et humaine. Donc, pour nous, après plusieurs mois de vaines tentatives à vendre notre camp puisque personne n'en veut à cause de la mine, nous estimons que nous sommes aussi impactés financièrement. »

515 « De plus, pendant notre chasse de 2016, une compagnie de coupe de lignes est venue se promener à côté de notre camp de chasse et de nos trails, ce que nous n'avons pas apprécié. Nous prenons des semaines de congé pour pratiquer notre loisir et nous sommes dérangés par des sous-contractants. Et cette même compagnie de coupe de lignes a fait plusieurs coupes sur plusieurs kilomètres pendant tout l'été, ce qui a encore nui à notre secteur. »

520 « Autre argument, depuis que les travaux ont commencé, nous avons remarqué une baisse d'orignaux et d'ours sur nos quatre caméras de surveillance comparativement aux années précédentes. »

525 « Donc, pour résumer, nous sommes contre le projet de la mine et nous voulons pouvoir se faire acheter notre camp pour pouvoir quitter le secteur minier. Nous avons essayé d'acheter la paix avec la mine et pour l'instant la mine a rejeté notre demande d'acheter notre camp car, selon elle, notre secteur

530 *ne serait pas impacté par le projet. »*

« Merci et bonne journée. » Signé: « Jason Perreault ».

535 **LE PRÉSIDENT:**

Alors, voilà la requête du deuxième requérant.

540

M. MARC NANTEL

LE PRÉSIDENT:

545 Alors, j'inviterais maintenant le troisième regroupement à venir présenter sa requête, c'est-à-dire, le Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi-Témiscamingue.

Bonsoir.

550 **M. MARC NANTEL:**

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT:

555

Vous voulez vous identifier, s'il vous plaît?

M. MARC NANTEL:

560 Alors, mon nom, c'est Marc Nantel, je suis le porte-parole pour le Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue. Entre autres, j'ai une formation en biologie, alors je salue mes confrères et consoeurs.

565 Donc, *« Le Regroupement Vigilance Mines, donc, demande des audiences publiques sur l'environnement pour le projet minier Akasaba Ouest. »*

570 *« Le REVIMAT, qui représente à peu près 14 000 personnes en région, des sympathisants, est vraiment très préoccupé par la multiplication des projets miniers, entre autres les projets, là, qu'on dit type "fort tonnage, faible teneur" », autrement dit les mines à ciel ouvert, là, alors ça on a une très grosse préoccupation de ce côté-là.*

« Les décisions prises doivent donc être éclairées et puis un juste équilibre doit être établi entre les impacts positifs économiques », parce que c'est beaucoup ce qu'on vend dans la salle, « et les effets négatifs sociaux et environnementaux. »

575

« Pourquoi donc un BAPE? »

« Alors, parce que nous sommes concernés par les perturbations cumulatives majeures des projets miniers actuels. »

580

« Parce que nous sommes préoccupés par l'exploitation minière qui laisse des zones complètement désertes et qu'aucune obligation de remblayer les zones vidées de ses ressources n'est prévue. »

585

« Parce que nous sommes préoccupés par les impacts à long terme sur l'environnement, la société et son économie. »

« Parce que nous n'admettons pas de voir notre région se vider de ses ressources naturelles non renouvelables. »

590

« Parce que nous ne voulons pas laisser un lourd passif environnemental aux générations futures. »

595

« Parce que lors de la soirée de présentation, la minière n'a pas su répondre à notre questionnement sur les mesures de compensation envisagées pour les milieux humides. »

600

« Parce que nous sommes très critiques au sujet des mesures de restauration qui n'empêcheront pas les eaux souterraines d'être contaminées pendant le prochain millénaire par des haldes de résidus miniers, alors que 73% de la population de l'Abitibi-Témiscamingue est alimenté par des eaux souterraines. »

« Bien à vous, Marc Nantel. »

605

LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Nantel.

610

M. ROLAND LORD ET Mme CLÉMENTINE CORNILLE

LE PRÉSIDENT:

615

Alors, j'inviterai maintenant le quatrième et dernier requérant, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, à venir présenter sa requête.

Bonsoir.

620

M. ROLAND LORD:

Bonsoir. Bonsoir, Messieurs les commissaires.

LE PRÉSIDENT:

625

Pouvez-vous...?

M. ROLAND LORD:

630

Mon nom est Roland Lord, je suis vice-président du Conseil régional en environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Je suis accompagné de la directrice générale de l'organisme, qui est madame Clémentine Cornille.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE:

635

Bonsoir.

M. ROLAND LORD:

640

Alors, notre requête date du 15 novembre 2016 et la teneur est la suivante:

« Par la présente, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue », on fonctionne sous l'acronyme CREAT, « dépose une demande pour la tenue d'une audience publique concernant le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or. »

645

« Le CREAT a participé à l'analyse de l'étude d'impact environnemental et social produite par WSP incorporée, en août 2015, et mandat d'une entente d'aide financière accordée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Dans le cadre de ce mandat, le CREAT a rédigé un rapport

650 *d'évaluation qui soulève des préoccupations et des recommandations - ce rapport est disponible sur le site Web de notre organisme, sous la rubrique Publications. »*

655 *« Même s'il se localise dans un secteur déjà fortement perturbé par d'autres activités anthropiques, ce projet de mine à ciel ouvert occasionne des impacts environnementaux, notamment la perte nette de 53.1 hectares de milieux terrestres et la perte nette de 65.5 hectares de milieux humides, la fragmentation du territoire par la construction de deux chemins pour l'accès au site minier et des impacts cumulatifs sur la faune terrestre et l'avifaune. Il importe de souligner la présence d'une harde de caribous forestiers dans la zone élargie du projet. Finalement, une partie des roches sont potentiellement génératrices d'acide ce qui nécessite d'opter pour un plan de restauration approprié.*

660 *Une audience publique s'avère donc nécessaire selon le CREAT qui souhaite s'informer des mesures d'atténuation, de compensation et de restauration qui seront proposées par le promoteur pour bonifier son projet. Selon notre organisme, il serait également approprié de concilier les procédures provinciales et fédérales d'évaluation environnementale et de consultation du public dans le cadre de l'analyse de ce projet minier. »*

665 *Alors, c'est adressé... signé par notre présidente, madame Châteauvert. Voilà.*

LE PRÉSIDENT:

670 *Je vous remercie, tous les deux. Alors, voilà, ça met fin pour la présentation des requêtes des participants -- « des requérants », pardon.*

675

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR
M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX

680 **LE PRÉSIDENT:**

Je demanderais maintenant à monsieur Doyon, au nom du promoteur, de faire une présentation de son projet. Alors, je vous cède la parole.

685 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON:**

Monsieur le président, j'invite mon collègue Jean-François Lagueux pour faire la présentation.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX:

690 *Alors, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, mesdames et messieurs, bonsoir.*

Donc, aujourd'hui, le plan de la présentation va se dérouler en cinq volets. Donc, en premier, on va parler de la présentation de Agnico Eagle, en deuxième lieu, on va discuter de...

695

LE PRÉSIDENT:

Pourriez-vous vous rapprocher du micro, s'il vous plaît?

700

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX:

Oui. J'avais l'impression qu'il fallait m'éloigner.

705

On va parler de la localisation et de la description du projet; on va parler, après ça, de la démarche d'information et de consultation; en quatrième lieu, on va parler des impacts, des préoccupations exprimées et des mesures d'atténuation et de suivi, et on va conclure.

710

Donc, on va commencer par une brève description de la compagnie Agnico Eagle. Donc, Agnico Eagle, c'est une société minière aurifère canadienne de niveau international. On exploite des mines dans trois pays, soit la Finlande, le Mexique et le Canada. En Abitibi, on est bien implanté avec trois mines d'or en opération, soit la mine LaRonde qu'on voit ici, la mine Lapa, la mine Goldex. Depuis 2014, on est aussi partenaire de la mine Canadian Malartic. Le projet Akasaba Ouest est situé ici, à votre droite.

715

Donc, on va aborder le deuxième volet de la présentation, soit la localisation et la description du projet. Donc, le projet Akasaba Ouest est situé à 15 kilomètres à l'est de la ville de Val-d'Or, à 5 kilomètres au sud de la 117 et 2.5 kilomètres du lac Bayeul. J'attire votre attention, ici, sur la mine Goldex et sur le site Manitou, ici. Le site Manitou, c'est un ancien site minier abandonné, le site appartient au ministère des Ressources naturelles, puis depuis 2007, en partenariat avec ce dernier ministère, on y réalise des travaux de restauration à l'aide des résidus de la mine Goldex.

720

Donc, ici, voici précisément où le projet va se situer. On voit ici le lac Bayeul, le lac Ben, le chemin du Lac-Sabourin. Et maintenant, voici comment les aménagements... le site va être aménagé. Le projet Akasaba Ouest, ça consiste à exploiter une mine à ciel ouvert pour en extraire un minerai d'or et de cuivre. Les dimensions de la fosse vont représenter environ la moitié de la superficie du lac Bayeul. De la mine, on va extraire de 10 000 à 12 000 tonnes de minerai, de stérile et de sol par jour.

725

En raison de l'emplacement du projet, il est prévu d'utiliser les infrastructures existantes de la mine Goldex pour le traitement du minerai et la gestion des résidus. La synergie va permettre de réduire l'empreinte environnementale du projet, tout en optimisant l'utilisation de l'usine Goldex et en contribuant à la restauration de l'ancien site minier.

730

La durée de vie du projet est de sept ans et comprend trois phases : soit un an de construction, quatre ans d'exploitation, deux ans de restauration. En fonction de l'obtention des permis, le début des travaux de construction pourrait débuter à la fin 2017 ou début 2018.

735

Donc, ici, je vous présente les aménagements miniers prévus pour le site Akasaba Ouest. Donc, du morts-terrains, composé de terre végétale et d'argile, va être empilé et utilisé à la fin du projet pour la restauration. Le coeur du projet, c'est la fosse. De la fosse, on va faire l'extraction du minerai qui va être dirigé vers la halde prévue à cet effet. Et aussi, on va extraire du stérile, donc sans valeur économique, qui va être déposé sur l'un des deux empilements prévus à cet effet. Il y a des fossés collecteurs aussi qui vont être... qui vont ceinturer le site puis qui vont permettre de capter l'eau et diriger l'eau vers les infrastructures de traitement d'eau -- la souris, ici. Donc, on va aussi trouver des bâtiments administratifs, des garages -- pas « des », un garage -- un *fuel bay*, stationnement, guérite. Puis à l'ouest ici, pardon, à l'ouest on va trouver un nouveau tronçon de chemin qui va être construit pour assurer la circulation du transport de minerai et des employés.

740

745

Donc, vu sous une forme plus schématique, les principales étapes des activités minières vont être les suivantes: donc, de la fosse on va extraire du stérile, qui va être empilé sur des haldes prévues à cet effet, le minerai quant à lui va être concassé sur le site Akasaba et transporté par camion à l'usine de Goldex. À Goldex, on va produire de l'or, on va produire un concentré de sulfure qui va être transporté par camion jusqu'à la mine LaRonde pour y subir un deuxième traitement et les résidus vont se retrouver... vont être renvoyés sous terre sous forme de remblai en pâte ou utilisés pour la restauration du site Manitou. Donc, ici, je conclus en soulignant qu'il s'agit donc... qu'il s'agit seulement d'un projet d'extraction minérale -- « de minerai », pardon.

750

755

Dans le cadre de la conception du projet, il y a plusieurs activités d'information puis de consultation qui ont été entreprises auprès de la population, incluant les communautés autochtones.

760

Donc, les objectifs poursuivis par notre démarche d'information et de consultation étaient de compléter les utilisations et la liste des utilisateurs du territoire. On voulait aussi identifier les préoccupations et les mesures d'atténuation possibles afin d'en tenir compte dans la conception du projet puis on voulait aussi minimiser les impacts du projet sur les utilisateurs du territoire. Et finalement, on cherchait à favoriser la diffusion d'information claire, bien vulgarisée et transparente.

765

J'aimerais partager avec vous les activités d'information et de consultation que nous avons tenues en lien avec le projet. Donc, notre démarche a débuté dès l'acquisition du site. Ainsi, en janvier 2014, nous avons envoyé une première communication aux riverains des lacs Ben, Bayeul, Sabourin, ainsi qu'aux résidents de Colombière. De 2014 à 2015, on a tenu plusieurs activités de consultation, comme des tables rondes, des ateliers thématiques, une porte ouverte, pour intégrer les préoccupations des citoyens et des parties prenantes et de mieux définir les impacts du projet.

770

Depuis le début, il y a différentes rencontres et outils de communication qui ont été mis en place: on parle de site Web, on parle de bulletin trimestriel. Précisons aussi qu'en parallèle il y a une démarche semblable qui a été initiée auprès des communautés du lac... des communautés autochtones, pardon, du Lac-Simon et de Kitcisakik. Donc, ici, je vous ai résumé un an et demi de consultation préalable au dépôt de l'étude d'impact et trois ans de communication régulière. Cet important exercice là nous a permis de modifier le projet et de bonifier les mesures d'atténuation.

775

La prochaine section de la présentation va porter sur les impacts, les préoccupations exprimées par les citoyens et les parties prenantes, ainsi que les mesures d'atténuation et de suivi qui vont être mises en place.

780

Les impacts sociaux et environnementaux retenus pour la présentation ont été regroupés en sept grands thèmes : soit la faune et la flore, les eaux souterraines, les eaux de surface, le bruit, la qualité de l'air, les vibrations, la circulation et le transport. Pour chacun de ces thèmes, je vais vous présenter la nature des impacts, les préoccupations exprimées par les parties prenantes ainsi que les mesures d'atténuation qu'on prévoit mettre en place. En ce qui concerne les préoccupations exprimées, il est important ici de mentionner qu'elles ne constituent pas nécessairement des impacts identifiés dans le cadre du projet, cependant lors de nos consultations, ces préoccupations-là nous sont apparues suffisamment importantes pour en faire mention ce soir et présenter certaines mesures volontaires pour y répondre.

785

790

En ce qui concerne la faune et la flore, la nature de l'impact identifié, c'est l'empiètement sur les milieux forestiers et humides et les perturbations potentielles de la faune et de son habitat. En ce qui concerne les préoccupations exprimées, on parle d'impact sur la grande faune en lien avec les activités de chasse, on parle de perturbation potentielle du caribou forestier et on parle de perte de milieux, des milieux humides, puis des mesures compensatoires.

795

Mentionnons que le principal impact appréhendé sur le milieu était l'empiètement sur les milieux forestiers et les milieux humides. Il est à souligner que, comme le projet ne prévoit pas d'empiètement dans les cours d'eau, il n'y aura pas d'effets significatifs sur les habitats du poisson. Pour ce qui est du caribou forestier, et selon les informations du ministère, son habitat est déjà perturbé dans le secteur. Sa population compte maintenant une vingtaine d'individus et depuis plus de 15 ans la presque totalité de ceux-ci ont concentré leurs activités dans les limites de la réserve de biodiversité située au sud du projet. Il y a seulement quelques caribous qui ont sporadiquement fréquenté le secteur du projet. On est très conscient de l'importance de la protection du caribou dans la région, ça fait que c'est pourquoi la mise en place d'un plan particulier de mesures d'atténuation pour la faune, incluant des mesures particulières pour les caribous forestiers, sont prévues. Aussi, il va y avoir un plan de compensation pour la perte de milieux humides qui doit être fait selon les exigences du ministère et approuvé par ce dernier.

800

805

810 En ce qui concerne les eaux souterraines, la nature de l'impact, c'est le rabattement de la nappe phréatique. Les préoccupations exprimées, on parle d'assèchement et de contamination de l'esker et des pluies d'eau potable.

815 Selon les modélisations puis tel qu'indiqué sur la carte, il y aura un rabattement de la nappe phréatique, c'est-à-dire un abaissement du niveau de l'eau causé par le pompage de la fosse. On note que le rabattement, représenté ici par la ligne en bleu, va être principalement limité à notre propriété, représenté ici par la ligne en jaune. Par conséquent, ni l'esker, ni les pluies d'eau potable des habitations des lacs avoisinants ne devraient être affectés par le rabattement.

820 Toutefois, on est tenu de mettre en place un programme de suivi du niveau puis de la qualité de la nappe phréatique. Par ailleurs, en vue de rassurer certains citoyens, nous aurons un programme d'échantillonnage des pluies individuelles d'eau potable au lac Bayeul.

825 Pour ce qui est des eaux de surface, la nature de l'impact, c'est le potentiel de contamination des eaux de surface. La préoccupation exprimée, on parle de contamination et assèchement des lacs et des cours d'eau.

830 Ce qui est démontré avec cette carte, c'est que selon la topographie du secteur, il est impossible que l'écoulement de l'eau provenant du site Akasaba Ouest puisse rejoindre les lacs Bayeul, Ben et Sabourin. Les flèches en bleu, ici et ici, indiquent le sens d'écoulement des eaux. Les lacs sont surélevés par rapport à la mine, donc l'eau ne peut pas remonter. D'autre part, toutes les eaux rejetées dans l'environnement et qui auront été traitées préalablement vont se diriger vers la rivière Bourlamaque, ici. Bref, il ne peut pas y avoir de contamination des lacs. Pour ce qui est des cours d'eau en aval de l'effluent minier, le rejet de l'effluent va devoir respecter les normes environnementales. Ceci dit, les mesures d'atténuation et de suivi prévues sont de capter, de contrôler puis de traiter toutes les eaux du site avant qu'elles ne soient rejetées dans l'environnement. On va aussi réaliser un suivi des eaux de surface en aval du site.

840 En ce qui concerne le bruit, la nature de l'impact identifié, c'est que les activités minières vont générer du bruit. Les désagréments exprimés... les préoccupations exprimées, on parle de désagréments pour les riverains.

845 Ici, on voit l'ambiance sonore pour la phase d'exploitation. L'ambiance sonore est représentée ici par la ligne en mauve. La dernière, c'est-à-dire cette dernière suggère que le niveau sonore prévu aux habitations les plus proches de la fosse va être inférieur aux normes gouvernementales de 40 décibels de jour -- « 45 décibels de jour », pardon -- et 40 décibels de nuit. On précise que cette analyse a tenu compte des pires scénarios, soit le fonctionnement de tous les équipements en même temps pendant des conditions météo favorables à la propagation du bruit. Il n'empêche qu'en situation réaliste, les riverains pourraient entendre un faible bruit provenant des activités de la mine. Ainsi, on a mis en place

850

plusieurs mesures d'atténuation et de suivi. Bien que nos modélisations suggèrent qu'on va respecter les normes, nous allons faire un suivi sonore afin de confirmer les niveaux réels en phase d'exploitation près des habitations. On parle aussi d'installer le concasseur sous un abri.

855

Concernant la qualité de l'air, la nature de l'impact identifié, ce sont les émissions et des poussières provenant de l'activité minière. Les préoccupations exprimées, on parle de contamination des petits fruits, du gibier et des lacs. Les résultats de l'analyse de la qualité de l'air, comme l'indique la carte ici, suggèrent le respect des normes gouvernementales à 300 mètres des infrastructures minières avec l'application des mesures d'atténuation. La courbe en bleu, ici, indique la norme gouvernementale; la courbe en rose, ici, indique la contribution du projet. Étant circonscrite dans les limites du 300 mètres, représentée en bleu encore, on voit que les normes vont être respectées. Aussi, comme la première habitation est à environ 2.5 kilomètres, plus loin que la limite, on n'anticipe pas de problématique en lien avec la qualité de l'air. Les mesures d'atténuation et de suivi prévues en termes de qualité de l'air sont: un plan de gestion des poussières, l'installation du concasseur sous un abri puis la restriction au besoin de l'utilisation de certains équipements. Par ailleurs, même si on respecte les normes en appliquant les mesures d'atténuation, une mesure volontaire visant l'échantillonnage de l'eau des lacs, de la neige et de certains végétaux va permettre de confirmer l'absence de risque auprès de la population.

860

865

870

En lien avec les vibrations, la nature de l'impact est que les sautages vont générer des vibrations. Les préoccupations exprimées, on parle de détérioration des structures de bâtiments puis on parle de désagréments pour les riverains.

875

Avec la carte, ici, on voit en rouge la norme gouvernementale de 12.7 millimètres par seconde, en bleu, on voit les résultats de nos simulations à 1.5 millimètre par seconde, donc on peut conclure que, à l'habitation la plus proche du projet, les vibrations seraient de moins de 1 millimètre par seconde, ce qui est nettement inférieur aux normes gouvernementales.

880

Ceci étant dit, les citoyens sont susceptibles d'entendre... seront susceptibles d'entendre les détonations lors des sautages. Comme mesure d'atténuation, nous avons prévu des sautages à des plages horaire fixes, un plan de gestion des sautages puis un programme de suivi des vibrations. Enfin, compte tenu de la préoccupation citoyenne, nous nous engageons aussi à faire inspecter les habitations par une firme externe en avant-projet puis d'effectuer des suivis sur le terrain en période d'exploitation afin de valider nos analyses.

885

En ce qui concerne la circulation et le transport, la nature de l'impact identifié, c'est l'augmentation de la circulation sur le chemin du Lac-Sabourin et la route 117. Les préoccupations exprimées, on parle de sécurité des usagers. Le scénario initial prévu pour le projet était d'utiliser le chemin du Lac-Sabourin et la route 117 pour le transport du minerai. Toutefois, compte tenu du trafic additionnel que le projet va occasionner, les riverains du secteur nous ont rapidement fait part de leur préoccupation quant à la sécurité sur le chemin du Lac-Sabourin. C'est donc suite à nos consultations avant le dépôt de l'étude

890

d'impact que nous avons proposé de construire un nouveau chemin qui allait relier le chemin Goldex-Manitou déjà existant.

895 Donc, dans la conception du projet, on prévoit la construction d'un nouveau segment de chemin de 6.7 kilomètres. La durée de construction prévue pour le nouveau segment de chemin est de un an. Pendant cette période de construction, on va utiliser le tronçon... le chemin du Lac-Sabourin. Lorsque le chemin va être construit, le chemin d'accès temporaire va être fermé. Par contre, il faut préciser qu'on va mettre en place des mesures d'atténuation particulières prévues pour le chemin du Lac-Sabourin, on parle d'inspection du chemin, on parle de nivelage du chemin, on parle de l'épandage d'abat-poussière
900 puis on parle de sensibilisation auprès des travailleurs.

 Bien qu'on a prévu la construction d'un nouveau segment de chemin, nous avons récemment dû considérer une nouvelle variante de route. En effet, la compagnie EACOM nous a confirmé en novembre
905 2016 qu'elle avait obtenu les subventions requises pour la construction d'une route de 31 kilomètres, dont 9 kilomètres pourraient être utilisés pour le projet. La route dont je parle est située ici. Le 9 kilomètres qui pourrait être partagé, c'est celui-ci. Étant donné, qu'on souhaite privilégier la construction d'une seule route dans le secteur, nous avons déposé en septembre -- « en décembre dernier », pardon -- une nouvelle variante de route aux autorités.

910 Le dernier point dont je vais vous parler porte sur les retombées socioéconomiques ainsi que sur la restauration. Le projet Akasaba Ouest va contribuer au développement socioéconomique de la région par les investissements en capital et des dépenses en exploitation au total de 216 millions de dollars, incluant 63 millions en salaire, ainsi que la création d'une centaine d'emplois, et ce, pour la durée du projet. Le projet générera également des redevances minières estimées à 8 millions. Puis on mentionne
915 aussi que nous avons une politique d'achat local... une politique d'achat favorisant l'achat local de biens et de services, pardon. Puis à titre indicatif, pour la mine Goldex, c'est 70 % des achats de biens et de services qui se font en région.

920 Donc, en ce qui a trait à la restauration du site à la fin des opérations minières, le scénario proposé, c'est le suivant: c'est donc à la fin des opérations, la fosse va être ennoyée, le site va faire l'objet d'une revégétation progressive, les stériles vont être recouverts. Comme prévu par la Loi sur les mines, un plan de restauration du site a été déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles puis une garantie financière va être déposée une fois le plan approuvé.

925 Donc, en conclusion, le projet Akasaba Ouest, ça s'inscrit dans une démarche citoyenne depuis le début du projet, ça optimise les opérations existantes de Goldex et de LaRonde, ça représente une empreinte environnementale réduite, ça contribue à la restauration du site Manitou. Donc, de plus, tout au long du projet, Agnico Eagle va contribuer à atténuer les préoccupations exprimées par la mise en
930 place de différents mécanismes d'information et de consultation.

Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT:

935

Et je vous remercie de votre présentation.

Alors donc nous arrivons au moment de la pause et donc, au cours de la pause, vous pouvez vous inscrire à l'arrière, si vous voulez poser des questions. Donc, je déclare le registre ouvert. Alors, on prend une pause de 15 minutes avant de revenir à vos questions. Merci.

940

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 h 02
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 h 26

945

LE PRÉSIDENT :

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, nous allons reprendre.

950

Alors, je m'excuse, j'ai eu le quart d'heure un peu long, mais voilà, j'espère que vous en avez profité. Alors, avant d'inviter un premier intervenant, je demanderais au promoteur de faire un peu la liste des documents qu'il a déposés et qui se sont ajoutés au dossier depuis la rencontre préparatoire.

955

Alors, monsieur Doyon.

960

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui. Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, voici donc la liste des documents que nous souhaitons vous déposer ce soir.

965

Donc, premièrement, nous vous déposons des réponses aux sept questions que la commission nous a adressées le 17 janvier et aux deux questions supplémentaires que vous nous avez soumis lors de la réunion du 18 janvier dernier.

970

Nous vous déposons aussi, par la même occasion, la troisième série de questions de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui vient de nous être remis pas plus tard que vendredi

975

dernier, puis ces questions se répartissent de la façon suivante : huit questions portant sur le caribou, sept sur l'eau, trois sur les Autochtones et une sur les accidents et défaillances. Évidemment, pour ce qui est de cette troisième série de questions là, on vient juste de la recevoir, donc on n'est pas en mesure de vous donner des réponses à l'heure actuelle, mais on va éventuellement vous transmettre les réponses que nous allons leur fournir.

980

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous donner une idée à peu près du délai que ça va prendre pour compléter?

985

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je peux peut-être vous revenir un peu plus tard là-dessus, là.

990

Aussi, on veut me souligner par la même occasion que le nombre de questions que l'Agence a portées sur les caribous et les Autochtones est à tel point considérable qu'on vous a préparé et vous déposons deux documents, un sur chacun des sujets, qui regroupent l'ensemble des questions et des réponses. Donc, on parle du caribou, on est rendu à 45 questions au fédéral provincial au total, donc on pensait que c'était judicieux de faire ça pour vous.

995

Puis aussi, Monsieur le président, vous aviez demandé une confirmation à l'effet que EACOM réaliserait son chemin forestier, donc nous vous déposons également une copie de cette lettre qui nous a été transmise. Et, enfin, nous vous déposons une copie de la présentation du projet qui vient d'être faite plus tôt dans la soirée.

1000

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir pris tout ce temps pour faire ça.

Du côté des ministères, madame Ablain?

1005

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, Monsieur le président, nous avons déposé à la commission la *Directive 019 sur l'industrie minière* et également l'*Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*, celle... la dernière version de 2010.

1010

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et du côté du MFFP?

Mme MYRIAM PAQUETTE :

1015 Oui. Nous avons déposé les documents suivants dans les deux dernières semaines, soit : le *Plan d'aménagement du site faunique du caribou au sud de Val-d'Or* pour la période 2013-2018, le *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec 2013-2023*, un courriel avec l'information concernant des projets anticipés de compensation pour les pertes de milieux humides et d'habitat du poisson et une carte illustrant l'utilisation du territoire par le caribou forestier de Val-d'Or.

1020

LE PRÉSIDENT :

Excellent. Merci. Du côté du MERN?

1025

M. FRANÇOIS MARTIN :

1030

Oui, Monsieur le président, à la demande de la commission, le MERN a déposé les documents suivants : la *Vision stratégique du développement minier au Québec*; le document intitulé : *Retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois*, publié en 2015, et les plus récentes données disponibles à cet égard, données au-delà de 2011; le *Guide sur l'organisation d'une consultation publique par le promoteur d'un projet minier*, publié en 2016; le *Tableau de bord sur les indicateurs de développement durable dans le secteur minier du Québec*, publié en 2015; le *Guide de préparation du plan de réaménagement et de restauration des sites miniers au Québec*, publié en 2016; le *Guide pour l'organisation d'un comité de suivi*, publié en 2016; et, enfin, un portrait des perspectives actuelles de développement de mines à ciel ouvert dans un avenir prévisible au Québec.

1035

LE PRÉSIDENT :

1040

Je vous en remercie. Je crois qu'on avait... Est-ce qu'on avait adressé des demandes à la Ville de Val-d'Or?

M. JOCELYN HÉBERT :

1045

Pas de vous déposer quoi que ce soit de particulier, non.

LE PRÉSIDENT :

Non, pas... bon, c'est ça, je croyais... il me semblait qu'on n'en avait pas.

1050

Oui, Georges me signale par ailleurs que, dans ma présentation tout à l'heure, j'ai oublié de vous dire que demain après-midi nous aurons un spécialiste d'Environnement Canada sur la question du caribou et quelqu'un de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale pour parler d'un élément

1055 qui était dans la requête tout à l'heure, je crois, du Conseil régional de l'environnement, c'est-à-dire tout est question d'harmonisation entre les deux procédures. Alors donc, nous aurons ces... des spécialistes de... des représentants de ces deux organismes, mais par téléphone demain après-midi. On essaiera de grouper à ce moment-là un bon nombre de questions pour profiter de leur présence.

1060 Alors, ceci étant dit, j'inviterais un premier participant, monsieur Henri Jacob d'Action boréale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
M. HENRI JACOB**

1065 **M. HENRI JACOB :**

1070 Rebonsoir. Ma première question est un petit peu générale, je veux parler du développement durable; en fait, c'est une mauvaise traduction du « développement soutenable » qui vient du rapport Brundtland. En gros, ce que ça dit, le développement soutenable c'est : répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité des générations futures à satisfaire les leurs, leurs besoins. Mais un petit peu plus loin, ce qu'on parle, très rarement on en fait mention, c'est écrit : « *Dans les limites et les capacités de la biosphère à supporter l'activité et l'usage humain.* »

1075 Autrement dit, ce que ça veut dire, c'est juste ramasser de l'intérêt et non du capital. Dans le cas d'une matière renouvelable, c'est compréhensible, mais dans le cas d'une ressource non renouvelable comme les mines, j'aimerais ça moi qu'on m'explique, soit de la part du promoteur ou de la part des représentants du gouvernement, comment on peut concilier la question de développement durable avec l'exploitation d'une matière qui est non renouvelable, un minerai, là, comme dans ce cas ici l'or ou les autres minerais.

1080 **LE PRÉSIDENT :**

1085 Monsieur Doyon, avez-vous une réponse là-dessus?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

1090 Oui. Monsieur le président, je vous dirais, chez Mines Agnico Eagle, on préfère davantage parler de développement responsable que de développement durable parce que c'est une ressource non renouvelable puis une mine, on le sait, ça a un début et ça a une fin. Néanmoins on applique, dans le développement de nos projets et dans nos opérations minières, une philosophie de développement durable qui consiste à exercer nos activités d'exploitation dans le respect des communautés, dans le respect de l'environnement, dans le respect de la santé et de la sécurité de nos employés et aussi en générant des profits pour nos actionnaires, puisqu'on est une entreprise cotée en Bourse.

1095

Évidemment, comment ça se concrétise chez nous, dans nos activités, ce qu'on pourrait dire le développement responsable ou notre philosophie de développement durable? Bien, c'est qu'on met en place, pour nos projets de construction et d'exploitation, ce qu'on appelle un système de gestion minière responsable, qui est ni plus ni moins un système de gestion des risques. Donc, on identifie nos risques, on met en place... on les évalue en termes de sévérité, de dangerosité, ensuite on met en place des processus, des procédures et des mesures de contrôle, des mesures de mitigation, on met en place ensuite des indicateurs de suivi de notre performance, et par la suite on s'autovérifie, et on fait également des audits externes, et également on a une revue de direction une fois par année.

1100

1105

On adhère également aussi aux principes du programme du développement minier durable pour lequel il y a des indicateurs pour des bonnes pratiques pour six thèmes, donc on a la gestion des parcs à résidus, on a la biodiversité, la gestion de crise, les relations avec la communauté et les Autochtones et... en tout cas, il y en a un autre, là. Donc, c'est ça. Mais j'aimerais vous mentionner également qu'on a en main aussi un tableau, qu'on peut vous déposer, qui fait aussi la correspondance entre les 16 principes de développement durable, comment on les a appliqués dans le développement du projet qui nous concerne ici, qui fait l'objet d'une audience publique.

1110

LE PRÉSIDENT :

1115

J'apprécierais que vous le déposiez auprès de la coordonnatrice de la commission, s'il vous plaît.

1120

Je retournerais la question aussi au ministère du Développement durable. Comment intégrez-vous dans la problématique du ministère l'épuisement de certaines ressources? Parce qu'il y a des ressources qui sont en quantité finie et non renouvelable. Donc, comment vous... quelle est votre vision au ministère là-dessus?

Mme LAURENCE GRANDMONT :

1125

Bien, en fait, la procédure d'évaluation environnementale, c'est vraiment un outil de développement durable qui a été développé par le gouvernement depuis plusieurs années. Il y a trois grands aspects, comme vous l'avez mentionné dans votre présentation en début d'audience, donc il y a l'aspect économique, l'aspect social et l'aspect aussi environnemental qu'on doit regarder et analyser tout au long du processus.

1130

À ce niveau-là, nous autres, bien c'est sûr qu'on consulte beaucoup de... il y a la consultation intra et extra ministériel qu'il faut qui soit faite. Donc, si on regarde un peu au niveau social, bien c'est sûr que l'audience publique sert un peu à ça aussi, mais on consulte aussi la santé publique, on consulte aussi les gens à l'interne; on a des sociologues donc qui regardent un peu le côté social et qui nous donnent leurs commentaires.

1135

Au niveau économique, on consulte entre autres le MERN, on consulte aussi le MAMOT, on consulte le ministère de l'Économie aussi, donc qui peuvent nous donner des informations à ce niveau-là. Et, finalement, au niveau social -- environnemental, bien là il y a plusieurs ministères, dont certains que vous voyez ici, et notre propre ministère. Donc, il y a plusieurs personnes qui regardent. Et

1140

toutes ces informations-là, on va les prendre, on va les colliger, les analyser et ça va faire partie des recommandations donc qu'on transmet au ministre.

Puis effectivement, le fait, comme monsieur Jacob dit, que c'est des éléments... une mine, ce n'est pas des ressources renouvelables au bout de la ligne, une fois que c'est complètement vidé, c'est vidé, il n'y en a plus, donc dans l'analyse, il faut que ça soit mis dans la balance, et quand le gouvernement, en fait, le Conseil des ministres prend une décision, il faut que ça soit fait de façon éclairée et que ça soit mis dans la balance, et dans l'analyse, il faut que ça soit démontré, cette importance-là aussi, que c'est une ressource non renouvelable qu'on regarde et que le projet qu'on analyse, là, ça... Mais ça fait partie de la balance qu'il faut analyser de notre côté, que ça soit n'importe quel projet.

1145

1150

LE PRÉSIDENT :

Votre deuxième question?

1155

M. HENRI JACOB :

Bien, j'aimais mieux la réponse du promoteur parce que je pense qu'ils ont plus raison en parlant de « développement responsable », puis dans ce cas-là, si on fait du...

1160

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous commentez, c'est bon pour votre mémoire.

1165

M. HENRI JACOB :

Non non, ce n'est pas un... Excusez. Ce n'était pas pour faire un commentaire, c'est parce que je vais faire du pouce sur la réponse qu'ils nous ont donnée, sur le développement responsable. Dans ce cas-là, si on fait du développement qui est responsable, on reconnaît que ce n'est pas durable, puis je suis d'accord. L'or qu'on exploite dans un développement responsable, on fait quoi avec, en pourcentage? J'aimerais savoir, moi, qu'est-ce qu'on fait avec tout l'or qu'on extrait présentement? Puisqu'on fait un développement responsable, j'imagine qu'on utilise ça pour des produits utiles, ça fait que j'aimerais qu'on me dise, qu'on me décortique le pourcentage qui s'en va en lingots, le pourcentage qui s'en va mettons en électronique, et cetera.

1170

1175

LE PRÉSIDENT :

Êtes-vous à même de donner des précisions là-dessus, monsieur Doyon?

1180

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bien, Monsieur le président, ce que je peux dire, c'est que chez Agnico Eagle, notre production de l'or, c'est 100 % de lingots qu'on vend à la royale... Monnaie royale canadienne. C'est essentiellement ça.

1185

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est pour la valeur monétaire?

1190

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, c'est des productions de lingots, uniquement.

1195

LE PRÉSIDENT :

Uniquement. Bon, alors ça...

1200

M. HENRI JACOB :

Bien, est-ce que je pourrais...

1205

LE PRÉSIDENT :

Je demanderais aux ministères, peut-être qu'ils savent eux autres quel est le...

1210

M. HENRI JACOB :

Qu'est-ce qu'on fait avec?

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce qu'on fait avec globalement, parce que ce n'est pas la seule mine d'or, on en a d'autres.

Globalement, est-ce que vous avez une idée de la répartition des usages?

M. ROBERT LACROIX :

1215 Pas spécifiquement, non, mais on sait que... peut-être pas au Québec, mais en général, il se fait...
-- excusez, oui -- bon, à part que les lingots d'or, on le sait qu'il y en a qui vont en joaillerie, il y en a, comme Henri disait, qui vont pour l'électronique, il y en a qui vont un peu en automobile pour certaines vis pour des contacts, mais essentiellement, le gros de la production, c'est vraiment je pense la réserve mondiale ou les réserves des pays.

1220 **LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas de chiffres précis là-dessus?

1225 **M. ROBERT LACROIX :**

Personnellement, moi, non. On peut vérifier au ministère, là, si vous le voulez, mais je ne vous promets pas grand-chose, là, je ne suis pas certain qu'on l'a. Mais, on peut vérifier.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, j'aimerais que vous fassiez la vérification pour, au besoin, apporter une réponse précise à monsieur...

1235 **M. HENRI JACOB :**

Jacob.

LE PRÉSIDENT :

Jacob, excusez. Alors voilà, c'est votre deuxième question?

1240 **M. HENRI JACOB :**

Oui. Est-ce que je peux déposer un document qui fait la...

1245 **LE PRÉSIDENT :**

La ventilation?

1250

M. HENRI JACOB :

... la ventilation, en pourcentage.

LE PRÉSIDENT :

1255

Ah, vous l'avez! Vous connaissiez la réponse?

M. HENRI JACOB :

1260

Bien, en fait, souvent on pose des questions pour que les gens l'entendent aussi, ce n'est pas juste pour moi.

LE PRÉSIDENT :

1265

D'accord.

M. HENRI JACOB :

Je suis un vieux, moi.

1270

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, écoutez, si vous voulez le déposer auprès de la coordonnatrice en arrière, ça serait utile à la commission.

1275

M. HENRI JACOB :

Parfait. Je vous remercie.

1280

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Alors, j'appellerais un deuxième intervenant, monsieur Ronald Brazeau.

Bonsoir, monsieur Brazeau.

1285

M. RONALD BRAZEAU

1290

M. RONALD BRAZEAU :

Kwey! (PROPOS TENUS EN ALGONQUIN - NON TRANSCRITS)

1295

Excusez, je parle dans ma langue traditionnelle, qui est algonquin, puis je vous dis : bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

1300

M. RONALD BRAZEAU :

Même chose pour Georges, je ne sais pas qu'est-ce qu'on dit par chez vous, *abobo lolo?*

J'aurais des... je me présente à vous pour poser les questions, les deux côtés...

1305

LE PRÉSIDENT :

Oui, si vous avez des questions, vous me les adressez, s'il vous plaît. Alors, vous avez droit à deux questions.

1310

M. RONALD BRAZEAU :

Que ce soit franc et direct, hein?

LE PRÉSIDENT :

1315

Oui.

M. RONALD BRAZEAU :

C'est beau.

1320

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1325 **M. RONALD BRAZEAU :**

Je me présente, Ronald Brazeau, je travaille au Département de ressources naturelles de la communauté algonquine du Lac-Simon, qui est une population d'à peu près de 2 000 personnes habitants, dont aussi des membres qui vivent... qui résident hors réserve.

1330 C'est suite... C'est une question pour le promoteur. Suite à l'analyse de la variante des tracés des routes, vous avez dit que le tracé numéro 1, t'sais, il allait passer sur des terres humides dont une superficie de 171... 102 mètres cubes?

1335 **LE PRÉSIDENT :**

Hectares.

M. RONALD BRAZEAU :

1340 Hectares? Sur des terres humides, puis la terrestre, la voie terrestre, sur la terre dure, 63 000, puis vous allez passer sur huit cours d'eau en même temps. Pour les autres chemins, je sais que, en parallèle, il y a... vu qu'on est dans une aire protégée, qu'on est pas mal proche de ça, que nous autres on tient mordicus par rapport... les Premières Nations, que je réitère souvent, comme je dis, moi, il ne reste pas tant de caribous chez nous puis on essaie au moins de prendre une conscience de dire :
1345 regarde, oui, peut-être on l'a vraiment affaibli, affecté par rapport à long terme, là. Donc, le parallèle... donc le parallèle de tracés, je sais que l'industrie forestière, eux autres, ils ont déposé un chemin de tracé, donc eux autres ils vont impacter les terres humides de 72 000 mètres cubes versus à des terrestres de 188 mètres cubes. Ils vont traverser cinq cours d'eau.

1350 Là, la question qui me réfère, bien que je réitère, c'est que, t'sais, toutes les deux industries elles vont toutes à la même place, t'sais, elles se rendent toutes à Val-d'Or, là, t'sais, que ça soit dans une usine, bien les usines sont principalement à Val-d'Or. C'est ça, c'est la pertinence que je voulais savoir, c'est qu'ils vont-ils prendre le tracé de l'industrie forestière ou versus celui de la mine? Ça, c'est ma question. Je ne sais pas si tu l'as compris, si c'est trop direct?

1355 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait, votre question est claire.

1360 Moi, je pense qu'on a eu tantôt la présentation de deux tracés, vous nous avez dit qu'un deuxième semblait remplacer le premier, alors est-ce que le deuxième c'est un engagement ferme? Vous avez dit déposer une lettre, je n'ai pas lu la lettre, je ne sais pas si c'est une lettre d'intention, une entente ferme, pouvez-vous donner les précisions, monsieur Doyon?

1365

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, je vais inviter madame Roy pour cette réponse.

1370

Mme MÉLANIE ROY :

Monsieur le président, effectivement, en novembre dernier, on a eu la confirmation de la compagnie EACOM que le tracé du chemin de 31 kilomètres était pour se réaliser en 2017. Donc, en décembre, on a déposé officiellement cette variante-là à notre étude. Pour nous, ça fait du sens d'utiliser ce chemin-là, autant pour la communauté, d'utiliser un chemin qui va être construit en 2017 et en 2018. Donc, la lettre qu'on vous a transmise confirme le projet d'EACOM, que vraiment les travaux vont débiter cette année.

1375

LE PRÉSIDENT :

1380

D'accord. Et vous avez fait une entente pour le partage des coûts sur la partie qui vous concerne?

Mme MÉLANIE ROY :

1385

On a des discussions avec la compagnie EACOM, mais on n'a pas d'entente ferme encore, étant donné qu'on n'a pas encore nos permis pour le projet, mais c'est sûr que, pour nous, c'est l'option qu'on privilégie. Donc, si le projet va de l'avant, on va conclure une entente avec EACOM, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

1390

Est-ce que vous avez analysé dans votre section d'impacts cumulatifs le fait que cette route-là passe au sud de votre projet et que même si c'est la route forestière, là, pour ce bout-là qui est au bout sud de votre projet, mais vous participez à ça, vous êtes encore plus près, au plan routier, du secteur des caribous que l'était votre chemin qui était plus au nord?

1395

Mme MÉLANIE ROY :

Effectivement.

1400

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça ajoute à des impacts. C'est-à-dire que cette route-là, quand vous faites votre calcul des impacts cumulatifs, est-ce que vous avez tenu compte de cette route? Parce qu'elle ajoute un impact. Moi, je n'ai pas vu cette nouvelle route dans votre analyse des impacts. Dans le chapitre sur l'analyse des impacts, là, vous tenez compte d'un certain nombre d'impacts déjà dans le secteur, mais il n'y avait

1405

pas ce projet de route au sud, et un projet de route, ça a beaucoup d'impacts.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

1410

Oui. Monsieur le président, il faut comprendre, avant de passer la parole à monsieur Yanick Plourde qui va pouvoir détailler un peu plus les impacts, c'est qu'il s'agit d'une route qui est déjà autorisée par le gouvernement du Québec, donc nous, on a déposé cette variante-là pour évaluer l'impact de notre utilisation de cette route-là, mais on n'est pas ici, nous, pour évaluer les impacts de ce tracé-là, puisqu'il a déjà été autorisé. Maintenant, je vais laisser quand même à Yanick Plourde... il est responsable de l'étude d'impact chez nous, il s'est attardé à ces points-là.

1415

M. YANICK PLOURDE :

1420

Oui. Monsieur le président, vous avez bel et bien raison, on n'a pas intégré dans l'analyse des impacts cumulatifs le tracé de la route d'EACOM, et la raison est bien simple, c'est qu'on n'avait pas le tracé en main au moment où on a fait cette analyse-là. Donc, pour le moment, l'analyse des impacts cumulatifs ne prend pas en compte la route d'EACOM.

1425

Ceci étant dit, il faut comprendre que si cette route-là est bel et bien utilisée par Agnico Eagle pour transporter le minerai, la route qui est prévue dans l'étude d'impact, là, le tronçon de sept kilomètres, lui évidemment ne serait pas construit. Donc, vous avez raison, elle est quand même un peu plus près de la réserve de biodiversité, elle est un petit peu plus longue en termes de longueur, sauf que, somme toute, là, l'impact cumulatif ne devrait pas différer de beaucoup par rapport à ce qu'on a évalué avec le tronçon de route de sept kilomètres.

1430

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais adresser une question au MFFP.

1435

À quelle date précise avez-vous été saisi du projet de chemin forestier d'EACOM et à quel moment précis a-t-il été autorisé? Voulez-vous nous déposer les autorisations?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1440

Oui, bien sûr, je n'ai pas les réponses en ce moment, par contre je peux vous les fournir sans problème.

LE PRÉSIDENT :

1445

Avez-vous une idée, même approximative, à quelle date vous avez été saisi du projet de chemin

forestier d'EACOM?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1450

Je dirais que ça fait plus d'un an.

LE PRÉSIDENT :

1455

Plus d'un an?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1460

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et à quel moment votre ministère a-t-il obtenu copie de l'étude d'impact du projet minier dans laquelle il y avait un autre chemin forestier dans le même secteur?

1465

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Nous, on l'a obtenue... en septembre 2015 qu'on a commencé à analyser l'étude d'impact, donc j'imagine qu'on... étant donné qu'on est dans la même direction générale, vous devez l'avoir reçue aussi en même temps.

1470

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien, c'est au niveau régional que vous avez regardé les deux projets routiers?

1475

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Bien, en tout cas, en ce qui nous concerne, au niveau des forêts, le seul chemin qu'on a analysé, ça se trouve à être celui d'EACOM, donc je n'ai pas analysé d'autres tracés de chemin au niveau forêts, là.

1480

LE PRÉSIDENT :

Quand vous avez analysé le chemin forestier, est-ce que vous saviez qu'il y avait aussi un autre projet de chemin, plus au nord, pour la mine de Akasaba? Est-ce que vous le saviez?

1485

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1490

Bien, j'imagine qu'on savait que c'était un projet, là, à ce moment-là, mais...

LE PRÉSIDENT :

1495

Oui? Donc, vous aviez deux projets sous les yeux, là, vous saviez qu'il y avait deux projets dans le secteur pour des routes. Alors, est-ce que quelqu'un chez vous, quand il y a deux projets comme ça, se dit : lequel nuit le moins au caribou forestier et comment on peut optimiser le tracé de façon à réduire le plus possible les impacts sur le caribou? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui fait l'intégration des deux ou si les deux projets cheminent administrativement séparément?

1500

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le projet d'EACOM s'est réalisé plus rapidement que celui de la minière, donc jusqu'à présent, on n'avait pas de confirmation que ce projet-là allait aller de l'avant, tandis que le projet d'EACOM, lui, a progressé plus vite. Donc, en tout cas, au niveau forêts, on a réalisé cette étude-là au niveau du chemin d'EACOM.

1505

LE PRÉSIDENT :

1510

Donc, quand vous avez regardé le projet de chemin forestier, vous n'avez pas intégré la possibilité que l'autre chemin pourrait se retrouver dans le secteur? Vous n'avez pas regardé... C'est parce que, la question est simple, il y a un chemin qui passe au sud de la mine, pourquoi vous ne l'avez pas fait passer au nord, vu qu'il y avait déjà un autre projet de chemin au nord? Il me semble que si ça passe au nord, c'est plus loin... T'sais, je me pose la question : est-ce qu'il y a quelqu'un qui regarde l'impact sur le caribou, en se disant : il y a deux projets dans le secteur, on peut-tu trouver une solution pour les deux qui soit la moins dommageable possible? On est dans la zone tampon d'une aire protégée. C'est ça que je veux comprendre, là. Alors, qui chez vous prend cette décision de dire : on intègre les deux projets, on essaie d'optimiser? Est-ce qu'il n'y a personne qui se pose la question?

1515

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1520

Bien, en tout cas, oui on s'est posé la question, mais...

LE PRÉSIDENT :

1525

Alors, et la réponse, si vous vous êtes posé la question, à ce moment-là quelle analyse vous avez faite de l'intégration des deux projets possibles?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1530 Bien, précisément, toutes les analyses qui ont été faites, je pourrais peut-être vous répondre dans un autre moment, mais à l'heure actuelle, je ne peux pas vous répondre dans les détails toutes les analyses qu'on a réalisées dans ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1535 Oui. Ce que la commission veut comprendre, là, il y a deux projets qui arrivent à peu près en même temps, normalement vous êtes obligés de vous poser des questions sur l'impact. Vous vous en posez? Oui? Bon. Le fait que c'était... qu'il y en avait un projet qui était plus près du territoire des caribous que l'autre, est-ce que ça a été une préoccupation et comment vous l'avez gérée? C'est ça que je veux savoir.

1540 **Mme STÉPHANIE RACICOT :**

1545 Bien, en fait, il faudrait voir la carte du tracé de chemin, là, mais le transport de bois ne peut pas se faire par le chemin qui est proposé par la mine, là, il semble y avoir des contraintes, que je ne me souviens pas, là, donc c'est vraiment le chemin au sud qui a été privilégié. Puis lorsqu'on a autorisé ce tronçon de chemin là, on s'est assuré qu'il y avait des discussions entre la minière pour qu'ils puissent utiliser, eux aussi, le même tracé parce que c'est bien évident qu'on n'autorisera pas deux chemins en parallèle à proximité du...

LE PRÉSIDENT :

1550 Est-ce qu'il y avait une possibilité de passer au nord de la mine pour s'éloigner, éloigner cette route du secteur à caribous?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1555 C'est une... c'est des analyses qu'on a faites, cependant, le meilleur tracé c'est celui qui est proposé puis qu'on a autorisé au ministère. Mais il y a des analyses qui ont été faites, précisément de quelle façon ont été réalisées ces analyses-là, je ne pourrais pas vous répondre en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

1560 Pourriez-vous, en vue du débat qu'on va faire sur le caribou demain -- on va centrer beaucoup de questions sur cet aspect-là -- nous éclairer et nous montrer qu'est-ce que vous avez voulu, qu'est-ce que vous avez regardé comme variantes de la route forestière et quelle analyse vous faisiez des impacts de ces différentes variantes pour le caribou forestier?

1565

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui.

1570

LE PRÉSIDENT :

D'accord, c'est bon. Votre deuxième question, s'il vous plaît? Oui?

Une seconde. Monsieur Doyon?

1575

LE COMMISSAIRE :

Je voudrais quand même demander à Agnico...

LE PRÉSIDENT :

1580

O.K.

LE COMMISSAIRE :

Maintenant que le chemin de EACOM est celui que vous privilégiez pour votre exploitation, mais qu'est-ce que vous envisagez faire, est-ce que vous avez l'intention de l'étudier au plan de l'impact, comme vous l'avez fait pour les autres variantes, puisque vous amenez des charges supplémentaires sur ce chemin-là, vous amenez des contraintes supplémentaires, qu'est-ce que vous envisagez faire?

1585

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le commissaire, Yanick Plourde va répondre à cette question.

1590

M. YANICK PLOURDE :

Monsieur le président, nous avons déposé un document au ministère de l'Environnement un peu avant les fêtes, là, qui faisait état, en fait, d'un exercice de comparaison entre les deux variantes de routes. Il faut comprendre qu'on n'a pas évalué les impacts associés à la construction de la route d'EACOM parce que ça ne fait pas partie évidemment du projet Akasaba, c'est un projet qui est déjà autorisé, comme on le mentionnait tantôt, par le ministère des Ressources naturelles, donc on s'est plutôt concentré sur les impacts associés à l'exploitation ou à la co-utilisation, si on veut, de la route d'EACOM avec les camions de minerai associés au projet Akasaba.

1595

1600

LE PRÉSIDENT :

1605 Alors, on a essayé de compléter votre question, vous voyez. Est-ce que vous pouvez passer à votre deuxième question, s'il vous plaît?

M. RONALD BRAZEAU :

1610 Merci, Monsieur le président. Ma deuxième question, c'est que ça aborde sur le... par rapport au promoteur. Je sais que lors de la... bien, le dépôt de leur étude d'impact, eux autres ils avaient mis en place un plan d'action pour la présence du caribou, la proximité d'un site ou du chemin qui a... c'est sous forme d'un protocole que, advenant qu'il y ait des présences de caribous qui arriveraient sur le chemin, eux autres ont mis ça... ils ont mis déjà sous forme de mécanisme.

1615 Puis là-dessus, c'est que l'interrogation qu'on a eue, nous autres, auprès de la communauté, qui est le Lac-Simon puis des membres, c'est qu'on s'est posé la question par rapport à : comment ça se fait que le promoteur, lui, il met un mécanisme en place pour, éventuellement pour minimiser l'impact sur le territoire versus que le... bien le... comment ils appellent ça? Les ministères, est-ce qu'on peut dire ça? Oui, le MDDECC ou le MFFP, donc les acronymes qui est le ministère des Forêts et des Faunes et
1620 Parcs, et l'autre, le ministère de l'Environnement, ils n'ont pas un critère de protocole pour, advenant pour des projets qui arriveraient en amont ou versus, comme on mentionne, les deux chemins en parallèle, que le monde passe sur les terres humides; sur une *swamp* comme qu'on dit nous autres, par chez nous, mais que la *swamp* est un filtre naturel pour filtrer l'eau pour que ça s'en retourne sous le sol, bon, bien les... on endommage pas mal là-dessus.

1625 Bien moi, par rapport à la question c'est que : comment ça se fait que le ministère sont tenus par l'obligation, t'sais, ils ont des règlements puis ils ont des lois pour mettre en phase, pour les mesures de tel quel que, donc le promoteur eux autres ils ont fait déjà un plan d'action, de dire : regarde, on va minimiser là-dessus, là, t'sais. Ça... J'aimerais ça savoir, ils ont-tu des mécanismes, eux autres?

1630

LE PRÉSIDENT :

Si je comprends bien, vous voulez savoir s'il y a des normes au lieu de juste les intentions du promoteur?

1635

M. RONALD BRAZEAU :

Oui, qu'ils ont une norme plus haute que qu'est-ce qu'ils ont mis en place, eux autres là, le promoteur.

1640

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien, c'est une question qui mérite un petit développement.

1645

Côté MFFP, avez-vous des exigences précises, des critères précis pour la construction de ce type de chemin en ce qui a trait notamment aux impacts fauniques ou bien aux milieux humides? Avez-vous des exigences, des normes, vous essayez d'éviter ça, vous... comment on passe dedans, comment on les remplit, si on passe... c'est quoi vos normes pour la construction des chemins forestiers?

1650

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Vous voulez connaître les normes....

1655

LE PRÉSIDENT :

Bien, vos règles, vous avez peut-être des guides, des règles, qu'est-ce qui existe pour encadrer le développement des chemins forestiers? Vous regardez seulement le plan que la compagnie vous soumet ou si vous comparez avec un certain nombre de critères, de règles, de guides? Je ne sais pas, je ne connais pas vos outils de travail, c'est ce que je voudrais comprendre.

1660

Mme STÉPHANIE RACICOT :

En fait, il existe le Règlement sur les normes d'intervention en forêt, donc lorsqu'on construit un chemin, on doit s'assurer d'être en respect avec ces normes-là. Il existe aussi... j'avais amené un document qui est un... les *Saines pratiques de voirie forestière puis l'installation des ponceaux*. Donc, c'est des normes qui sont vraiment strictes et puis assez techniques, là, t'sais, comme il y a vraiment beaucoup d'aspects à tenir en compte. Cependant, il n'y a rien là-dedans qui norme, par exemple, des aspects comme le nombre de caribous ou s'il faut entrer en contact ou...

1670

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on prévoit d'éviter les milieux sensibles, comme les milieux humides, de préférer de passer sur du sec plutôt que dans les marais, je ne sais pas, est-ce qu'il y a des normes qui touchent, je dirais, les grandes dimensions écologiques qu'on peut soulever dans un dossier comme ça ou si c'est seulement des normes de construction d'ingénierie de routes?

1675

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1680

Non, c'est des normes, comme par exemple un chemin ne peut pas passer à 60 mètres d'un

cours d'eau. Il y a des normes de cette nature-là, là, par exemple.

LE PRÉSIDENT :

1685

S'il y a un ravage d'original dans le coin, est-ce qu'on fait le tour ou si on passe dedans?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1690

Un ravage d'original, je ne suis pas certaine, il faudrait... Le savez-vous?

Mme CAROLINE TRUDEAU :

1695

Moi, je peux faire une précision. Dans le fond, les orignaux, on ne peut pas vraiment parler d'un ravage d'original, là; les orignaux vont se regrouper à certains moments en couvert résineux pendant l'hiver, mais ce n'est pas un couvert qu'ils vont utiliser pendant toute la période hivernale, donc c'est un habitat... ils vont utiliser différents habitats. Donc, on ne les protège pas au même sens qu'on va protéger, par exemple, des ravages pour le cerf de Virginie qui vont vraiment utiliser un même peuplement pendant une longue période.

1700

LE PRÉSIDENT :

1705

Je voulais donner seulement un exemple de milieux sensibles. Ça pourrait être, je ne sais pas, moi, des plantes rares, des plantes... Est-ce qu'on exige des inventaires? Pour savoir où on va passer, est-ce qu'on exige un inventaire biologique? Il peut y avoir des plantes rares ou même menacées dans un territoire, quelles sont vos exigences là-dessus?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

1710

À ma connaissance, il n'y a pas d'exigences pour les plantes rares, mais je peux vérifier, là.

LE PRÉSIDENT :

1715

Du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez à donner au moins une opinion sur ces questions-là à l'autre ministère, avant qu'il donne les autorisations? Êtes-vous consultés pour voir s'il y aurait des impacts écologiques quand ils autorisent un projet de route forestière?

Mme MAUD ABLAIN :

1720

Pour les projets de route forestière, il faudrait que je vérifie pour être sûre de vous donner la bonne réponse. Sinon, dans le cadre du projet Akasaba, pour la section du chemin qui pourrait être

1725

construite par le promoteur, là, c'est sûr que dans le cadre de l'évaluation environnementale de l'étude d'impact qui est déposée par le promoteur, nous, on demande des inventaires autant pour les plantes rares que pour les milieux humides, pour avoir un état initial du terrain.

1730

Et on a, pour les milieux humides, une séquence qui nous permet d'essayer de protéger le plus possible les milieux humides, qui est de... d'abord, on demande de faire la démonstration que les milieux humides sont évités; on peut effectivement demander au promoteur de moduler le tracé du chemin pour essayer d'éviter les milieux humides. Ensuite, on leur demande de faire la démonstration qu'ils ont minimisé les impacts, dans le sens de les réduire, et puis finalement, si la démonstration a été faite que les milieux humides, on a tenté de les éviter, qu'on a tenté de réduire les impacts sur les milieux humides, bien à ce moment-là, il y a... l'ultime, c'est la compensation des milieux humides qui peut être demandée, et à ce moment-là, on demande des mesures d'atténuation -- des mesures de compensation, pardon, pour les milieux humides.

1735

Dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, c'est souvent le promoteur qui va proposer des éléments, soit des mesures d'atténuation, soit des mesures de compensation, puis c'est analysé par les experts du ministère.

1740

LE PRÉSIDENT :

1745

Faune et Parcs, si je comprends... j'aimerais que vous déposiez vos guides de bonnes pratiques, parce que la commission serait intéressée de voir si vos chemins, quand vous les autorisez, ont moins d'exigences que ce que le ministère de l'Environnement vient de nous dire.

1750

Parce que là, ce que je commence à comprendre, c'est qu'en utilisant le chemin forestier, c'est un chemin qui n'a pas les mêmes exigences que si c'était le chemin que vous aviez prévu initialement. Parce que là, je comprends que les exigences du ministère de l'Environnement sont plus strictes, parce qu'ils demandent des inventaires, y compris de la flore, des choses comme ça, au plan écologique, alors que dans l'autre cas, ça ne semble pas. Alors donc, je veux comprendre, là... c'est pour ça qu'on veut comprendre la différence dans l'évaluation des deux procédures.

1755

Mme MYRIAM PAQUETTE :

Monsieur le président, j'aimerais juste apporter une petite... un petit ajout à ce qu'on parlait tantôt sur le règlement... sur les normes d'intervention.

1760

LE PRÉSIDENT :

Oui?

Mme MYRIAM PAQUETTE :

1765 On a aussi des sites fauniques d'intérêt qui sont dispersés sur le territoire, en fait c'est des
données des sites fauniques, certains sites fauniques qu'on croit qui ont une plus grande valeur, qui
doivent être protégés, donc il y a des modalités qui sont mises en place, puis on a une entente
administrative avec les forêts, donc on collabore avec les forêts donc sur la mise en place de ces
modalités-là lors de l'analyse des chemins forestiers, là, lorsqu'il y a des tracés de chemins forestiers.
1770 Donc, c'était le petit ajout que je voulais faire à ce niveau-là, au niveau des sites sensibles dont on
parlait.

LE PRÉSIDENT :

1775 Merci de la précision.

Alors donc, on va faire déposer les guides qui contiennent les normes et les règles, et puis vous
avez entendu l'explication, ce n'est pas les mêmes critères d'évaluation quand ça relève du ministère de
l'Environnement que quand ça relève de Faune et Parcs. Alors, ça vous permettra de commenter la chose
dans votre mémoire. Ça va?
1780

M. RONALD BRAZEAU :

1785 Mémoire? Ah! non, je l'ai tout dans ma tête.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien dans votre mémoire si jamais vous en faites un, d'accord?

1790 **M. RONALD BRAZEAU :**

Je l'ai mémorisé, c'est juste que...

LE PRÉSIDENT :

1795 D'accord, d'accord. Alors, voilà pour vos deux questions. Je vous remercie beaucoup d'être venu
poser des questions; si vous en avez d'autres, vous pouvez vous réinscrire.

M. RONALD BRAZEAU :

1800 Oui, O.K. *Meegwetch.*

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

1805

M. RONALD BRAZEAU :

Oui. (PROPOS TENUS EN ALGONQUIN - NON TRANSCRITS).

1810

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. RONALD BRAZEAU :

Je reviens.

1815

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1820

Un troisième intervenant, monsieur Roland Lord. Rebonsoir.

M. ROLAND LORD

1825

M. ROLAND LORD :

Rebonsoir. Ma première question porte sur les mesures d'atténuation ou de compensation, O.K.? Tantôt, le promoteur a fait... en a fait allusion, qu'il devait établir certaines mesures de compensation environnementales, sauf qu'on ne les connaît pas. Alors, ce que je voudrais savoir, est-ce qu'il y a des scénarios actuellement qui existent comme mesures de compensation? Parce que c'est important de les connaître avant que, je pense, que le projet soit autorisé. Est-ce qu'il y a différents scénarios actuellement sur la planche à dessin? Ma première question.

1830

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon, je sais que vous nous avez déposé un document qui éclaire la question, mais pouvez-vous peut-être résumer les principaux traits des mesures envisagées jusqu'à présent, au profit

1835

de monsieur?

1840

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Bonsoir. Monsieur le président, je vais inviter mon collègue Yanick Plourde à faire ce résumé-là.

1845

M. YANICK PLOURDE :

Oui. Monsieur le président, au niveau des compensations, le seul volet qui est concerné par le projet Akasaba, c'est la compensation des milieux humides, et on va vous exposer en fait les grandes lignes, là, de la proposition initiale qui a été faite au ministère de l'Environnement pour amorcer la négociation.

1850

Donc, en résumé, le projet va occasionner plus ou moins 66 hectares d'empiétement dans les milieux humides. Évidemment, ça comprend aussi la route de transport de minerai. Ceci étant dit, si cette route-là n'est pas construite, évidemment, il y aurait moins d'hectares de milieux humides d'impactés.

1855

On a également considéré un impact indirect associé à l'assèchement potentiel de part et d'autre de la route, là; lorsqu'on construit des fossés, il est possible que la nappe phréatique puisse s'abaisser et qu'on puisse affecter certains milieux humides, donc on a considéré un 10 hectares additionnel, là, donc 30 mètres de part et d'autre de la route. Les milieux humides qui sont concernés, c'est des milieux... c'est essentiellement ou quasi essentiellement des tourbières, tourbières boisées, ombrotrophes, soit arbustives ou arborescentes, et leurs valeurs écologiques, là, en grande majorité, c'est des valeurs écologiques de moyennes à élevées.

1860

Donc, la proposition du promoteur se décline ainsi. Un premier projet pourrait être réalisé en phase de fermeture, donc lors des travaux de restauration. On va peut-être afficher la carte tout de suite. Donc, il est proposé d'utiliser les bassins... -- Ce n'est pas... c'est la prochaine carte, oui, l'autre d'avant. Avant. Oui oui.

1865

Donc, on voit le contour en rouge, là, ça représente le secteur qui pourrait faire l'objet de travaux d'aménagement de milieux humides. Donc, essentiellement, c'est la halde de minerai qui, une fois épuisée, pourrait être transformée en tourbières, et tout juste à l'ouest, il y a le bassin d'accumulation des eaux de mine et le bassin de polissage. Ces bassins-là, évidemment, pourraient être retravaillés au niveau des plantes, dépôt de matières organiques, ensemencement d'espèces de plantes aquatiques, pour en faire des marais. Donc, on viendrait créer un complexe de milieux humides qui seraient interconnectés ensemble. On viendrait évidemment diriger de l'eau, l'eau du site minier, pour alimenter la tourbière et puis les marais, et tout ça, le surplus d'eau serait par la suite déversé via le canal de l'effluent final vers le ruisseau, le cours d'eau récepteur de l'effluent minier en phase d'exploitation.

1870

1875

1880 Donc, ce premier projet-là couvre une superficie d'à peu près 10 hectares.

1885 Le deuxième projet qui est proposé est inclus dans un projet de réserve de biodiversité, le projet de la réserve Piché-Lemoine, qui est quand même relativement près du projet Akasaba. L'idée est d'utiliser un ancien banc d'emprunt, qui est maintenant désaffecté, pour créer une série de marais, donc venir excaver et relier les marais entre eux, encore une fois, ensemercer des plantes aquatiques. L'intérêt de ce projet-là, évidemment, c'est que comme il est dans un projet de réserve de biodiversité, sa pérennité serait davantage assurée que dans un secteur qui n'est pas compris dans un projet d'aire protégée.

1890 Et, finalement, la dernière possibilité d'intervention serait, là encore, de créer des marais au voisinage du site Manitou; il y a plusieurs bancs d'emprunt qui ont été utilisés autrefois, là, pour les travaux de restauration et qui sont maintenant désaffectés. Plusieurs de ces secteurs-là ont déjà des dépressions humides. C'est des sites évidemment hautement perturbés, on s'entend, il y a quasi absence de végétation, parce qu'on est allé puiser le matériel granulaire. Donc, il y aurait vraiment des choses intéressantes aussi à faire, et d'autant plus qu'on est à compléter la restauration de Manitou. 1895 Donc, on viendrait créer un complexe, là, d'anciens sites miniers restaurés et, en bordure, des milieux humides qui auraient été aménagés.

1900 Il y a un autre élément que j'ai oublié de mentionner. Le programme de compensation inclus également le démantèlement de la route de transport de minerai, et évidemment, ça c'est dans l'éventualité où ce tronçon de route là serait construite, là, donc si l'option EACOM ne peut pas se matérialiser. Donc, il est prévu de fermer la route, retirer les ponceaux et revégétaliser l'emprise de la route, là. Donc ça, ça ferait partie aussi intégrante, là, du programme de compensation globale pour compenser les pertes d'habitats du projet Akasaba Ouest.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on pourrait entendre la réaction du ministère devant ces différentes propositions, comment est-ce qu'elles ont été reçues?

1910 **Mme MAUD ABLAIN :**

Oui, Monsieur le président, ça ne sera pas long.

1915 Dans le cas de la création de marais à même les bassins, là, sur le site minier, c'est sûr que nous on estime que ça fait partie des travaux de restauration. Cependant, étant donné que ce sera quand même un milieu mis en valeur plus que demandé dans le guide, dont j'ai... le guide... le nom complet, je ne le nommerai pas, le guide du MERN mais sur la restauration des site miniers, le promoteur irait au-delà de ce qui est demandé dans le guide, ça fait que ça pourrait être des projets effectivement

1920

intéressants, là, pour... puisque c'est localement, là où il y a eu une perte de milieux humides, on vient recréer des milieux humides.

1925

Pour l'aménagement de marais dans le projet de réserve de biodiversité de la forêt Lemoine-Piché, effectivement, c'est intéressant parce que le territoire va être protégé, donc c'est un projet qui est jugé intéressant par le ministère de l'Environnement.

1930

Finalement, pour la mise en valeur de milieux humides existants ou création de marais sur les sites de Manitou, là aussi il faut que ce soit des projets qui viennent en plus de la restauration prévue par le MERN, donc il y a aussi à faire des validations avec le ministère des Ressources naturelles pour voir la faisabilité de ces projets-là.

1935

Puis finalement, le dernier projet qui est la restauration de la route, si elle est construite, c'est sûr que là encore c'est une restauration à l'endroit même où il y a une perte de milieux humides, donc c'est un projet qui est jugé intéressant. Pour la réalisation de ce projet-là, ce sera aussi intéressant d'avoir un suivi pour s'assurer qu'il y a toujours un lien hydraulique entre les deux sections du milieu humide pour que la restauration de la route -- la restauration du milieu humide par le réaménagement de la route soit un succès aussi. Ça fait que c'est, voilà, l'opinion du ministère.

1940

LE PRÉSIDENT :

Pouvez-vous nous dire, quand il y a des projets de compensation, quel type de suivi et sur quel horizon ça dure, pour voir si on arrive à vraiment maintenir les fonctions écologiques ou si des fois ça ne marche pas, pour être vraiment capable d'obtenir une compensation réelle?

1945

Mme MAUD ABLAIN :

C'est sûr que l'objectif c'est de viser une restauration à vie, à vie...

1950

LE PRÉSIDENT :

Permanente.

1955

Mme MAUD ABLAIN :

Permanente, merci. Évidemment, là, c'est un objectif, ce n'est pas forcément réalisable sur le terrain parce que toutes les zones ne peuvent pas être protégées là où il y a eu de la restauration de milieux humides. Donc, on demande des suivis effectivement au promoteur, là, pour qu'il s'assure que la restauration est effective, que le milieu est restauré adéquatement, mais pour un suivi à très long terme, là, je ne pourrais pas vous dire exactement la durée qu'on peut demander. Mais, on vise la pérennité,

1960

mais d'un point de vue pratique, ce n'est pas toujours réalisable.

LE PRÉSIDENT :

1965

Et à quel moment la décision est prise sur le programme de compensation?

Mme MAUD ABLAIN :

1970

Oui. Bien, le plan de compensation dans le cadre du projet Akasaba, c'est un plan... on demande un plan préliminaire de compensation qui va rester préliminaire même après l'autorisation du projet par le gouvernement, si le projet est autorisé. Ce sont des projets, on doit retourner sur... bien, le promoteur doit retourner sur le terrain prendre des données, il peut y avoir des négociations aussi à faire avec différents ministères et organismes, il peut être bonifié aussi grâce à la consultation publique qu'on fait aujourd'hui, il peut être bonifié aussi puisque les intervenants peuvent éventuellement le... bien, en prendre connaissance et puis amener des commentaires. Donc, il va rester préliminaire jusqu'à ce moment-là, et c'est ensuite, lors des autorisations qu'il va y avoir à la suite du décret, si décret il y a, que les projets vont être plus *cannés* dans les autorisations.

1975

1980

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

1985

Voilà, je pense que vous avez eu certains éléments de réponse. Alors, votre deuxième question s'il vous plaît, monsieur Lord.

M. ROLAND LORD :

1990

Ma deuxième question porte sur, dans le fond, la pérennité du projet. On sait que, tantôt on nous a dit que le projet minier, on prévoit une exploitation pendant environ sept ans. Si par exemple au bout d'une année d'exploitation -- on sait que la rentabilité d'un projet minier, ça dépend du cours des métaux, du cours mondial des métaux -- si par exemple après une année d'exploitation le projet ne devient plus rentable, est-ce que la restauration du site va être quand même prévue ou... il arrive quoi, là, une fois que le... si on doit cesser les opérations après quelques mois, par exemple, ou pour des raisons économiques, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu?

1995

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon?

2000

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, il faut dire que dans le cas du dossier... du projet Akasaba, on ne fait pas juste produire de l'or, il y a du cuivre, et le fait d'avoir deux métaux nous rend moins vulnérables à la fluctuation du cycle des métaux, donc je dirais ça rend le projet plus solide financièrement.

2005

Ceci étant dit, concernant la restauration, en vertu de la nouvelle Loi sur les mines, on doit déposer un plan de restauration; une fois qu'il est approuvé, on doit déposer, 90 jours après l'approbation du plan, 50 % du montant de la garantie financière, O.K.? Vous comprendrez que si le projet arrête après un an d'exploitation, on n'est pas à la superficie d'impact maximale du projet, donc l'argent est là.

2010

Mais ce que je veux que vous sachiez, Monsieur le président, c'est que chez Agnico Eagle, on a toujours pris notre responsabilité par rapport à ça, puis ce n'est pas parce qu'on arrête d'opérer un site qu'on ne s'en occupe plus puis qu'on ne le restaure pas. Puis la meilleure preuve, c'est que nos sites fermés à Joutel, ça fait 25 ans que c'est fermé, puis à Cobalt c'est la même affaire, on s'en occupe toujours aujourd'hui donc même s'ils ont été fermés il y a 25 ans.

2015

LE PRÉSIDENT :

Votre question m'amène à en poser une autre. Vous, vous posez la question à savoir si le prix des métaux s'effondre, qu'est-ce qui va arriver. Bon, vous avez effectivement le règlement qui prévoit que la restauration, le prix doit être déposé 50 % la première année, puis je vais compléter, 25 les deux autres.

2020

Mais, monsieur Doyon, si les métaux venaient à monter, mettons? Dans votre étude d'impact, vous avez basé vos scénarios sur un prix de l'or à 1 300 l'once, si jamais ça montait à 16 puis à 1 700, est-ce que le secteur que vous avez mis de côté parce qu'il était... vous ne le jugiez pas rentable, à 16, 1 700, est-ce que là à ce moment-là le projet de mine pourrait devenir pas mal plus gros?

2025

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, cette question-là nous a été posée souvent dans le cadre des consultations avant le dépôt de l'étude d'impact, et puis ce que je vous dirais, c'est que le site a été beaucoup foré et le gisement, il est défini, puis ce n'est pas parce que... le gisement ne peut pas tripler en taille parce que le prix de l'or va augmenter, parce que le gisement, il ne va pas plus loin. Les réserves sont connues puis on l'a tellement foré que l'enveloppe est relativement bien définie. Puis on a fait des estimations avec des augmentations du prix de l'or puis ça ne change presque pas.

2030

2035

2040

LE PRÉSIDENT :

Mais dans votre étude d'impact, vous précisez qu'il y a un scénario à 1 600 où la fosse serait plus grande, un peu plus grande?

2045

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Mais on ne parle pas de tripler la fosse ou de quoi que ce soit, là.

2050

LE PRÉSIDENT :

Je suis d'accord, mais est-ce que ce morceau-là pourrait s'ajouter si le prix de l'or augmentait?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2055

Bien, c'est à voir au moment venu, quand on va l'exploiter, mais c'est une possibilité.

LE PRÉSIDENT :

2060

Ministère de l'Environnement, si jamais ça se produisait et qu'ils décidaient d'aller augmenter la fosse dans la mesure qu'on voit dans l'étude d'impact, pour le scénario à 1 600, est-ce qu'on est devant un nouveau projet qui passe en audience ou si on est devant un amendement à un décret existant, par hypothèse, donc où il n'y aurait pas de débat public?

2065

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, effectivement, si la fosse est agrandie, étant donné qu'elle est déjà ouverte, ça ne serait pas assimilé à un projet... à un nouveau projet, donc ça ne serait pas de nouveau visé par la procédure, et on procéderait à, si le projet a été autorisé, là, on procéderait à une modification de son autorisation. Dans le cadre de la modification de l'autorisation, on réanalyse tous les impacts qui sont générés par la modification au projet, mais effectivement, il n'y a pas à ce moment-là de phase publique.

2070

LE PRÉSIDENT :

2075

Et donc, à ce moment-là, vous procéderiez techniquement par un amendement au décret?

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, on fait une modification de l'autorisation.

2080

LE PRÉSIDENT :

Modification de l'autorisation. Parfait, merci.

Alors, ça répond à votre question? Je vous en prie.

2085

Prochain intervenant, madame -- oh! là, j'ai l'impression que je vais peut-être me fourcher la langue -- madame Clémentine Camille? Cornille? Je ne suis pas sûr, de la façon dont c'est écrit. Alors, l'intéressée me précisera la chose.

2090

Mme CLÉMENTINE CORNILLE

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2095

Bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, donc je suis Clémentine Cornille.

LE PRÉSIDENT :

2100

Pardon?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Cornille.

2105

LE PRÉSIDENT :

Cornille.

2110

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Ou *Cornile*, en tout cas, comme vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

2115

Si vous revenez, je vous promets de m'en rappeler.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

D'accord. Je suis directrice au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, et

2120

ma première question est peut-être un petit peu large, mais dans son rôle de protection de l'environnement puis de la conservation de la biodiversité, le ministère de l'Environnement devrait avoir une vision assez large que seul le projet dont il est question. Donc, comment est-ce que le ministère tient-il compte des impacts cumulatifs passés, présents et futurs sur le territoire où s'implanterait le projet minier Akasaba Ouest, et ce, afin de respecter la capacité support des écosystèmes de la Loi sur le développement durable?

2125

LE PRÉSIDENT :

2130

Et vous pensez à quel écosystème en particulier? Tous les écosystèmes, milieux humides, et cetera? Pensez-vous au caribou spécifiquement là-dedans? Je veux comprendre votre question.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2135

Bien, comme ça, je pourrai continuer ma question, ça tombe bien. Donc, le milieu est déjà fortement perturbé par diverses activités, parce que c'est ça il y a plusieurs activités qui sont en cours, on a pu en entendre parler, mais est-ce que c'est vraiment une raison, parce que ce milieu est impacté, est-ce vraiment une raison de contribuer davantage à sa destruction? Alors, on parlait que c'était un milieu perturbé à peu près à 90 % puis que ce projet rajoutait un certain pourcentage. Est-ce que dans cette vision justement de respect de la capacité support, puis là, je vise assez strictement les efforts qui sont mis en place par un comité, là, pour le rétablissement de la population du caribou forestier depuis plusieurs années, donc à quel point est-ce que ce projet pourrait s'ajouter dans la balance? Donc, c'est plus dans l'habitat du caribou forestier.

2140

2145

LE PRÉSIDENT :

Alors, ministère de l'Environnement.

Mme MAUD ABLAIN :

2150

Oui, Monsieur le président. Effectivement, dans le cadre de l'analyse environnementale des projets, on regarde aussi les impacts cumulatifs, ça fait partie des impacts qui sont regardés. On va regarder de façon globale, là, tous les impacts que peut avoir le projet, et puis dans notre directive, la directive que le ministre transmet au promoteur pour la réalisation de son étude d'impact, on lui demande de présenter les impacts cumulatifs du projet, ce qui a été le cas dans le cadre de ce projet-ci. Donc, c'est un des éléments qui va être regardé au cours de l'analyse que l'on va réaliser, et puis la balance doit être examinée, et en fonction de cette analyse globale, et bien, il y aura une recommandation du ministre en conséquence.

2155

2160

LE PRÉSIDENT :

Ce que vous dites me rappelle des vieux souvenirs qui me font remonter dans une vie antérieure, dans les années 80, quand je commençais comme journaliste environnemental. On commençait la dépollution du Saint-Laurent à ce moment-là puis c'était le programme d'assainissement des eaux. C'est des vieilles affaires, c'est juste des gars comme moi qui se rappellent de ça, là; ça en dit long sur mon âge, alors je n'insisterai pas trop quand même. Mais on entendait régulièrement les pollueurs du Saint-Laurent nous dire : « Vous savez, ce n'est pas grave, moi, ma pollution, c'est un centième de un pour cent de ce qu'il y a dans le fleuve. » Mais votre ministère disait : « Non, c'est déjà trop, c'est déjà trop agressé, on ne peut pas continuer. » Et il y a eu beaucoup de mesures assez énergiques qui ont été prises. Est-ce que le ministère partage la même vision, que parce que le milieu est détérioré, ce n'est pas une excuse pour en ajouter?

2165

2170

Mme MAUD ABLAIN :

Mais, effectivement, on a des outils aussi, des outils d'analyse et des outils réglementaires qui prennent en compte déjà l'état de l'environnement à la base. Pour le bruit, par exemple, on ne peut pas augmenter de façon... bien, sans fin le bruit dans l'environnement, là, on prend le bruit ambiant puis on a un seuil, une exigence qui doit être respectée.

2175

2180

Pour la qualité de l'air, c'est la même chose, ce n'est pas parce que... bien, si le milieu est... il y a déjà un impact sur la qualité de l'air, une industrie qui s'ajoute, là, ne peut pas non plus dépasser les normes. La participation de l'ensemble des industries est regardée, là, avec ce Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

2185

Et, finalement, pour la qualité de l'eau, on utilise des objectifs environnementaux de rejet qui sont des objectifs qui sont calculés pour la protection des usages de l'eau, et ces objectifs-là prennent en compte les concentrations déjà présentes dans le milieu et prévoient aussi les concentrations à venir d'industries qui n'existent pas. On laisse une place, dans le sens où on ne laisse pas... on ne donne pas... on n'alloue pas de concentration pour des contaminants qui pourraient -- je m'exprime mal...

2190

LE PRÉSIDENT :

Dépasser un seuil de danger.

2195

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, c'est ça, merci -- qui pourraient vraiment venir restreindre les usages de l'eau.

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Mais dans le cas des espèces vivantes, c'est plus délicat. L'eau, on peut mesurer tant de parties par million, le bruit on a des sonomètres, tout ça se mesure assez objectivement, mais quand on approche du point de rupture qui va faire qu'une espèce va quitter son habitat ou disparaître, comment vous analysez ça?

2205 **Mme MAUD ABLAIN :**

2210 Bien, c'est sûr qu'au ministère de l'Environnement, pour tous les aspects fauniques, c'est le ministère de la Forêt, Faune et Parcs que nous consultons dans le cadre de l'analyse environnementale. Donc, c'est plus eux qui vont nous donner des avis sur l'impact sur la faune.

LE PRÉSIDENT :

2215 Je comprends pour une espèce, mais le ministère de l'Environnement, de par sa loi, est le responsable des écosystèmes, c'est-à-dire de l'interaction entre le vivant et le physique -- ce qu'on appelait erronément le biophysique à l'époque, là, le mot n'existe pas en français, il faudrait le bannir -- alors, mais vous avez quand même une responsabilité sur cette interaction, la loi dit que c'est vous les responsables des écosystèmes.

2220 **Mme MAUD ABLAIN :**

Oui, bien c'est justement, on prend cette responsabilité en consultant l'ensemble des ministères qui ont une expertise là-dessus et c'est à partir de leurs avis qu'on va analyser les impacts globaux du projet.

2225 **LE PRÉSIDENT :**

Avant de passer à votre deuxième question...

2230 J'aimerais vous poser une petite sous-question sur votre réponse de l'autre sujet tout à l'heure. Malartic, c'est un agrandissement, mais il est en audience, comment vous expliquez? Vous disiez, d'habitude c'est un agrandissement, on ne va pas en audience.

2235 **Mme MAUD ABLAIN :**

Dans le cas du projet Malartic, c'est... dans le fond, la déviation de la route 117 était due à un agrandissement de la fosse, donc c'est la déviation de la route qui était visée par notre règlement -- pardon?

2240

LE PRÉSIDENT :

Qui a été le déclencheur?

2245

Mme MAUD ABLAIN :

C'est ça, exactement, qui a été le déclencheur de la procédure, et d'un commun accord avec le promoteur, il a été décidé que l'ensemble du projet allait passer dans la procédure.

2250

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question?

2255

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Oui. Elle concerne cette fois-ci le site Manitou. Donc, je voulais savoir à quel point est-ce que le projet Akasaba Ouest, par ses résidus miniers traités à la mine Goldex, contribuera-t-il à la restauration de l'ancien parc à résidus miniers de Manitou -- donc en considérant la part des résidus miniers qui sont traités à Goldex mais qui proviennent du site Akasaba Ouest, versus ceux qui proviennent de la mine Goldex -- puis qu'est-ce qu'elle représente, cette part de matériel de recouvrement compatible, donc que ce soit en volume, peut-être même en pourcentage, qui serait issu donc du site Akasaba Ouest par rapport à ce qui est nécessaire pour l'ensemble de la restauration du site Manitou?

2260

LE PRÉSIDENT :

2265

Monsieur Doyon, est-ce que vous pouvez préciser, en réponse à madame?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2270

Oui, Monsieur le président, je vais inviter Mélanie Roy à répondre à cette question-là, elle qui travaille à Goldex et à la restauration de Manitou depuis 11 ans.

2275

Mme MÉLANIE ROY :

Concernant le site Manitou, je dirais que, au début, avant qu'on fasse l'acquisition du projet Akasaba Ouest, on a fait une grosse étude pour savoir si les résidus à Akasaba étaient compatibles à la restauration du site Manitou. Donc, après avoir fait l'analyse de tout ça, on a vu que, oui, le résidu était compatible. Donc, ça répond à une partie de la question.

Pour ce qui est du volume, dans le fond le projet Akasaba va donner 5 millions de tonnes

2280

supplémentaires environ pour compléter la restauration du site Manitou. Actuellement, étant donné qu'on a un volume plus restreint à Goldex de résidus, la restauration, on est capable de faire une restauration adéquate avec 13.5 millions de tonnes de résidus. Par contre, il y a une partie supérieure sur le dessus qu'on doit faire un multicouche, que nous on appelle, donc c'est un autre moyen de restauration, pour compléter la restauration du site. Dans le fond, le 5 millions supplémentaire que va apporter Akasaba va permettre de faire une restauration complète avec une seule méthode.

2285

2290

Donc, bref, dans le fond aussi qu'est-ce qu'il faut dire, c'est que la restauration du site Manitou, c'est un peu particulier, c'est le rehaussement de la nappe phréatique. Dans le fond, on envoie les résidus qui sont acidogènes pour empêcher l'oxygène d'accéder aux résidus acidogènes. Donc, plus qu'on met de résidus au site Manitou, plus il est robuste et plus qu'il va être robuste dans le fond aux changements climatiques, aux changements de température, et cetera.

2295

Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais dans le fond c'est positif d'apporter plus de résidus au site Manitou pour compléter la restauration.

LE PRÉSIDENT :

2300

Est-ce que la réponse est suffisamment complète? Parce qu'il y avait beaucoup d'éléments dans votre question, je ne suis pas sûr que je les ai tous mémorisés.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2305

Bien, c'était vraiment d'avoir une considération de la part... Donc là, je crois que j'ai compris, là, qu'il y avait 5 millions de tonnes qui proviendraient de Akasaba Ouest...

LE PRÉSIDENT :

2310

Oui, sur les 13.

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

... puis qu'il y avait besoin de 13 pour la restauration du site de Goldex, donc...

2315

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que les 5 s'ajoutent aux 13 ou font partie des 13?

2320

Mme MÉLANIE ROY :

Non, ça va être ajouté.

LE PRÉSIDENT :

2325

S'ajoutent aux 13, donc vous allez monter, en avoir 18, là?

Mme MÉLANIE ROY :

2330

Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2335

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

Hum hum, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

2340

Et vous dites que ça va faire un meilleur substrat, plus compact?

Mme MÉLANIE ROY :

2345

Oui. Puis un rehaussement plus efficace. Puis comme je disais, c'est comme c'est là, étant donné qu'on a moins de résidus que prévus initialement -- initialement on avait prévu 24 millions de tonnes, maintenant on en a 13.5 de disponibles -- donc c'est sûr qu'en ayant plus de résidus, bien, on va faire juste une méthode de restauration.

LE PRÉSIDENT :

2350

Ça va?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2355

Ça me va bien.

LE PRÉSIDENT :

2360 Pardon?

Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

2365 Je pourrais me permettre une toute petite sous-question? Tant qu'à être dans la question, en fait. Est-ce que la restauration du site Manitou pourrait être compromise si jamais le projet Akasaba Ouest ne voyait pas le jour?

LE PRÉSIDENT :

2370 Est-ce que ça pourrait être compromis?

Mme MÉLANIE ROY :

2375 Non. Non, étant donné que, comme je vous mentionnais, on va faire deux méthodes de restauration au lieu d'une seule.

LE PRÉSIDENT :

2380 Est-ce que vous avez un document ou un plan sur la restauration du site Manitou qui fait un peu la synthèse de ce qu'on veut faire -- comment on fonctionne, qu'est-ce qu'on envoie, quelles sont les couches de surface -- qui permettrait de comprendre cette mécanique de restauration, cette stratégie de restauration?

Mme MÉLANIE ROY :

2385 On a sûrement un document qui sommaire un peu le tout. Je vous dirais qu'il y a plusieurs éléments, on parle de géotechnique, d'hydrogéologie, géochimie, et cetera, mais on a sûrement un document qu'on peut trouver, qui pourrait englober tout, qu'on pourrait vous déposer.

LE PRÉSIDENT :

2390 Bon, si vous pouvez...

Mme MÉLANIE ROY :

2395 Il faudrait juste rassembler des éléments ensemble.

LE PRÉSIDENT :

2400 ... ça rendra la chose plus claire pour des gens comme madame qui s'intéressent à cet aspect.
Ça va, vous voulez bien le noter?

Mme MÉLANIE ROY :

2405 Oui. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2410 Oui? Alors, je vous remercie.

LE COMMISSAIRE :

2415 De Goldex à Manitou, est-ce que vous pouvez nous détailler un peu le mode de transport que vous avez choisi? Par exemple, on s'intéresserait à la longueur, le diamètre de votre pipeline que vous avez choisi, comment est-ce que c'est alimenté, comment est-ce que ça fonctionne.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2420 Donc, Monsieur le commissaire, si je comprends bien, parce qu'il y a différents éléments de transport, là, dont il est question ici, vous parlez vraiment du transport des résidus par pipeline, c'est bien ça?

LE COMMISSAIRE :

2425 Exact.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2430 O.K. Parfait. J'inviterais madame Mélanie Roy là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y en a d'autres que ceux du pipeline? Non, c'est juste... tout passe par un pipeline? D'accord. Mais oui...

2435

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2440

... ça serait intéressant de comprendre.

Mme MÉLANIE ROY :

2445

Bien, en fait, la méthode qui a été utilisée, c'est un peu la même méthode qu'on utilise pour les autres parcs à résidus. Donc c'est... à l'usine, lorsque le traitement est terminé, on épaissit nos résidus et après ça on le passe dans un système de pompes et on l'achemine via un pipeline. Donc, c'est la même méthode qui est utilisée, je dirais, pour la plupart des mines ici, en Abitibi. Donc, on a un pipeline de 23 kilomètres qui apporte nos résidus jusqu'au site Manitou.

2450

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2455

Monsieur le président, j'ajouterais, c'est en raison des caractéristiques des résidus de Goldex, qui sont inertes, que cette réhabilitation-là est possible. Donc, c'est une, je dirais, une déposition comme assez habituelle dans l'industrie, comme madame Mélanie Roy le disait, mais on les transporte par pipeline et on les dépose. Donc, c'est cette information-là que je voulais rajouter.

LE PRÉSIDENT :

2460

Pourquoi un pipeline? C'est plus efficace que les camions-citernes, c'est moins cher? C'est quoi la logique?

Mme MÉLANIE ROY :

2465

O.K. Bien, je vous dirais que c'est plus efficace par pipeline parce que c'est en continu et aussi il y a les gaz à effet de serre aussi que c'est meilleur aussi de le faire par pipeline que par citerne, entre autres.

LE PRÉSIDENT :

2470

Est-ce que ça descend par gravité ou si vous avez des pompes à intervalles réguliers?

Mme MÉLANIE ROY :

2475 On a une station de pompage à la mine Goldex qui bâtit une pression suffisante pour apporter la pulpe, dans le fond, jusqu'au site Manitou, oui.

LE COMMISSAIRE :

2480 Juste pour savoir, est-ce que sa construction a été soutenue par une aide financière gouvernementale?

Mme MÉLANIE ROY :

2485 Bien, dans le fond... dans le fond, je parle beaucoup de Manitou, mais dans le fond le site appartient au ministère des Ressources naturelles, on a un partenariat avec eux pour faire la restauration du site. Donc, c'est un partenariat qu'on a avec eux pour réaliser la restauration.

2490 Puis comme mon collègue mentionnait, on est chanceux, à la mine Goldex on a un résidu qui est inerte, qui est un peu comme un sable de... un sable, dans le fond, donc qui est efficace dans le fond pour faire un type de restauration. Ça empêche au ministère de faire une restauration en allant emprunter dans des bancs d'emprunt, aller creuser, aller chercher des matériaux pour faire ce type de recouvrement-là. Donc, on l'apporte d'une façon hydraulique et on le dépose, et au lieu de le faire dans un nouveau parc, bien on utilise un site qui est déjà impacté par une ancienne opération minière.

2495 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le ministère contribue financièrement à l'opération ou si c'est vous qui faites cette opération-là?

2500 **Mme MÉLANIE ROY :**

Oui, le ministère participe au projet.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

Financièrement, quelle part vous assumez par rapport à l'ensemble des coûts de restauration?

Mme MÉLANIE ROY :

2510 Bien, je vous dirais que la participation d'Agnico Eagle, de la manière qu'elle a été définie dans la restauration du site Manitou, c'est... on a évalué comment ça coûtait construire un parc à résidus. Donc,

2515

c'est une firme externe qui a fait l'évaluation. Donc, comment ça coûte faire un parc de 24 millions de tonnes; dans le temps on avait 24 millions de tonnes. Donc, on a évalué le coût de construction et Agnico a mis ce montant-là dans le projet de restauration du site Manitou. Les chiffres sont publics, je vous dirais que Agnico la participation c'est de 14 millions, dans le projet.

LE PRÉSIDENT :

2520

14 sur les 24?

Mme MÉLANIE ROY :

2525

14 millions de dollars sur 50 millions environ le projet au total.

LE PRÉSIDENT :

Ah! d'accord. O.K.

2530

Et, au ministère, vous prévoyez que la restauration sera complétée à peu près quand?

M. ROBERT LACROIX :

2535

On considère que la restauration va être finalisée quand Agnico Eagle va avoir déposé à peu près le 24... le... attends un petit peu, 13 plus 5, 18 millions de tonnes, donc autour de peut-être 2025?

Mme MÉLANIE ROY :

2540

Exact.

M. ROBERT LACROIX :

Autour de ça, oui.

LE PRÉSIDENT :

2545

Mais dans le partage des coûts, je voudrais comprendre une chose.

M. ROBERT LACROIX :

Oui?

2550

LE PRÉSIDENT :

Eux autres, ils disent ils fournissent 14 sur les 50 millions. Votre ministère, lui, fait quels travaux avec le reste de l'argent? Est-ce que vous les payez pour faire le travail ou si vous avez, vous, des travaux en propre pour la partie du budget qui relève de votre part?

2555

M. ROBERT LACROIX :

Non, nous autres, on ne fait pas de travaux physiques sur le terrain. Agnico est comme notre maître d'oeuvre sur le terrain, comme c'est eux qui acheminent les résidus sur le site, c'est eux qui voient au déplacement du pipeline, à construire les digues internes et c'est leurs employés qui, ou des contractants, qui font toute la voirie sur le site, et sur présentation trimestrielle des factures, on vérifie ça et on paye sur présentation de factures, selon l'entente qu'il y a entre les deux entités.

2560

LE PRÉSIDENT :

2565

D'accord, je vous remercie.

Alors, monsieur Guy Leduc, s'il vous plaît.

2570

M. GUY LECLERC

M. GUY LECLERC :

2575

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire. Guy Leclerc.

LE PRÉSIDENT :

2580

Leclerc?

M. GUY LECLERC :

Je vais me reconnaître plus!

2585

LE PRÉSIDENT :

D'accord, oui. Bon.

2590 **M. GUY LECLERC :**

Ma question, ou mes questions concernent la grille d'analyse pour aboutir au choix du type de restauration de site. Je suis un peu embêté parce que je n'ai pas deux questions, j'en ai une, mais il y a plusieurs petits points d'éclaircissement, ça fait que soit que je les présente très court et les réponses vont être courtes, parce que c'est vraiment de la précision dont j'ai besoin, c'est... je ne veux pas commencer avec des accommodements raisonnables, là. Ça fait que, je ne sais pas, je procéderais... j'ai six picots comme où c'est des précisions dans ce document-là, plutôt que de revenir plus tard, ça mêlerait les choses, mais je pense que je vais être moins long que... Vous m'arrêtez.

2600 **LE PRÉSIDENT :**

Une question avec six éléments, là?

2605 **M. GUY LECLERC :**

Voilà. D'abord, dans le premier point, à la fin, quand on parle des commentaires sur le remblayage et...

2610 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous dire dans quel document vous référez?

M. GUY LECLERC :

2615 O.K. C'est le tableau d'évaluation pour le choix du type de restauration, « Remblayage de la fosse », ensuite j'ai l'autre qui est : « Reprofilage de la halde avec recouvrement multicouche », puis l'autre : « Reprofilage de la halde avec recouvrement avec une géomembrane ». On se comprend?

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous vous référez aux documents de la commission, c'est dans... les documents ont tous une cote, est-ce que vous êtes capable de me dire quelle est la cote du document?

2625 **M. GUY LECLERC :**

Oh, la, la! Je crois que c'est la PR3.

LE PRÉSIDENT :

2630 C'est dans l'étude d'impact de base?

M. GUY LECLERC :

2635 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le PR3.1?

2640 **M. GUY LECLERC :**

Oui, dans le tableau 4-8.

LE PRÉSIDENT :

2645 Bon, ça c'est plus précis. Tableau 4-8 dans le PR3.1.

M. GUY LECLERC :

2650 Parce que je n'ai pas tout imprimé parce que...

LE PRÉSIDENT :

2655 Non, je peux comprendre.

M. GUY LECLERC :

D'ailleurs, ça se peut qu'il y ait des réponses qui étaient dans le document, parce qu'après avoir lu tout ça, là, j'ai réalisé que, avec le temps, mon disque dur interne avait besoin de défragmentation.

2660 Le tableau 4-8. Parce que je n'ai comme pas de pagination là-dessus, là.

LE PRÉSIDENT :

2665 On me dit que ce serait dans le PR3.1, donc l'étude d'impact, à la page 4-23, selon mon collègue.

M. GUY LECLERC :

2670

En équipe, ça va mieux, hein!

LE PRÉSIDENT :

Puis des fois ça prend plusieurs têtes pour arriver à des résultats.

2675

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Tableau 4-8?

M. GUY LECLERC :

2680

Oui. Finalement, je m'excuse, ça va avoir été plus long que je pensais.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous localisé le tableau en question?

2685

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, nous l'avons, nous attendons la question.

LE PRÉSIDENT :

2690

Ah! bon. Alors, allez-y pour vos questions.

M. GUY LECLERC :

2695

Go! Au point 1 : « Efficacité de la méthode », dans les commentaires pour le remblai et... en fait, le remblai de la fosse, la plupart des questions concernent ça, à la fin on dit : « *Cependant, l'ennoiement ne prévient pas le DMN, puisque certains métaux sont solubles en pH neutre.* »

2700

Est-ce qu'il y a dans le résidu... le résidu, bien, qu'on utiliserait pour remplir la fosse, le remblai, est-ce qu'il y a de ces métaux-là? Parce que là, c'est général, ça, on dit : l'ennoiement ne prévient pas nécessairement parce qu'il existe des métaux qui sont solubles à pH neutre. Est-ce que dans les matériaux de la halde stérile il y a des métaux dont vous parlez ici qui sont solubles à pH neutre?

O.K., je vais poser tous mes points puis ça se peut que vous ayez à chercher, là.

2705

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Mais, Monsieur... Monsieur le président?

2710

LE PRÉSIDENT :

Oui?

2715

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je pourrais donner comme réponse à cette question-là, c'est qu'il y a une partie des stériles qui ont un potentiel de génération acide qui présentent... à long terme, donc, puis au moment où on se parle, on poursuit toujours les études et les essais pour être capable de statuer sur le risque environnemental à long terme que l'envoiement de ces stériles-là va présenter. Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui parce que les tests doivent encore se poursuivre pendant quelques mois, mais c'est sûr qu'on le regarde parce que c'est une option qui n'est pas écartée, même si ce n'est pas celle-là qu'on a présentée dans notre étude d'impact, on ne l'a pas écartée parce qu'elle demeure pertinente tant qu'on n'aura pas démontré qu'elle présente un risque environnemental qui n'est pas acceptable.

2720

2725

M. GUY LECLERC :

C'est beau. Au point 4 -- mes questions vont être un peu dans les mêmes eaux, on s'entend, là, on parlait d'envoiement, là -- O.K., à la fin, toujours dans les commentaires : « *Peu d'études de cas dans la littérature.* » On parle d'utilisation performante, « *Acceptabilité sociale des auto...* -- je suis-tu à la bonne place? -- *des autorités et disponibilité d'études de cas.* » On dit qu'il y a peu d'études dans ce cas-là. Quand je dis « peu », ça veut dire qu'il en existe. Est-ce qu'on peut les avoir ou en avoir une, dans ce cas-là, là? Parce que là, on enlève des points à ce scénario-là parce qu'on dit qu'il y a peu d'études. Ce n'est pas parce qu'il y a peu d'études qu'elles ne sont pas bonnes, là. Ça fait que je voudrais savoir c'est quoi la teneur de ces études-là.

2730

2735

Le point 3, au niveau de « *Bruits et poussières durant la restauration* »... on oublie ça, ce n'est pas ça ma question.

2740

C'est l'item 6 : « *Possibilité de restauration progressive* ». J'aimerais savoir pourquoi, ça a l'air d'être un choix de la compagnie de faire de la restauration progressive, pourquoi ce choix-là a-t-il l'importance qu'on lui donne? Parce qu'on mentionne qu'il y a 16 ans d'envoiement. Et j'ai une sous-question : le 16 ans d'envoiement, est-ce que la fosse va se remplir en 16 ans si elle est laissée à elle-même? C'est-tu ça, le 16 ans?

2745 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

Oui, Monsieur le président, la réponse c'est oui.

2750 **M. GUY LECLERC :**

O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2755 Elle va se remplir par elle-même complètement au bout de 16 ans.

M. GUY LECLERC :

2760 Donc, le volume d'eau, il prend 16 ans à la remplir?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exact.

M. GUY LECLERC :

2765 Donc, c'est possible que si on met du résidu dedans, il va y avoir au moins trois fois moins de volume d'eau à aller dans la fosse? Est-ce que c'est possible que ça s'envoie plus rapidement étant donné que j'ai réduit le volume requis pour l'envoie?

2770 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

2775 Monsieur le président, je vous dirais, ça va dépendre du volume qu'on va mettre puis les études se poursuivent, donc je ne peux pas vous répondre avec précision parce qu'on n'a pas toutes les réponses à cet effet-là, mais c'est sûr que le volume qui va être occupé par l'eau, c'est sûr que ça pourrait occasionner peut-être un remplissage un peu plus rapide, mais je ne peux pas vous répondre de combien exactement à ce stade-ci.

M. GUY LECLERC :

O.K. Merci.

2780

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une sous-question là-dessus, monsieur Doyon. Vous avez dit dans votre étude d'impact que, dans le contexte hydraulique du secteur, il est estimé que l'eau dans la fosse nécessitera environ 16 ans pour se rétablir à l'élévation de 327,5, délai qui occasionne un risque environnemental, que vous disiez, je vous cite, étude d'impact pages 36, 37 -- non, c'est-à-dire le PR8.2, pages 36-37.

2785

La durée, comme monsieur l'a mentionné, c'est dans l'hypothèse que la fosse est vide. Mais vous dites, votre note technique sur l'analyse des concepts de restauration, dans le PR8.3 annexe C, on dit que les stériles potentiellement générateurs d'acidité n'occuperaient la fosse que jusqu'au niveau 279,5. Alors, pouvez-vous fournir à la commission, pour cette hypothèse que vous mentionnez vous-même dans votre document, le calcul du temps requis pour envoyer les stériles jusqu'au niveau 279,5 mètres?

2790

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

J'ai pris en note la question, il va falloir que je vous revienne un peu plus tard là-dessus, je ne peux pas vous répondre sur-le-champ.

2795

LE PRÉSIDENT :

Ça, je le comprends, parce que ça nécessite sûrement deux, trois petits calculs.

2800

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui.

2805

LE PRÉSIDENT :

Et pourriez-vous du même coup nous indiquer quelle serait la porosité estimée de l'accumulation des stériles, la part d'eau à l'intérieur, et nous préciser, si vous connaissez des méthodes, parce qu'on pense qu'il y en a, qui pourraient être utilisées pour réduire la perméabilité de ce qui serait enfoui?

2810

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Pouvez-vous répéter la dernière, s'il vous plaît.

2815

LE PRÉSIDENT :

Quelle méthode pourriez-vous utiliser pour réduire la perméabilité du matériel qui serait dans le fond de la partie envoyée.

2820 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

C'est bon, Monsieur le président. Merci.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

Alors, monsieur, on pourra vous donner les réponses supplémentaires sur cette question.

2830 **M. GUY LECLERC :**

Excellent.

LE PRÉSIDENT :

Ensuite?

2835

M. GUY LECLERC :

O.K., la réutilisation de roches, bon, je vais refaire mon argumentaire avec ce que j'ai comme infos, je vais sauter un point.

2840

Donc, j'avais la question, n'oublions pas la question de départ : pourquoi vous avez choisi le scénario « progressive », pourquoi il y a tant de points là-dedans? Donc, le remblayage qui se ramasse à rien puis les autres sont très scorés, là, c'est ça qui fait souvent... c'est ça qui fait la différence entre le pointage d'une et l'autre. Est-ce que c'est une question d'argent? Probablement, là, j'imagine, là.

2845

Ensuite, le dernier point, vous avez... Oui?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2850

Monsieur le président, on pourrait répondre tout de suite.

M. GUY LECLERC :

O.K.

2855

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Avec Yanick Plourde.

LE PRÉSIDENT :

2860

Allez-y.

M. YANICK PLOURDE :

2865

Oui. La comparaison des différents scénarios a été réalisée par des experts de WSP. L'aspect économique n'a pas été pris en compte, là, dans les éléments de comparaison, dans les critères qui ont été comparés pour chacun des trois scénarios.

M. GUY LECLERC :

2870

Bien, c'est parce qu'on a le coût des travaux et la fermeture, ça fait qu'il y a zéro point parce qu'il y en a un qui est 13 millions puis les autres sont 4, là, ça fait que ça a compté en quelque part, là. Au point 8.

M. YANICK PLOURDE :

2875

Je vais devoir vérifier, mais moi on m'avait dit que l'aspect économique, là, notamment pour l'option de retour des stériles dans la fosse, n'avait pas été pris en compte, là.

M. GUY LECLERC :

2880

Bien, c'est ce qui pénalise le choix. O.K. C'est beau, merci.

Le dernier point, vous parlez, bien là ça tourne à l'aspect économique comme on en avait parlé.

2885

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

M. GUY LECLERC :

2890

Dans votre présentation, vous avez parlé de l'importance pour la minière de... les retombées économiques c'était important et les emplois c'était important. Le scénario de remblai de la fosse, il injecte à peu près 10 millions de plus dans la communauté et c'est tout de l'argent local, donc je ne

2895 comprends pas pourquoi il n'y a pas de point dans l'évaluation qui tient compte de ça, les retombées économiques des différents scénarios de restauration de site.

LE PRÉSIDENT :

2900 Peut-être qu'il y en a puis qu'on ne le sait pas. On peut demander à monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2905 Bien, je vous dirais, Monsieur le président, ça c'est la proposition de restauration qu'on a soumise au moment où on va déposer l'étude d'impact. Les études se poursuivent; notre décision, elle n'est pas finale à cet effet-là. Et sachez que les éléments qui vont être pris en compte, au final, là, ce n'est pas le volet économique parce que, dans le fond, le retour des stériles dans la fosse que vous privilégiez, là, bien c'est une option qui est vraiment pertinente à regarder puis on ne l'a toujours pas écartée, comme je vous disais, parce que dans... parce que là, on présente des critères qu'on a pris au moment... puis même au niveau de l'économique qui peut être présenté dans l'étude d'impact, c'est le coût de la mise en application de la méthode elle-même, mais chez Agnico Eagle, quand on va prendre notre décision finale, il y a d'autres critères qu'on va utiliser, comme le fardeau à long terme, le passif environnemental que cette option-là va présenter, qu'ils n'ont pas considéré ici, et sachez que c'est sûr qu'on va prendre la meilleure méthode.

2915 Puis si, par exemple, on peut démontrer que le remblaiement des stériles qui ont un potentiel de génération acide dans la fosse ne présente pas de risques pour l'environnement au niveau des eaux de surface, des eaux souterraines, bien on va avoir... on va être enclin à privilégier ce scénario-là parce qu'au niveau du long terme, c'est lui qui est le moins gros fardeau, t'sais. Donc, c'est ça que je veux vous dire, Monsieur le président.

2920 **M. GUY LECLERC :**

2925 On est quasiment sur la même longueur d'onde.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2930 O.K. Alors, je vais en profiter pour vous poser quelques questions qui intéressent la commission sur cet aspect. Les 13 millions sont modélisés à partir de quelle méthode de remplissage de la fosse?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2935 Monsieur le président, je vais demander à monsieur Jean-François Lagueux de répondre à ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

2940 La méthode de remplissage qui a été considérée pour le remplissage de la fosse est relativement simple. Donc, à la fin des opérations, donc lorsqu'on sort la dernière tonne de minerai, on déplace les piles en haut, on pige dans le tas de matériel potentiellement générateur acide et on le ramène en bas complètement par camion.

LE PRÉSIDENT :

2945 Par camion?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

2950 Par camion, exactement. C'est la méthode qui a été considérée dans le plan de conception de restauration du site.

LE PRÉSIDENT :

2955 O.K. Avez-vous examiné l'idée de le faire par convoyeur?

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

2960 Pour l'instant, on est encore en train de travailler sur des options. Mon collègue monsieur Doyon l'a mentionné, il y a des travaux qu'on doit effectuer, qu'on doit continuer, ça fait qu'il y a encore des options qui sont... qu'il nous reste à vérifier à ce niveau-là. Puis le convoyeur peut être une option, ça peut être aussi une autre méthode de...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

2965 Mais, Monsieur le président, ce que je vous dirais, c'est que ça fait quand même un an et demi qu'on a soumis cette étude d'impact là, mais c'est sûr qu'il va falloir que ça soit revu justement avec d'autres considérations comme celles que vous mentionnez qui sont fort pertinentes et qu'on va devoir considérer.

2970

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans les options, il y a le convoyeur, il y a bouler tout simplement le matériel dedans, puis après ça, par étapes, le repousser au fond; c'est juste du gros tracteur. J'aimerais moi voir... on

2975

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, je comprends, puis je comprends aussi qu'il aurait été intéressant d'avoir ces options-là parce qu'il va y avoir une variabilité des coûts, je suis de votre avis.

2980

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est possible sur l'horizon d'un mois, quelque chose comme ça, de faire une certaine modélisation des coûts de d'autres hypothèses?

2985

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Il va falloir que je vous revienne là-dessus, je vais devoir discuter avec mon équipe.

2990

LE PRÉSIDENT :

Parce que si vous devez le faire de toute façon, peut-être que vous avez amorcé la discussion, je ne le sais pas, peut-être que vous pouvez déjà coucher sur papier un certain nombre de choses qui éclaireraient la question.

2995

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je vais vous revenir un peu plus tard là-dessus.

3000

LE PRÉSIDENT :

O.K. O.K., ça va pour mes questions là-dessus. Si vous nous revenez avec... en tout cas, on aimerait faire le point au moins de l'état de vos connaissances des autres scénarios, qu'est-ce que vous avez fait comme réflexion jusqu'à présent, et est-ce que ça serait possible de sortir une modélisation plus précise sur l'idée de mettre les potentiellement acides dans le fond et de les envoyer -- on part de l'hypothèse que c'est une méthode sécuritaire -- qu'est-ce que ça coûterait, quelle serait la méthode la

3005

3010

moins chère, vous comprenez?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3015

Oui, je comprends, mais on a certaines limites dans le sens qu'on a des tests qui ne seront pas finalisés, ça fait que c'est sûr que l'option du retour des stériles, on peut présenter des scénarios de comment on va les retourner, mais je ne pourrai toujours pas vous dire si c'est cette méthode-là qui doit... qui peut être privilégiée.

3020

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça, je le comprends très bien.

3025

Alors, j'appellerais maintenant monsieur Bertrand Lessard.

M. BERTRAND LESSARD

3030

M. BERTRAND LESSARD :

Bonsoir, Monsieur le président...

3035

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

3040

M. BERTRAND LESSARD :

... Monsieur le commissaire. « Parlez plus fort », vous dites?

LE PRÉSIDENT :

3045

Peut-être plus près un petit peu du micro. Ça aide.

M. BERTRAND LESSARD :

3050

Plus près de toi. Voilà. Alors moi, ma question elle a déviée, un peu comme les chemins, parce qu'au début on parlait d'un chemin minier de six kilomètres, là on est rendu avec un chemin minier -- un chemin forestier de neuf point quelques kilomètres qui rejoint déjà un autre chemin forestier. Je connais vraiment la région, là. Donc, je parle de la conformité, là; les chemins de bois, ce n'est pas les mêmes

3055

normes que les chemins de mine. Ça, je peux vous l'assurer. Parce qu'un camion de bois, ça a une certaine longueur avec des essieux, le poids rendu sur un pont n'est pas le même qu'un gros truck de *muck*, je ne sais pas comment ça peut peser puis quelle largeur ça prend.

3060

Présentement, les ponts qui sont là, c'est des ponts, il y a juste une automobile qui peut passer, là, ça fait que j'imagine très mal deux camions se rencontrer, dire : « Salut *muck* », puis l'autre : « Salut poteau ». Ça ne sera pas beau.

LE PRÉSIDENT :

3065

Puis ça irait plus mal si c'est un camion avec une auto. Je ne voudrais pas être dans l'auto, hein!

M. BERTRAND LESSARD :

3070

Bien, c'est parce qu'on a le droit d'aller sur ces chemins-là, à nos risques. Je vais vous dire, c'est à nos risques. Mais quand on rencontre un camion de EACOM, je vous dis que... il faut se tasser. Il faut arrêter complètement pour le laisser passer. C'est impossible de passer deux.

LE PRÉSIDENT :

3075

Oui, ça, je sais ça.

M. BERTRAND LESSARD :

3080

O.K.? Bon, tout ça pour dire, le chemin de 6.1 kilomètres qui devait être réhabilité, on passe maintenant au chemin de EACOM de 9 kilomètres qui ne sera pas réhabilité, c'est un chemin forestier. Jusque-là, ça va?

LE PRÉSIDENT :

3085

Lequel exige l'assise la plus forte et la plus large, le chemin forestier ou le chemin minier? Oui, madame Racicot?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

3090

Ce que je peux vous dire, c'est que le chemin d'EACOM, c'est un chemin qu'on appelle de classe 2. Il y aura une surface de roulement qui ne va pas excéder les huit mètres. Il va y avoir un déboisement d'une largeur maximale de 30 mètres. C'est un chemin classe 2, c'est un chemin qui est gravelé, puis c'est... en fin de compte, ce qu'on s'est entendu avec EACOM, c'est qu'on va essayer de réduire l'impact du chemin, donc lorsque les... lorsque la sécurité le permettra, on va réduire la largeur du déboisement

3095 et de l'impact du chemin dans les endroits où on pourra le faire, là.

LE PRÉSIDENT :

3100 Je vais vous poser la question : pour le besoin du transport du minerai vers Goldex, est-ce que le chemin forestier est compatible avec vos besoins ou s'il faut modifier le chemin pour le tronçon où il y aura double utilisation?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3105 Monsieur le président, je vais passer la parole à Mélanie Roy.

LE PRÉSIDENT :

3110 Madame Roy? Oui, allons-y.

Mme MÉLANIE ROY :

3115 Je vous dirais que les standards que madame vient de mentionner, une largeur de huit mètres, c'est amplement large pour nos besoins, pour faire notre transport de minerai vers la mine Goldex.

LE PRÉSIDENT :

Et pour rencontrer avec les gros camions forestiers dont parle monsieur?

3120 **Mme MÉLANIE ROY :**

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3125 Il y a assez de largeur pour ça, oui?

Mme MÉLANIE ROY :

3130 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et l'assise... Et lequel est le plus lourd, c'est le forestier ou le camion minier?

3135

Mme MÉLANIE ROY :

C'est le... écoutez, je ne suis pas une spécialiste, là, dans le poids des camions, mais à ma compréhension, les camions EACOM sont plus lourds étant donné que c'est des camions hors-normes, tandis que nous, notre transport, c'est des camions qui ne seront pas hors-normes car on va circuler sur des chemins publics.

3140

LE PRÉSIDENT :

Et on définit comment la capacité de support d'une route comme ça? Il faut que ça tienne un poids particulier? Je ne connais pas ça, là, c'est pour ça que je vous pose la question.

3145

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui, à ma connaissance, ce sont plutôt les ponts qui sont visés par des études pour les capacités portantes.

3150

LE PRÉSIDENT :

O.K.?

3155

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Donc... Puis je ne crois pas que ça s'applique aux chemins, là.

3160

LE PRÉSIDENT :

Bien, j'imagine qu'il faut que... vous devez avoir des normes pour que les gros camions forestiers, qui sont si lourds d'après ce que je comprends, ne défoncent pas le pont ou la calvette?

3165

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui oui, tout à fait, pour ce qui est des ponts et des... il y a des normes cependant pour les chemins.

LE PRÉSIDENT :

3170

Oui? Et la capacité de support, la capacité portante, c'est quoi?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Pour les chemins?

3175

LE PRÉSIDENT :

Oui, pour les chemins ou les ponts.

3180

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Bien, pour les ponts, bien écoutez, ça dépend des ponts qu'on va construire. En temps normal, pour des camions, c'est des ponts de 70 tonnes qui sont construits.

3185

LE PRÉSIDENT :

De 70 tonnes?

3190

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui. Pour les camions de bois, je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

3195

O.K. Dans votre étude d'impact sur le transport, là, vous parlez des gaz à effet de serre, vous dites qu'il va y avoir des camions de 40 à 70 tonnes. C'est flou comme grosseur.

Mme MÉLANIE ROY :

3200

Je vous dirais que le chiffre exact, c'est 35 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

3205

C'est des 35 tonnes?

Mme MÉLANIE ROY :

35 tonnes de minerai entre le site Akasaba et Goldex.

3210

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc c'est...

3215

Mme MÉLANIE ROY :

Je suis un peu... c'est le chiffre exact.

LE PRÉSIDENT :

3220

C'est la moitié moins qu'un gros camion forestier, en gros? Eux autres, c'est 70.

Mme MÉLANIE ROY :

3225

Non, bien je ne suis pas sûre que ça fonctionne comme ça. Je pense que madame pourrait mieux préciser...

Mme STÉPHANIE RACICOT :

3230

Oui, si je peux préciser, en fait, c'est les ponts qui sont d'une capacité portante de 70 tonnes, mais je ne crois pas que les... Les camions qui ne sont pas hors-normes, là, je crois qu'ils sont autour d'une cinquantaine de tonnes. Mais je ne suis pas certaine, c'est une information que je pourrais valider.

LE PRÉSIDENT :

3235

O.K. La balance, c'est la marge de sécurité?

Mme STÉPHANIE RACICOT :

3240

Bien, 70 tonnes, ça peut être des camions hors-normes. Ça peut se rendre jusqu'à...

LE PRÉSIDENT :

Ça peut se rendre jusque-là.

3245

Mme STÉPHANIE RACICOT :

... 70 tonnes. Mais en temps normal, les ponts sur les chemins forestiers ils ont des capacités portantes à 70 tonnes. Il peut y avoir des ponts qui ont des capacités portantes inférieures à ça. Souvent les ponts aussi se dégradent avec le temps puis lorsqu'on fait nos analyses, on réduit les

3250

capacités portantes. À ce moment-là, il faut soit apporter les corrections nécessaires aux ponts ou diminuer la charge des transports.

LE PRÉSIDENT :

3255

Est-ce que ça répond à votre question?

M. BERTRAND LESSARD :

3260

Oui. Mais moi, comme les routes ont dévié, là, je pensais, ça va prendre un an pour la construction de la route faite par la Domtar -- bien, excusez, par EACOM, mais le chemin minier, lui, aurait été utilisé, c'est la mine qui l'aurait fait. Donc, ils vont utiliser le chemin, on le voit, là, le chemin du Lac-Sabourin, là, c'est un autre chemin que j'emploie de temps en temps, là, puis...

3265

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

On va fournir le support visuel? Précisez...

M. BERTRAND LESSARD :

3270

Non, mais qu'est-ce qui va arriver avec ce chemin-là pendant un an? Vous allez l'employer comme ça, bing! bang! puis... je ne voudrais pas être résident du coin, moi là, là. T'sais, je veux dire, c'est inhabituel. Puis vous allez employer la 117, vous allez passer par Val-d'Or jusqu'à votre compagnie, là, Goldex. Ça change la donne, là, ce n'est pas passer par le bois, ça, ce n'est pas un *shortcut*, là.

3275

LE PRÉSIDENT :

Je ne crois pas que ça soit le chemin que...

3280

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je ne suis pas certain de comprendre la question, ici.

3285

M. BERTRAND LESSARD :

En attendant que le chemin soit fait, vous avez dit : « On va utiliser le chemin du... ».

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Du Lac-Sabourin.

M. BERTRAND LESSARD :

3295 « ... du Lac-Sabourin. » Bien, c'est le petit chemin... lac Bayeul, ça, ça s'en va sur la 117, là.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3300 Ça ne sera pas long, madame Roy va ajouter un complément.

LE PRÉSIDENT :

Oui, madame Roy?

3305 **Mme MÉLANIE ROY :**

3310 En fait, le chemin du Lac-Sabourin, si on garderait le scénario initial comme vous mentionniez de construire 6.7 kilomètres pour joindre le chemin Manitou, c'est pour la période de construction seulement, donc il n'y a pas de transport de minerai qui va se faire sur ce chemin-là. Donc, c'est les employés qui vont circuler là pour aller faire les travaux. Donc, il y a des mesures qu'on a prévues, justement, de sensibiliser les employés à être sécuritaires pour le transport, et cetera, mais il n'y aura aucun transport de minerai qui va se faire sur le chemin du Lac-Sabourin.

3315 **M. BERTRAND LESSARD :**

O.K. Parfait, c'est bien.

LE PRÉSIDENT :

3320 Bien, je voudrais vous poser une question là-dessus.

Mme MÉLANIE ROY :

3325 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Dans votre scénario de la route du nord, pourrait-on dire, celle que vous aviez prévue initialement,

3330 là...

Mme MÉLANIE ROY :

En mauve, oui, la 6.7.

3335

LE PRÉSIDENT :

Oui. Au lieu d'utiliser le chemin du Lac-Sabourin, pourquoi ne pas avoir utilisé le chemin Manitou puis commencer par Manitou puis s'en aller vers le point de la mine, pour éviter de passer par Sabourin?

3340

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, c'est la stratégie, dans le fond, d'essayer d'apporter le chemin dans les deux sens le plus tôt, dans le fond, donc de construire cette route-là le plus rapidement possible -- excusez, je... -- de construire cette route-là le plus rapidement, donc c'est maximum un an qu'on va devoir utiliser le chemin du Lac-Sabourin. Mais si on peut réduire ce temps-là, c'est sûr qu'on va le faire.

3345

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous utilisez le chemin forestier, là, vous n'avez plus besoin de passer par Sabourin pour la période de construction?

3350

Mme MÉLANIE ROY :

Selon leur calendrier, bien sûr, là, effectivement, s'ils favorisent la construction du secteur ouest, il y aurait moyen de réduire le temps d'utilisation du chemin du Lac-Sabourin, peut-être même à ne pas l'utiliser du tout, là, dépendant de la cédule de construction de leur chemin.

3355

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3360

M. BERTRAND LESSARD :

Juste... je finis ma première question, là. Le chemin de EACOM, c'est des chemins subventionnés, les chemins forestiers, c'est avantageux pour eux autres, mais ça rajoute du kilométrage. Les camions, là, ça brûle du *fuel*, ça, c'est 30 % -- je ne suis pas un comptable, là -- c'est 30, 35 % de plus de chemin pour aller à... Quand vous voyez ça, est-ce que c'est une économie?

3365

3370

LE PRÉSIDENT :

Mais ça, je peux vous dire une chose, c'est que s'ils prennent le chemin forestier, on va leur poser des questions pour les gaz à effet de serre là-dessus. Ça peut changer le bilan, effectivement. Ça, c'est déjà prévu, on va y arriver.

3375

M. BERTRAND LESSARD :

Mais vous avez eu des bonnes réponses, là, quand même.

3380

LE PRÉSIDENT :

Aviez-vous une deuxième question?

3385

M. BERTRAND LESSARD :

Certainement. Ce qu'on voit, là, quand on parle du lac Bayeul, lac Ben, lac Sabourin, vous n'êtes pas de la région, là, mais il y a la séparation des eaux, c'est certain que ces lacs-là ne seront pas touchés, on n'en parle pas. Mais j'aimerais que vous mettiez la diapositive du début début, là, « Akasaba projet », quand madame Clémentine... dites le nom, Clémentine...

3390

LE PRÉSIDENT :

Cornille.

3395

M. BERTRAND LESSARD :

... Cornille, quand elle disait que le milieu est très impacté -- j'aimerais que vous remettiez la diapositive, s'il vous plaît, là, la première de ça.

3400

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Laquelle? Parce qu'on en a présenté plusieurs.

3405

M. BERTRAND LESSARD :

Le début début de votre projet, là. Mettez-vous à zéro.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3410 De la présentation qu'on a faite tout à l'heure?

M. BERTRAND LESSARD :

3415 Oui, on voit des *swamps*, on voit des coupes à blanc, on voit ci puis on voit le lac Blouin plus loin, là. C'est juste pour vous dire, il y a la séparation des eaux.

LE PRÉSIDENT :

3420 Mais monsieur sur sa carte a montré tantôt que l'écoulement des eaux, ça ne pouvait pas mener vers le lac.

M. BERTRAND LESSARD :

3425 Oui oui, ça s'en va dans la rivière Bourlamaque.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3430 **M. BERTRAND LESSARD :**

Vous avez parlé de la rivière Piché qui ne sera jamais atténuée parce qu'elle ne coule pas... elle n'est pas... elle est dans le même réseau, mais elle est plus haut.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Mais votre question là-dessus c'est quoi?

M. BERTRAND LESSARD :

3440 Ma question, c'est que toutes les eaux usées, tous les impacts qui sont là présentement, l'érosion puis ci puis ça, le chemin, l'emploi des camions qui passent, et cetera, là, toute forme de pollution, ça coule dans le versant nord, vers la baie James. Même si ce n'est pas gros, là, c'est un petit projet, mais il y en a d'autres projets; le projet Manitou, là, la slime, là, il y a des drains, là, je ne sais pas la qualité de l'eau qui se jette là, mais ça retourne dans la rivière Bourlamaque, puis elle, elle fait encore de la broue, là. J'ai 63 ans, quand j'étais petit cul, là, j'allais à la pêche, là, t'sais, puis ça faisait déjà de la broue puis il y en a encore. Elle n'est même pas restaurée, cette rivière-là, puis là elle est encore en

3450

danger. Regardez l'impact, là, c'est ça qu'on voit. Vous pouvez regarder à votre droite, l'image, là. Ah, je ne veux pas donner de commandement, mais... On voit que c'est un territoire qui est foutu, là, t'sais.

LE PRÉSIDENT :

3455

O.K. Mais là, moi, je pensais que vous vouliez faire une question.

M. BERTRAND LESSARD :

Ma question c'est, bon, la qualité, quelle sorte d'eau qu'ils vont jeter? Parce que si ça s'en va au moulin de la Goldex, en principe, il n'y aurait pas de rejet d'eau.

3460

Quelle sorte d'eau que vous allez jeter à partir de votre projet Akasaba? T'sais, c'est quoi là... parce que c'est de l'eau qui sert à quoi, là, c'est pour mouiller les roches ou les chemins?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3465

Monsieur le président -- si vous permettez, monsieur -- bien il faut comprendre que toutes les eaux du site sont captées, sont acheminées à une unité de traitement, à un bassin, sédimentation d'abord, et va subir un traitement pour respecter les exigences de rejet à l'effluent final, à la fois du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, donc on a des engagements par rapport à ça. Donc, nos eaux vont devoir être conformes pour être rejetées.

3470

Mme MÉLANIE ROY :

3475

J'aurais un complément.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

3480

J'aurais un petit complément. Concernant le transport du minerai, le minerai va être sec pour, quand il va être transporté à la mine Goldex, donc il n'est pas... il n'y aura pas de l'eau avec le minerai, donc c'est un transport qui est sec, donc c'est pour ça qu'il reste de l'eau sur le site.

3485

M. BERTRAND LESSARD :

Je connais ça. Vous êtes déjà dans un territoire foutu, parce que j'allais à la pêche à la truite puis

il n'y a plus une crique qu'il y a une truite là. Ça fait que, juste pour vous dire, je ne suis plus inquiet parce que je ne vais plus à la pêche, je l'achète. Ça fait que, merci.

3490

LE PRÉSIDENT :

Je vous remer... Oui, mon collègue voudrait poser une question.

3495

LE COMMISSAIRE :

J'aimerais revenir sur le nouveau chemin dont on a parlé tout à l'heure. Monsieur Lessard a mentionné que les camions forestiers qui vont passer dessus sont de gros gabarit. J'ai compris par votre explication que vous ne prévoyiez pas du tout faire un élargissement de ce nouveau chemin-là pour tenir compte de l'achalandage. Mais alors comment est-ce que vous comptez assurer la sécurité sur ce chemin, s'il doit y avoir de l'usage multiple sur ce chemin-là? Sur les mesures de sécurité que vous prévoyez sur le tronçon que vous allez utiliser en ce qui concerne le nouveau chemin.

3500

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3505

Est-ce que vous parlez du tronçon de 6.7 kilomètres ou celui de EACOM?

LE COMMISSAIRE :

3510

Celui de EACOM, c'est de ça que...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3515

Bien, il y a des exigences sur ce chemin-là, il y a des vitesses. Bien là, peut-être que le ministère peut en ajouter plus, mais nous autres, je veux dire, on est très, très sensibles à la question de la santé sécurité de nos employés, puis c'est sûr que nous, on va respecter les limites de vitesse, même peut-être on va encourager nos chauffeurs de transport de minerai à aller plus bas aussi, là. Mais peut-être que le ministère veut ajouter par rapport aux limites de vitesse sur les chemins forestiers, je ne peux pas répondre.

3520

Mme MÉLANIE ROY :

3525

J'aimerais juste ajouter un petit complément, avant de peut-être passer la parole au ministère. On a déjà eu des discussions, comme vous savez, avec EACOM puis aussi on veut, dans notre entente, s'il y a, on veut parler aussi de ces mesures de sécurité là, de l'entretien du chemin, abat-poussières, et cetera, donc tout ça va être discuté, on parle aussi de limites de vitesse, donc c'est quelque chose qui est prévu si jamais il y aurait une entente avec EACOM.

3530

LE COMMISSAIRE :

Donc, il va y avoir des règles...

3535

Mme MÉLANIE ROY :

Oui.

3540

LE COMMISSAIRE :

... des règles strictes qui vont...

3545

Mme MÉLANIE ROY :

La sécurité, c'est important, surtout que c'est nos gens aussi qui vont utiliser ce chemin-là.

3550

LE COMMISSAIRE :

Le ministère étant interpellé, on vous écoute.

3555

Mme STÉPHANIE RACICOT :

Oui. Il existe un *Guide de signalisation routière sur les terres du domaine de l'État*, donc évidemment, la signalisation est normée par ce guide-là, puis pour ce qui est de la vitesse sur un chemin forestier classe 2, c'est 70 kilomètres/heure, la vitesse maximale.

3560

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Et j'en ai peut-être une dernière à propos du chemin. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment va se combiner le trafic forestier et minier? Avez-vous des plages horaires particulières, ça va-tu être n'importe comment? Est-ce que vous avez discuté de cet aspect-là? Est-ce qu'ils sont additifs, les... ou synchronisés, vos...

3565

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, je vais inviter madame Roy à répondre à cette question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3570 **Mme MÉLANIE ROY :**

En fait, pour le transport de minerai, nous, on veut privilégier du transport de nuit. Donc, c'est quelque chose aussi qu'on va pouvoir discuter avec eux. Donc, on sait que eux ils font du transport plus de jour, c'est des périodes aussi qui sont plus fixes. Donc, c'est des choses justement qu'on va pouvoir déterminer avec eux pour justement assurer une sécurité du transport sur le segment.

3575

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voulez essayer de faire en sorte qu'ils ne soient pas les deux en même temps au maximum, si c'est possible?

3580

Mme MÉLANIE ROY :

Bien, si possible, mais on sait qu'on peut quand même...

3585

LE PRÉSIDENT :

Vous savez que c'est possible?

3590

Mme MÉLANIE ROY :

... coexister sur ce chemin-là quand même, là, ensemble.

3595

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

3600

Alors, j'appellerais... Mon Dieu, quelle heure est-il? Il est déjà 10 h 15, il nous reste... Bon, on va faire une pause parce que, après, on va reprendre, on a beaucoup de monde. Alors, mais une pause très courte, 10 minutes vraiment bien comptées, d'accord? Puis on reprend.

3605

SUSPENSION DE LA SÉANCE À 22 h 18
REPRISE DE LA SÉANCE À 22 h 30

3605

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre vos places, nous allons reprendre

3610

immédiatement.

Alors, avant d'appeler la prochaine intervenante, je passerais la parole à madame Ablain du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui voudrait nous apporter un complément d'informations. Madame Ablain?

3615

Mme MAUD ABLAIN :

Oui, merci Monsieur le président. En fait, j'inviterais Jonathan Gagnon à venir se présenter et présenter la réponse concernant la consultation de notre ministère dans le cadre des autorisations pour les chemins forestiers.

3620

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3625

Bonsoir. Vous voulez vous identifier?

M. JONATHAN GAGNON :

Oui, donc je suis Jonathan Gagnon, je suis analyste au ministère de l'Environnement, ici, à la Direction régionale à Rouyn-Noranda.

3630

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3635

M. JONATHAN GAGNON :

Donc, dans le cas de chemins forestiers, là, comme dans le cas du chemin d'EACOM, c'est des chemins qui se font en terres publiques, donc régis par le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État, le RNI. Dans le cas du RNI, c'est le MFFP qui gère la réglementation et non pas le ministère de l'Environnement, mais le MFFP va consulter le ministère de l'Environnement dans certains cas très précis. Par exemple, dans les cas où le chemin serait dérogoire au RNI.

3640

Donc, dans une situation où... en fait, ça sert à éviter d'avoir un kilomètre de chemin le ministère de l'Environnement, un kilomètre de chemin RNI, un kilomètre de chemin... ça devient très compliqué, donc la dérogation existe pour que tout le chemin soit normé par le RNI, selon des dérogations dans lesquelles le ministère de l'Environnement va avoir à se prononcer.

3645

3650

Par exemple, les cas vont être : des tourbières non boisées sur chemin non gelé, ce qui ne respecte pas le RNI, ou trop près d'un cours d'eau pendant trop longtemps. Ça fait que c'est le genre de cas où nous, on va donner des dérogations ou on va questionner par exemple un promoteur pour essayer de faire changer la donne, et si la donne ne se change pas, bon, bien voir les meilleures façons de travail pour que le chemin ait moins d'impact.

3655

Dans le cas du chemin, bon, le chemin sud, appelons-le comme ça, aucune demande n'a été faite à la Direction régionale par le MFFP pour la construction de ce chemin-là, ce qui laisse sous-entendre que, dans tous les cas, il n'y avait pas de dérogation au RNI, donc on n'a pas eu à se prononcer, au ministère de l'Environnement.

3660

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils vous soumettent tout le projet?

3665

M. JONATHAN GAGNON :

C'est certain qu'on va plancher plus sur la portion dérogatoire au RNI, mais c'est sûr que pour prendre une décision éclairée de la dérogation, on va tout le temps demander à avoir tout le projet.

3670

LE PRÉSIDENT :

Dans un dossier comme celui-là, est-ce que vous considérez le fait qu'il pouvait y avoir des impacts sur le caribou, dans la mesure où le chemin passait d'une part dans la zone tampon désignée au plan de rétablissement, et deuxièmement, le fait qu'il était au sud du projet d'Agnico, donc encore plus près de la zone vraiment... qui jouit présentement d'une protection?

3675

M. JONATHAN GAGNON :

Ça aurait été difficile au point de vue réglementaire, étant donné que la réglementation au RNI ne vise pas le caribou dans un cas comme ça, mais vise vraiment les portions de chemin construites de façon dérogatoire au RNI. Et moi, au ministère de l'Environnement, la réglementation sur le caribou, je ne la vise... je ne la vois pas. Je vais vraiment voir les portions de chemin qui vont empiéter sur les milieux humides. Donc, je n'ai pas d'impact réglementaire sur la façon de construire le chemin par rapport au caribou. Je vais pouvoir discuter avec mes collègues évidemment sur les tracés, si c'est les meilleurs tracés, ou des choses comme ça, mais je n'aurai pas... je n'ai pas d'impact réglementaire. Disons-le comme ça.

3680

3685

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire que vous n'avez pas de poignée d'intervention?

M. JONATHAN GAGNON :

3695 Bien, oui, si on veut, en fait j'ai mon influence en tant que biologiste, mais il y a aussi des notions techniques à la construction de chemin aussi qu'il faut regarder dans ces situations-là.

LE PRÉSIDENT :

3700 Mais conformément à d'autres missions du ministère, vous ne demandez pas d'inventaires si vous prévoyez qu'il y a des milieux sensibles, autres que par exemple des milieux humides, là, s'il y a des espèces rares, s'il y a des habitats particuliers, quelles sont vos exigences là-dessus?

M. JONATHAN GAGNON :

3705 Dans le cas des espèces rares, si on allait avec les EMV, soit les espèces menacées ou à statut, si on veut, dans un cas comme ça, de voir la longueur du tronçon au complet va m'aider de cibler certains habitats où une espèce menacée pourrait être possiblement repérée ou présente. Dans un cas où j'aurais des doutes ou encore si une espèce à statut est listée dans la banque de données du patrimoine naturel du Québec, ou le CDPNQ, on va demander au MFFP de demander dans ce cas-ci au promoteur de faire les inventaires qui vont aller en conséquence. Si on n'a pas de doute ou si l'habitat sur sa totalité est relativement semblable ou que ce n'est pas un habitat particulier, on ne pourrait pas croire qu'il va y avoir un EMV, bien on n'ira pas demander d'inventaires pour le chemin forestier.

3715 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, s'il y a un habitat d'espèce vulnérable, vous regardez, vous avez des exigences, mais il faut que ça soit une espèce vulnérable qui n'a pas de pattes, il faut que ça soit une plante?

3720 **M. JONATHAN GAGNON :**

Oui et non. C'est certain que si c'est une plante, c'est plus facile pour le ministère de l'Environnement, mais si c'est une autre espèce à statut, on va avoir un rôle d'influence.

3725 **LE PRÉSIDENT :**

Et le caribou, ce n'est pas une espèce qui a un problème?

3730

M. JONATHAN GAGNON :

Où là on a un rôle d'influence.

LE PRÉSIDENT :

3735

Votre rôle est seulement... C'est quoi un rôle d'influence?

M. JONATHAN GAGNON :

3740

Bien, encore là, c'est comme je disais tantôt, c'est par rapport à notre profession ou à soumettre des idées ou des préoccupations, mais ce n'est pas un rôle réglementaire.

LE PRÉSIDENT :

3745

Donc, vous ne pouvez pas mettre un droit de veto si vos propositions ou suggestions ne sont pas retenues?

M. JONATHAN GAGNON :

Non.

3750

LE PRÉSIDENT :

C'est clair. O.K. Est-ce que mon collègue a des questions?

LE COMMISSAIRE :

3755

Non, c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

3760

Ça va? O.K.

Bien, merci de votre témoignage, ça précise beaucoup de choses.

M. JONATHAN GAGNON :

Ça fait plaisir.

3765

LE PRÉSIDENT :

Alors, madame... Ah, je voudrais dire une chose avant de commencer. On a huit, neuf intervenants et il est déjà passé 10 h 30. S'il y en a qui se sont inscrits ce soir et qui pourraient revenir demain après-midi; demain après-midi, on va essayer de faire une séance, consacrer une bonne heure à fond sur le caribou, on va essayer... on va avoir quelqu'un d'Environnement Canada au bout du fil et on veut aussi parler du bruit et des poussières, mais surtout du bruit, on aura un spécialiste du ministère, je crois -- qui sera au bout du fil?

3770

3775

Mme MAUD ABLAIN :

Il va pouvoir répondre à des questions de précision, mais je pense que ça va plus être des questions en délibéré qu'on va devoir prendre s'il y a des questions techniques. Mais on va pouvoir apporter un premier niveau de réponse.

3780

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. Alors donc, mais séance particulière sur le caribou demain après-midi, donc s'il y en a qui voulaient centrer leurs questions sur ce sujet, moi je vous suggérerais de les reporter à demain après-midi, si évidemment vous pouvez être ici. Ça allégerait le plan de match de ce soir, d'une part, puis vous aurez probablement un meilleur entendement du dossier parce qu'on va essayer de le prendre comme un tout dans cette période qu'on va allouer, et puis on aura aussi quelqu'un pour nous parler de la procédure fédérale au bout du fil, je crois. Oui, c'est ça.

3785

3790

Alors, vous voulez poser une question, monsieur Jacob? Par rapport à ce que je viens de dire?

M. HENRI JACOB :

Justement, c'est pour une compensation, justement. Sur la question du caribou, je suis prêt à donner mon tour parce que je vais me sacrifier pour revenir demain.

3795

LE PRÉSIDENT :

Vous pouvez être là demain?

3800

M. HENRI JACOB :

Mais ce que je demanderais, en fait, ce serait simplement de demander au ministère responsable de la faune au Québec qu'ils nous amènent peut-être un historique, peut-être illustré s'ils sont capables de le faire, sur... l'historique sur le troupeau de caribous depuis 1980 jusqu'à aujourd'hui, de sa

3805

progression, la qualité de son habitat, et cetera, un portrait de... je sais qu'ils ont tout ça parce que j'ai suivi le troupeau de caribous depuis 1984, pas à pied, là, mais dans les documents. Bien, ça fait que si j'ai ça en compensation, je vais laisser mon...

3810

LE PRÉSIDENT :

Mais je crois qu'on va avoir ce genre de portrait complet demain, alors donc, oui. Alors donc, on va vous reporter à demain, monsieur Jacob.

3815

Alors là, on tombe à huit intervenants. Alors, on commence par madame Annette Ayotte. Je vais être plus strict sur les questions, là, parce qu'avec le nombre de personnes qu'on a, il faut qu'on parte à une heure raisonnable, quand même.

3820

Alors, bonsoir madame.

Mme ANNETTE AYOTTE

3825

Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui, bonsoir Monsieur le commissaire, Monsieur... Moi, je voudrais savoir à cette question pour le promoteur : à quel pourcentage d'erreur évaluez-vous la quantité d'eau que vous pensez utiliser? Parce que si on se fie à Malartic, l'erreur a été très grande.

3830

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous poser une question. Vous parlez de l'eau utilisée dans le procédé de la mine?

3835

Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui, oui.

3840

LE PRÉSIDENT :

Oui?

3845

Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3850 O.K. La ponction d'eau dont ils ont besoin pour opérer?

Mme ANNETTE AYOTTE :

3855 Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, monsieur Doyon?

3860 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

Monsieur le président, j'invite madame Mélanie Roy pour la réponse.

LE PRÉSIDENT :

3865 Madame Roy.

Mme MÉLANIE ROY :

3870 Monsieur le président, le projet Akasaba Ouest, on ne peut pas vraiment le comparer avec Canadian Malartic étant donné qu'on n'a pas d'usine et on n'a pas de parc à résidus, donc il n'y aura pas de circulation d'eau à notre site parce que c'est un site d'exploitation seulement.

LE PRÉSIDENT :

3875 Donc, même au concasseur, vous n'utilisez pas d'eau pour abattre la poussière ou des choses comme ça?

Mme MÉLANIE ROY :

3880 C'est des quantités minimales, ce n'est pas quelque chose qui est important. Pour vous donner un portrait du bilan d'eau, justement, étant donné qu'on n'a pas d'usine et qu'on n'a pas de parc à résidus, on va générer en moyenne un 100 mètres cubes par heure d'eau qui va provenir principalement de nos opérations souterraines, donc de l'eau souterraine pour garder la fosse à sec pour nos employés, et l'eau de pluie qui transige sur le site et qu'on récupère.

3885

3890 Donc, en moyenne, c'est 100 mètres cubes à l'heure donc qui va arriver dans nos bassins d'accumulation pour être traitée avant d'être rejetée à 100 mètres cubes heure en moyenne aussi, là. Donc, c'est un peu le bilan d'eau. Donc, c'est un bilan qui est plutôt simple étant donné qu'on n'a pas d'usine de traitement et qu'on n'a pas de parc à résidus.

LE PRÉSIDENT :

3895 Et madame demandait : quel est à votre avis votre pourcentage d'erreur dans cette évaluation?

Mme MÉLANIE ROY :

Je n'ai pas la réponse avec moi, mais je pourrais l'apporter. Ou je ne sais pas si mon collègue...

3900 **LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que vous avez, comme on dit, une sorte de fourchette, là?

3905 **Mme MÉLANIE ROY :**

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

3910 Un minimum et un maximal?

Mme MÉLANIE ROY :

3915 Exact. Ça va varier entre... le chiffre qu'on a, c'est de 0 à 300 mètres cubes heure, donc qui est une période très sèche et une période qui est très... bien, qui est une fonte des neiges avec une pluie un dans cent ans, plus un 10 % qu'on a mis en plus pour les changements climatiques. Donc, c'est assez conservateur comme données, là.

3920 **LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question, madame?

Mme ANNETTE AYOTTE :

3925 Ma deuxième question : d'après vos calculs, les risques environnementaux à utiliser les haldes pour entreposer les résidus potentiellement générateurs d'acide, les PGA, est-il faible, moyen ou grand

ou sur une échelle de plusieurs centaines d'années?

3930 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous préciser un peu votre question? Vous voulez savoir si?

3935 **Mme ANNETTE AYOTTE :**

D'après leurs calculs, les risques environnementaux à utiliser les haldes pour entreposer les résidus potentiellement générateurs d'acide...

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

Mme ANNETTE AYOTTE :

3945 ... ce qu'eux autres appellent les PGA, est-il faible, moyen ou grand sur une échelle de plusieurs centaines d'années?

LE PRÉSIDENT :

3950 J'imagine que quand vous parlez des résidus, vous voulez parler des stériles? Parce qu'il n'y a pas de résidus sur le site, là, il n'y a pas d'usinage.

Mme ANNETTE AYOTTE :

3955 Oui, mais les choses acides, là, ceux-là qui vont...

LE PRÉSIDENT :

3960 Oui oui, les stériles, là.

Mme ANNETTE AYOTTE :

C'est ça.

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux juste qu'on s'entende sur les termes.

3970

Mme ANNETTE AYOTTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3975

Alors, les résidus, je veux juste qu'on s'entende sur les termes. Alors,
oui monsieur Doyon.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

3980

Monsieur le président, je vais demander à Yanick Plourde d'adresser cette question.

M. YANICK PLOURDE :

3985

Monsieur le président, plusieurs analyses en laboratoire ont été faites par la firme Golder, donc il y a des essais statiques, des essais cinétiques, je ne rentrerai pas dans les détails, mais c'est des essais notamment qui se font sur de longues périodes et on recueille l'eau qui lessive à travers la roche et on analyse cette eau-là, et c'est ce qui permet d'évaluer si une roche soumise à de l'eau et à de l'air si, avec le temps, elle va finir par générer des conditions acides ou lessiver les métaux.

3990

Les résultats les plus récents confirment que, oui, il y a une certaine proportion de la roche qui pourrait générer de l'acidité, mais ça va prendre un certain temps. Donc, durant l'exploitation de la mine, la réaction de l'oxydation n'aura pas eu le temps de s'installer.

3995

En fermeture, cette halde-là va être recouverte d'un recouvrement multicouche et ce recouvrement multicouche là va prévenir l'infiltration d'eau et l'infiltration d'air de manière à prévenir le drainage minier acide. Donc, pour finir, je conclurais en disant que le risque est très faible.

LE PRÉSIDENT :

Je vais poser quelques petites questions qui vont peut-être vous intéresser.

4000

Quelle est la durée du suivi qui sera fait de la halde de résidus miniers PGA?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

À quel moment, en période d'exploitation ou...

4005

LE PRÉSIDENT :

Après.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4010

Après la fermeture?

LE PRÉSIDENT :

Après. Après la fermeture, une fois recouvert.

4015

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

O.K. Bien, en fait, ce qu'on va suivre... Vous parlez mettons comme du suivi de l'écoulement des eaux de surface sur la halde, c'est ça que vous voulez bien dire?

4020

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4025

Bien, Monsieur le président...

LE PRÉSIDENT :

Vous allez vérifier s'il y a de l'eau qui rentre puis qui essaie de sortir...

4030

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

4035

... de façon imprévue, là?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui, c'est ça, c'est que dans le cadre de la réglementation qui est en vigueur actuellement, la

4040 Directive 019, quand tu as des matériaux qui ont un potentiel de génération acide à long terme, le suivi après la restauration c'est au moins 10 ans, il va être revu par les autorités. Donc, c'est au moins 10 ans, mais ça peut être beaucoup plus longtemps.

4045 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites dans votre étude d'impact que l'utilisation du tuf pourrait permettre de libérer des éléments acides après 12 ans. Vous dites : « *De la même manière, la capacité de neutralisation du minéral empilé est prévue durer un minimum de 20 ans.* » Citation.

4050 Donc, j'en conclus qu'il n'y aura pas d'acidification durant la période d'exploitation de la mine, soit environ sept ans, mais si le minimum de 20 ans survient, là, après 20 ans, qu'est-ce qui se passe?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4055 Mélanie Roy peut ajouter un complément.

Mme MÉLANIE ROY :

4060 Comme vous avez mentionné, le type de roche, le tuf qu'on appelle, nous, c'est le type de roche qui est le plus... qui a été le plus réactif, si on veut, dans les tests statiques, et dans les tests cinétiques, il n'a démontré, comme vous dites, aucun drainage minier acide, là, pour le temps de la vie de la mine et même plus de 20 ans. Par contre, pour contrer ça, comme à la fin des activités, nous, on va mettre un multicouche, le multicouche empêche la réaction... dans le fond, à l'oxygène d'aller rejoindre les résidus pour générer justement la réaction d'oxydation ou de drainage minier acide. Donc, en mettant un multicouche par-dessus la halde, on arrête vraiment le processus. Donc, c'est... on stoppe dans le fond la réaction en faisant un multicouche par-dessus la halde.

4065

LE PRÉSIDENT :

4070 Est-ce que vous pourriez nous déposer un plan du multicouche, qu'est-ce qu'il y a dans le sandwich, là? On voudrait savoir où sont les tomates, le jambon, la mayonnaise, pour comprendre c'est quoi votre sandwich, là.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4075 Oui, on peut vous déposer ça, Monsieur le président.

LE COMMISSAIRE :

4080 Mais j'irais plus loin. Est-ce que vous pouvez nous faire une projection...

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

4085 ... pour qu'on voit comment ça fonctionne de façon réelle?

Mme MÉLANIE ROY :

4090 Une présentation?

LE PRÉSIDENT :

4095 Oui.

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, bien sûr.

4100 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouviez, le support visuel serait encore meilleur pour les gens dans la salle peut-être demain.

4105 **LE COMMISSAIRE :**

Dans la même veine... O.K.

4110 **Mme MÉLANIE ROY :**

Puis aussi, puis on a parlé beaucoup de l'option du retour des stériles dans la fosse, et que ça soit cette option-là qui soit choisie, comme monsieur Doyon mentionnait, bien ça aussi, ça arrête complètement l'oxydation pour empêcher justement cette génération d'acide là qui pourrait survenir plus de 20 ans après le début de l'exploitation.

4115

LE PRÉSIDENT :

Dans l'hypothèse du multicouche, si on veut que ça fonctionne...

4120

Mme MÉLANIE ROY :

Oui?

4125

LE PRÉSIDENT :

... comment vous faites pour vous assurer que les couches, là, quand le bulldozer va étendre ça, c'est exactement telle épaisseur? Parce que s'il y a des variations là-dedans... C'est un contrôle incroyable sur la taille d'un équipement pareil; un halde, c'est gros, alors ça peut... les moindres variations, ça peut fragiliser votre multicouche. Comment vous contrôlez tous ces éléments-là pour être certains que vous avez ce *design*? Parfait, il est beau sur le papier, là, mais moi j'imagine... je veux voir le terrain, là, dans votre explication.

4130

Mme MÉLANIE ROY :

4135

Bien, en fait, des multicouches, bien j'ai eu la chance d'en voir un se faire construire dans une autre vie, et dans le fond, il y a une ingénierie dans le fond qui est faite pour le multicouche, pour déterminer les couches sécuritaires, comme vous dites le sandwich, donc les différentes couches, on le *designe* avec des couches sécuritaires. Il y a un contrôle de qualité aussi qui est fait sur le terrain, quand on exécute ces travaux-là, donc il y a des gens qui sont là et qui mesurent ces couches-là, donc on fait un suivi pour s'assurer, et en plus, on met des instruments en place pour mesurer l'efficacité de ces multicouches-là.

4140

Donc, mon collègue a mis une image à l'écran pour vous expliquer c'est quoi vraiment un multicouche. Je laisserais peut-être l'expliquer, Jean-François.

4145

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Donc, en quelques mots, ce que c'est, dans le fond, c'est un... on dépose du matériel à perméabilité différente. La première couche, bien c'est le matériel ici qui est générateur acide, par la suite on vient déposer un matériel qui est non générateur acide, donc ça va être du stérile qui est localisé sur le site, par après on met une couche de sable ou un choix de matériel est déterminé selon ce qui est disponible sur le terrain, mais ce qui est important, c'est la portion ici de couche imperméable qui elle va avoir une épaisseur variable en fonction des plans d'ingénierie qui vont être fournis.

4150

4155

LE PRÉSIDENT :

C'est quels matériaux, ça?

4160

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Les matériaux qui peuvent être utilisés, ça peut être exemple du silt, ça peut... bien, j'allais dire de l'argile, mais non, ce n'est pas vrai, de l'argile c'est trop fragile, mais c'est du silt. Un bon matériel considéré, c'est du silt.

4165

LE PRÉSIDENT :

L'épaisseur que vous mettez?

4170

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Ah, ici, c'est conceptuel. Là, il faut faire attention, c'est juste un plan conceptuel, ce n'est pas le plan d'ingénierie qui est détaillé. Mais exemple, ici, on proposait un 600 millimètres, donc 0.6 mètre, mais c'est possible que ce soit plus. J'attire l'attention encore, je reviens là-dessus, sur le point : c'est conceptuel. Donc, ce n'est pas les plans finaux d'ingénierie, là, c'est juste à titre de représenta... c'est juste pour représenter ce que ça a l'air, un multicouche.

4175

LE PRÉSIDENT :

Par-dessus?

4180

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Par-dessus, une autre couche ici de sable, après ça bien c'est un géotextile pour... puis par la suite, c'est de la terre végétale, c'est on installe, on met de la terre puis après ça on fait de l'ensemencement sur le dessus.

4185

LE PRÉSIDENT :

Le géotextile, ça a une durée de vie de combien d'années?

4190

M. JEAN-FRANÇOIS LAGUEUX :

Je n'ai aucune idée là-dessus. Ça, je ne peux pas vous dire. Le géotextile, l'objectif du géotextile c'est, à court terme, ça va être d'empêcher les racines de perforer.

4195

LE PRÉSIDENT :

De pénétrer?

4200

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Monsieur le président, j'ai madame Roy qui voudrait peut-être ajouter quelque chose.

4205

Mme MÉLANIE ROY :

Je vous dirais que les multicouches, ce n'est pas toutes les multicouches qui nécessitent un géotextile. Donc, comme ici c'est conceptuel, comme monsieur Lagueux disait, mais pour nous, ce n'est pas le scénario qui est retenu, d'avoir un géotextile.

4210

Comme il mentionnait, c'est vraiment l'épaisseur du 600 millimètres que vous voyez, qui est conceptuel, que nous on vise de mettre une épaisseur plus importante pour qu'elle reste saturée de manière à ce que l'oxygène ne puisse pas atteindre le matériel rocheux.

4215

LE PRÉSIDENT :

Ni l'oxygène, ni l'eau?

4220

Mme MÉLANIE ROY :

Oui, effecti... bien, oui, effectivement. Mais l'eau pourrait transiger à travers la roche, c'est surtout l'oxygène qu'on veut bloquer en gardant la couche saturée du 600 millimètres.

4225

LE PRÉSIDENT :

Oui, Georges?

4230

LE COMMISSAIRE :

Dans votre autre vie que vous avez évoquée tantôt, est-ce que vous pouvez nous fournir une revue de littérature sur cette méthode-là que vous nous avez montrée ou pour étayer une affirmation notamment que vous avez faite dans votre annexe C du PR8.3 qui disait que c'est une méthode qui est grandement utilisée dans le domaine minier et que c'est très bien documenté? Donc, on aimerait bien avoir cette revue de littérature là.

4235 Maintenant, dans l'autre vie, est-ce que vous voulez bien nous préciser depuis combien d'années cette technique-là est utilisée au Québec, dans les conditions qu'on pourrait considérer comme équivalentes à celles qu'on a ici, à Akasaba?

4240 **Mme MÉLANIE ROY :**

 Bien, je vous dirais que... mon autre vie, ça fait quand même 15 ans, donc je ne sais pas qu'est-ce qui s'est passé par la suite, mais effectivement, c'est une méthode qui est utilisée et qui est approuvée aussi par le ministère dans des plans de restauration. Et aussi, en Abitibi, on est chanceux car on a une expertise, des chercheurs qui sont à l'université à Rouyn, c'est une chaire de recherche et ils ont vraiment développé des beaux principes de restauration, dont le multicouche, donc qui est très documenté d'ailleurs.

4245 **LE COMMISSAIRE :**

4250 On pourrait avoir la revue de littérature sur ça?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4255 On va vous revenir là-dessus, mais, Monsieur le commissaire, ce que je vous dirais, c'est : c'est aussi une méthode de restauration qui est appliquée sur des sites de la Couronne, donc je ne sais pas, il y a peut-être de l'information à aller chercher de ce côté-là, au niveau du MERN.

LE COMMISSAIRE :

4260 Mais est-ce qu'il pourrait y avoir... bien, je vais reformuler autrement. Quels pourraient être les événements climatiques qui pourraient compromettre la solidité ou la stabilité de cette méthode-là, l'intégrité de cette structure?

4265 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

 J'ai pris la question en note, il va falloir que je vous revienne là-dessus. Je ne peux pas vous répondre sur-le-champ.

4270 **M. YANICK PLOURDE :**

 Peut-être je pourrais amener un élément de réponse. La profondeur des racines peut être un élément qui peut venir compromettre l'intégrité de la multicouche.

4275

LE COMMISSAIRE :

Quand vous dites : « la profondeur des racines », vous parlez des racines de la structure?

4280

LE PRÉSIDENT :

Non non non.

M. YANICK PLOURDE :

Les arbres.

4285

LE COMMISSAIRE :

Les arbres.

M. YANICK PLOURDE :

4290

La végétation qui va s'implanter au-dessus.

LE COMMISSAIRE :

4295

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il faut faire un contrôle de la végétation là-dessus?

4300

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Ça prend un suivi, effectivement, puis ça c'est...

4305

LE PRÉSIDENT :

On ne laisse pas les arbres s'implanter pour ne pas qu'il y ait des racines?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Exactement, parce que ça va...

4310

LE PRÉSIDENT :

Elles vont perforer.

4315

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

... ça va mettre en péril l'intégrité du recouvrement.

4320

LE PRÉSIDENT :

Mais qui va passer la tondeuse, là, pendant combien d'années?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON : C'est

le défi de cette méthode.

4325

LE PRÉSIDENT :

Je voudrais poser maintenant quelques... Oui, mademoiselle... madame?

4330

Mme MÉLANIE ROY :

Si je peux juste ajouter un complément de réponse. Dans les chaires de recherche qu'il y a en région, on est en train de développer aussi des méthodes pour choisir des herbacées ou des types d'arbres à petites racines pour justement éviter justement d'aller couper des arbres, déraciner, et cetera. Donc, il y a vraiment des recherches qui sont en cours puis qui sont vraiment intéressantes aussi par rapport à ça, mais qui sont effectuées par l'université à Rouyn-Noranda.

4335

LE PRÉSIDENT :

O.K. Je voudrais adresser un certain nombre de questions au ministère, MERN, là-dessus.

4340

Pouvez-vous nous préciser depuis combien de temps on a des expériences avec des multicouches, est-ce que ça couvre plusieurs... on pense à un demi-siècle, à 70 ans, 80 ans ou si on a des horizons de 15, 20 ans? Qu'est-ce qu'on a comme validation de ces méthodes?

4345

M. ROBERT LACROIX :

Pour mon expérience personnelle, le plus vieux site que je connais, ce n'est pas un site de la Couronne, c'est un site du privé où il y a un multicouche qui a été justement *designé* par les gens que

4350 Mélanie parlait tantôt, là, les chercheurs de l'Université du Québec, ici, et c'est à peu près peut-être 22 ans, je dirais, qu'il est mis en place, qu'il est monitoré par la compagnie, que le suivi se fait, et ça fonctionne encore, il ne s'est pas détérioré.

4355 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas d'érosion, il n'y a pas de ravinage?

M. ROBERT LACROIX :

4360 Pas à ma connaissance, non.

LE PRÉSIDENT :

4365 O.K. Est-ce qu'on a une idée, avec un site ou une technique comme ça, qu'est-ce qui peut arriver ou qu'est-ce qui peut se passer sur un horizon de 50 à 100 ans?

M. ROBERT LACROIX :

4370 Je pense que la question que -- la réponse que je vais vous donner, c'est pratiquement une boutade; comme on ne l'a pas vu, on peut juste supposer que, bon, mettons peut-être les changements climatiques, si tu as des événements extrêmes, pourraient peut-être faire en sorte que, si les pluies sont beaucoup plus fortes, peut-être qu'on va plus raviner. Bon, en général, les profils qu'on fait sur ces sites-là sont *designés* pour qu'il n'y ait pas d'accumulation d'eau puis que les pentes ne soient pas abruptes pour que le matériel ne soit pas entraîné si jamais il y a une forte pluie ou encore une fonte de
4375 neige excessivement rapide, O.K., on s'arrange pour minimiser les risques en le *designant*.

LE PRÉSIDENT :

4380 Vous voulez dire, diminuer les risques, pas les minimiser?

M. ROBERT LACROIX :

Bien, diminuer, bien on ne peut pas les faire disparaître, là, ça, on s'entend, là.

4385 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que, je veux juste dire une chose.

M. ROBERT LACROIX :

4390 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Parce que quand on dit : « Minimiser les risques », c'est de dire : « Bien non, il n'y en a pas de risques. » Quand on dit que quelqu'un minimise un problème...

4395

M. ROBERT LACROIX :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

4400 ... il n'essaie pas de le régler, il essaie de dire que le problème n'est pas important.

M. ROBERT LACROIX :

4405 Ah, bien excusez, c'est un mauvais mot. Bon. À cette heure-là, on n'a peut-être pas les meilleurs mots, là, mais bon.

LE PRÉSIDENT :

4410 Non, je voulais comprendre le fond de votre pensée.

M. ROBERT LACROIX :

Non non non, vous avez raison.

4415

LE PRÉSIDENT :

Vous ne faites pas, comme ministère, minimiser le problème?

M. ROBERT LACROIX :

4420

Ah! non non non non, non non.

LE PRÉSIDENT :

4425 Bon! O.K. On se comprend.

M. ROBERT LACROIX :

4430 En fait, idéalement, c'est de le contrôler complètement, là.

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord.

4435 **M. ROBERT LACROIX :**

O.K., on s'entend?

LE PRÉSIDENT :

4440 Oui. Mais l'entretien d'un site comme ça, les compagnies minières vont payer jusqu'à quand?

M. ROBERT LACROIX :

4445 Bon, dans un monde idéal, la Loi sur les mines prévoit à l'article 232.10 qu'une compagnie qui fait complètement sa restauration, tel que prévu dans son plan de restauration, et que la restauration ne présenterait plus de suivi du tout, on pourrait la libérer, O.K.? Ça, c'est dans un monde idéal.

LE PRÉSIDENT :

4450 Après combien de temps?

M. ROBERT LACROIX :

4455 Si, par exemple, comme Agnico disait tantôt, si par exemple le suivi environnemental serait 10 ans, et qu'après 10 ans on a la preuve qu'il n'y a plus d'émission de contaminants, que la couverture, peu importe quel genre de couverture que c'est, fonctionne puis qu'on a le suivi sur 10 ans, s'ils nous présentent une demande puis qu'ils ont rempli toutes les conditions, on pourrait libérer.

LE PRÉSIDENT :

4460 Donc, c'est le ministère qui redevient, c'est l'État qui redevient propriétaire du site et qui devra

l'entretenir ou réparer si dans 20, 30, 40 ans plus tard il y a un problème, est-ce que je comprends bien le sens?

4465 **M. ROBERT LACROIX :**

Si le ministère décidait de le reprendre, oui.

4470 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. ROBERT LACROIX :

4475 Le ministère peut refuser, parce qu'il assume qu'il y a pour X millions de suivis à faire pendant une période X, il pourrait dire : « Non, on ne le prend pas. » Ça pourrait être ça.

LE PRÉSIDENT :

4480 Mais ça, ça suppose aussi que les compagnies sont aussi éternelles que le ministère? La compagnie pourrait ne plus être là.

M. ROBERT LACROIX :

4485 Oui, ça pourrait arriver, effectivement. Bon, là, je n'ai pas vraiment de réponse là-dessus, là. Je ne suis pas plus éternel que vous puis que la compagnie, probablement.

LE PRÉSIDENT :

4490 Mais donc, à ce moment-là, réfléchissons tout haut, là...

M. ROBERT LACROIX :

Oui.

4495 **LE PRÉSIDENT :**

... c'est le public qui hérite du site, avec les obligations d'entretien, de sécurisation et de suivi, si jamais il se pose un problème après la période de libération?

4500

M. ROBERT LACROIX :

En fait, dans toutes les fois où il est arrivé une période de libération et où le gouvernement a repris le site de bonne foi, s'il y a eu... quand il est arrivé un problème, c'est le ministère qui a assumé.

4505

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

4510

M. ROBERT LACROIX :

O.K.? Quand on libère la compagnie, en vertu de notre loi...

4515

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

4520

M. ROBERT LACROIX :

... c'est de bonne foi; on est convaincu à la période où on émet notre libération qu'il n'y a plus de problèmes, parce qu'ils ont fait une certaine quantité de démonstrations qui nous ont convaincus, on le reprend de bonne foi. Si malheureusement il arrive un problème, bien, on assume notre signature en bas du papier.

4525

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on a au Québec des contributions des compagnies minières qu'on met dans un fonds de contingence qui fait que s'il arrive des problèmes après la période de libération, on a des sous pour payer la facture au lieu de la refiler à la prochaine génération?

4530

M. ROBERT LACROIX :

Non.

LE PRÉSIDENT :

On n'a pas ça?

4535 **M. ROBERT LACROIX :**

Non. Les garanties sont prévues, par exemple je ne le sais pas pour le site Akasaba, ils vont mettre, j'envoie le chiffre en l'air, là, c'est juste pour...

4540 **LE PRÉSIDENT :**

C'est pour la durée...

4545 **M. ROBERT LACROIX :**

... pour l'exemple -- pardon?

LE PRÉSIDENT :

4550 C'est pour la durée du suivi, là?

M. ROBERT LACROIX :

4555 Bien, c'est ça. La garantie, c'est la restauration du site, la période de suivi et si jamais la période de suivi est plus longue parce que le site n'a pas donné le résultat escompté, on va redemander de remettre de l'argent dans le cochon.

LE PRÉSIDENT :

4560 Donc, il tomberait dans ce qu'on peut appeler les sites orphelins, si jamais il y avait un problème 20, 30 ans après la libération?

M. ROBERT LACROIX :

4565 On pourrait-tu penser ça?

LE PRÉSIDENT :

4570 Pardon?

M. ROBERT LACROIX :

J'ai dit : on pourrait-tu... Pas nécessairement. Quand le site est revenu à la Couronne, c'est la Couronne qui en prend charge. La nuance avec le site orphelin, c'est qu'un site orphelin, par définition,

4575

c'est quand on a fait la vérification juridique pour essayer de refiler la facture à quelqu'un...

LE PRÉSIDENT :

4580

Puis il n'est plus là.

M. ROBERT LACROIX :

4585

... on n'a pas trouvé le quelqu'un en question ou le quelqu'un en question a fait faillite, donc n'existe plus.

LE PRÉSIDENT :

4590

Mais le résultat serait le même, si c'est orphelin ou...

M. ROBERT LACROIX :

Oui, effectivement, le résultat est le même. C'est peut-être juste de la sémantique, là, mais le résultat est quand même pareil : c'est le gouvernement qui paye.

4595

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord, c'est clair.

4600

M. ROBERT LACROIX :

C'est clair?

LE PRÉSIDENT :

4605

Oui. Là, c'est ça, je comprends.

Est-ce que ça a déjà été examiné l'hypothèse au Québec d'avoir un fonds minier, comme aux États-Unis il existe le *super fund*, qui fait que tout le monde contribue, pour que quand la facture arrive de façon imprévue, on a un fonds collectif pour résoudre...

4610

M. ROBERT LACROIX :

Oui, ça a déjà été regardé. Je ne pourrais pas vous dire pourquoi le gouvernement a décidé de ne pas aller dans ce sens-là, mais ça a déjà été regardé je vous dirais vers la fin des années 90, et ça n'a

4615 pas été plus loin que ça.

LE PRÉSIDENT :

4620 Ah! bon, d'accord. Bon, d'accord.

Alors, madame, vous avez vu, votre question en a amené beaucoup d'autres.

Mme ANNETTE AYOTTE :

4625 J'en ai appris beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4630 Alors, on vous remercie.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

4635 Monsieur le président... c'est moi, ici, Jean-François Doyon. J'aimerais juste faire une proposition à la commission. C'est qu'on a en région un expert en restauration qu'il vaudrait peut-être la peine de considérer d'interviewer pour ces questions-là, qui s'appelle Bruno Bussières et qui a une équipe de recherche depuis des années, il a un groupe de restauration, de recherche en restauration et il a beaucoup été impliqué dans des études sur des cas de multicouche et il aurait peut-être des informations intéressantes à fournir à la commission.

4640 **LE PRÉSIDENT :**

On a vu son nom dans la bibliographie de votre étude, d'ailleurs. Oui. Alors, ce n'est pas impossible qu'on regarde ça de plus près, effectivement.

4645 **M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :**

Il est en région.

LE PRÉSIDENT :

4650 D'accord.

Alors, j'appellerais monsieur Louis Trottier.

M. LOUIS TROTTIER :

4655 Je voudrais laisser ma place.

LE PRÉSIDENT :

4660 Oui? Ah, bien c'est très gentil puis on l'apprécie. Ça va nous permettre de... Alors, je mets ça :
« Reporté ». On vous replacera en début d'après-midi pour vous remercier de votre geste.

Alors, monsieur Marc Nantel.

4665

M. MARC NANTEL

M. MARC NANTEL :

4670 Bonjour, Monsieur le président -- bonsoir, plutôt. Écoutez, je suis un peu embêté parce que... par
les réponses qu'on nous a données et je suis vraiment... j'ai des questions que, finalement, j'aimerais
bien orienter, mais avec les réponses qui sont vraiment discordantes, j'aimerais peut-être juste éclaircir
quelque chose. Parce que dans le document PR3.1, celui qu'un des collègues est venu, là, vous discuter,
on parle, écrit noir sur blanc, là, on ne dit pas « peut-être que », on dit bien que c'est le scénario 2 qui
4675 est retenu, le scénario avec des couches multiples.

LE PRÉSIDENT :

4680 Le multicouche.

M. MARC NANTEL :

4685 On a mentionné, au niveau du promoteur, on a mentionné qu'il y avait peut-être possibilité de
changer, mais par la suite deux autres personnes sont venues en disant que c'était le scénario 2, que
c'était les multicouches puis que... Alors là, écoutez là, moi je suis embêté, quand je veux faire une
analyse et on me donne... Finalement, je vais me fier sur ce qui est écrit, noir sur blanc, sur un document
qui a été déposé. Alors donc, c'est... disons que je suis embêté, comme je vous dis, là, de ce côté-là, à
savoir c'est... quel est le scénario qui est retenu.

4690 **LE PRÉSIDENT :**

Vous risquez d'être obligé d'en commenter deux au lieu d'un.

4695

M. MARC NANTEL :

Ça va me faire plaisir, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4700

Alors, allez-y pour votre...

M. MARC NANTEL :

4705

Écoutez, aussi, il y a des éléments que j'aurais aimé juste...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y pour votre première question.

4710

M. MARC NANTEL :

Oui, avant de poser les questions, il y a des éléments que je vais vous apporter. Monsieur Bussières, dans un autre BAPE, a mentionné que les multicouches actuellement étaient en expérimentation, qu'ils sont en train de faire des études...

4715

LE PRÉSIDENT :

Vous déposerez ça dans votre mémoire. Ça, ça fait partie des éléments que...

4720

M. MARC NANTEL :

Je sais, je sais que vous allez me dire ça, Monsieur le président, mais ça... c'est venu me chercher.

4725

LE PRÉSIDENT :

Bon, bien là... Allons-y donc avec votre question.

4730

M. MARC NANTEL :

Donc, dans mes questions. Alors, j'aimerais savoir combien ça va coûter à l'État, parce qu'on parle bien au niveau de l'utilisation du scénario 2 comme étant... dans le document, c'est écrit que le gouvernement devra faire un suivi environnemental, on ne laisse pas... on ne dit pas que c'est la

4735 minière, on dit que le gouvernement devra faire une étude environnementale à chaque année pour vérifier que l'utilisation du scénario 2, qui est la multicouche, pour vérifier voir s'il y a eu, par le froid, par la température ou par d'autres raisons... et ce que je voulais savoir, c'est combien on évalue les coûts de l'État à faire cette étude-là?

4740 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

4745 **M. MARC NANTEL :**

4750 Et j'aimerais juste ajouter un élément dans le contexte. Dans les rapports qui sont faits au niveau d'un dernier BAPE, on nous dit que la pollution actuellement de ces haldes-là est étalée sur un millénaire et non pas sur 20 ans. Alors donc, j'aimerais savoir, pour l'État, est-ce qu'on a fait une étude combien que ça va coûter dans 40, 50, 100, 200 ans à l'État, à chaque année, pour vérifier si cette méthode-là est efficace?

LE PRÉSIDENT :

4755 Ministère de l'Énergie, est-ce que vous...

M. ROBERT LACROIX :

4760 Je suis comme plutôt surpris de ce que je viens d'entendre. Il faudrait que je lise carrément le document ou une partie du document où c'est présenté, mais comme je disais dans ma réponse précédente, les suivis, tant que le site n'est pas libéré, ne sont pas à la charge de l'État. Donc, tant et aussi longtemps que c'est Agnico qui va faire les suivis, c'est Agnico qui va payer. Première portion de réponse.

4765 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est un effet de la réglementation?

M. ROBERT LACROIX :

En partie...

4770 **LE PRÉSIDENT :**

C'est les règles?

4775 **M. ROBERT LACROIX :**

... les suivis demandés en vertu de la Directive 019, oui.

LE PRÉSIDENT :

4780 Ah, 019.

M. ROBERT LACROIX :

4785 Oui, entre autres. Le 10, le 20 ou les années supplémentaires que le ministère de l'Environnement peut décider de rajouter, par exemple, en vertu de ça, et aussi, comme je vous disais tantôt, si le ministère pense que la démonstration n'est pas faite pour le convaincre qu'il peut reprendre le site sans problème, bien il ne le reprendra pas. Donc, ce n'est pas à sa charge. Donc ça, c'est la première partie de réponse.

4790 Pour le reste, bien honnêtement, je ne suis pas certain que le gouvernement a évalué à l'heure actuelle ce que ça coûterait pour faire le suivi sur 50 ans mettons des sites que je vais appeler de la Couronne, là, pas ceux qu'on pourrait libérer éventuellement, c'est trop hypothétique, ça, mais je ne pense pas que l'horizon est fait encore.

4795 Je vous dirais que le meilleur... la meilleure évaluation peut-être qu'on a présentement, c'est ce qui a été déposé aux environs de Québec Mines, qui était le portrait de la restauration qui a été présenté par monsieur Arcand, qui disait qu'on allait faire 80 % de la restauration des sites du passif d'ici 2022. O.K.? Bon. Là-dedans, il y a un paquet de sites aussi que c'est juste des suivis. On pourrait possiblement avoir un chiffre en lien avec ça, ça répondrait peut-être à monsieur Nantel, mais comme je vous dis, ce n'est pas un horizon de 50 ans, là; 2025, 22, ce n'est pas très loin.

4800 **LE PRÉSIDENT :**

4805 Je demanderais à madame Ablain de nous dire comment elle s'applique, la Directive 019, ou les politiques de votre ministère sur le suivi.

Mme MAUD ABLAIN :

4810 Effectivement, le suivi à long terme se fait en... bien, en fait, le suivi post-restauration, c'est un minimum de 10 ans qui est exigé pour le type de stériles qui va être entreposé, là, avec un potentiel générateur acide, et puis c'est un minimum de 10 ans.

LE PRÉSIDENT :

4815 Est-ce que c'est le ministère qui fait ce suivi ou si on le demande au promoteur?

Mme MAUD ABLAIN :

4820 Le suivi doit être fait par le promoteur. Ça fait qu'il va y avoir un suivi des haldes, de la qualité de l'eau qui percole dans les haldes et puis un suivi aussi de la qualité des eaux souterraines, ça fait partie des suivis, là, que le promoteur doit réaliser une fois la restauration complétée. Et donc c'est, comme on l'a dit tantôt, là, un minimum de 10 ans qui peut être renouvelé lorsque le... dans le fond, le promoteur peut faire la demande d'arrêter son suivi ou de modifier son suivi, c'est analysé et on peut reconduire le suivi.

4825

LE PRÉSIDENT :

Et ça, ça dépend des résultats de ce que les suivis antérieurs ont donné, j'imagine?

4830

Mme MAUD ABLAIN :

Exactement, oui, c'est une analyse qui est faite, là, sur les suivis qui sont déposés par le promoteur auprès de notre ministère.

4835

LE PRÉSIDENT :

Pour ce que vous en connaissez, c'est que... des mines semblables au projet Akasaba, est-ce que les suivis vont plutôt aller dans les 10 ans, dans les 20 ans, dans les 30 ans? Qu'est-ce que vous avez comme références sur la question?

4840

Mme MAUD ABLAIN :

Je ne pourrais pas vous répondre comme ça. Je pourrais chercher l'information pour compléter.

4845

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez?

4850

Mme MAUD ABLAIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4855 Alors, ça serait bien de la noter. Parce que ça nous donnerait une idée justement du réel par rapport au théorique sur cette question.

Mme MAUD ABLAIN :

4860 Oui. Puis je complétera également que le Centre de contrôle environnemental du Québec fait aussi des inspections sur les sites qui sont en restauration. Là, c'est vraiment la partie du ministère qui va faire cette inspection.

4865 Et j'ajouterais peut-être, je vais me permettre, pour répondre à la première partie, l'introduction de la question, c'est que le plan de restauration déposé dans l'étude d'impact est un plan de restauration qui est préliminaire, puisque ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui autorise ce plan de restauration là, ça appartient vraiment au ministère des Ressources naturelles, ça fait que c'est pour ça que l'étude d'impact a été déposée en 2015, en août 2015. Donc, c'est un plan de restauration préliminaire qu'on demande, nous, dans le cadre de l'étude environnementale. Par la suite, c'est le MERN qui va autoriser le plan de restauration, avec un... après avoir demandé un avis, là, du ministère de l'Environnement. Donc, juste pour préciser pourquoi à cette étape-là tout n'est pas encore finalisé.

4870

LE PRÉSIDENT :

4875 Avec les derniers changements qui ont été apportés aux lois, votre ministère a comme une sorte de droit de veto, si j'ai bien compris, sur le plan de restauration?

Mme MAUD ABLAIN :

4880 Il faut effectivement un avis favorable du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

4885 Un avis favorable. D'accord, merci.

LE COMMISSAIRE :

Mais le ministère, lui, il penche quand même pour le multicouche, c'est ça, hein?

4890 **Mme MAUD ABLAIN :**

Bien là, l'analyse n'est pas, vraiment pas complétée, parce que nous, dans le cadre... c'est

4895

vraiment lorsque le plan de restauration va être présenté au MERN que là l'analyse fine par le ministère de l'Environnement va être faite, là. Ce sont des scénarios qui peuvent être considérés, mais on ne pourra pas s'avancer, là, sur l'analyse faite pour cette technique-là.

M. ROBERT LACROIX :

4900

Est-ce que je peux ajouter une petite précision?

LE PRÉSIDENT :

4905

Allez-y, je vous en prie.

M. ROBERT LACROIX :

4910

Je dirais que ce n'est pas une question que un ministère ou un autre ministère privilégie une méthode plutôt qu'une autre, O.K.? Mettons que, ce n'est pas parce qu'on vend de l'argile ou qu'on vend de la membrane qu'on prend quelque chose plutôt qu'une autre, parce qu'on en tire un profit, l'idée n'est pas là. C'est sur la démonstration des scénarios qui sont déposés à l'intérieur du plan de restauration, quand il y en a quelques-uns, et sur la démonstration que le promoteur fait que c'est ce scénario-là, selon ses données, qui est le plus efficace et le plus probant. On approuve ce qui nous est présenté.

4915

Donc, ce n'est pas une question : « Nous autres, on aime plus cette méthode-là que d'autres choses », ce n'est rien... Parce que je vais vous donner un peu pourquoi la raison, c'est que si on privilégiait une recette, si la recette se plante, le promoteur peut revenir contre le gouvernement, il dit : « Tu m'as donné la recette puis ton gâteau n'a pas levé. C'est dommage. » C'est ça.

4920

LE PRÉSIDENT :

Je vais revenir à quelque chose que vous avez expliqué tout à l'heure. Vous avez dit que le plan de restauration des sites orphelins vise à régler 80 % du passif environnemental de ces sites-là, d'après ce qui a été annoncé récemment par le ministre Arcand?

4925

M. ROBERT LACROIX :

Il y a de prévu qu'on devrait réaliser la restauration des sites qu'on appelle orphelins, 80 % des sites : 2022. C'est l'horizon qu'il a privilégié, oui.

4930

LE PRÉSIDENT :

Et l'enveloppe budgétaire qui est consacrée à ça, c'est autour de 600 millions, si je me rappelle?

4935

M. ROBERT LACROIX :

600 quelques millions, oui.

LE PRÉSIDENT :

4940

Pardon?

M. ROBERT LACROIX :

Je n'ai pas...

M. MARC NANTEL :

4945

620.

M. ROBERT LACROIX :

Bon, 620?

4950

M. MARC NANTEL :

620.

M. ROBERT LACROIX :

4955

620, bon, O.K.

LE PRÉSIDENT :

C'est autour de...

4960

M. ROBERT LACROIX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4965

Ce que je voudrais comprendre et que la commission aimerait éclaircir, c'est que l'évaluation du vérificateur général, pour régler le problème en question, c'était 1.2 milliard.

M. ROBERT LACROIX :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

4970

Alors, comment on peut régler 80 % du problème avec la moitié du budget?

M. ROBERT LACROIX :

4975

C'est qu'il y en a qui ne coûtent à peu près rien à régler. Parce que dans le passif environnemental, il n'y a pas seulement des problèmes à grande échelle, un peu comme Manitou, où un site peut coûter, par exemple, 50, 60 millions au gouvernement. Tu as des sites qui vont peut-être se régler avec quelques centaines de milliers de dollars, et les sites les plus problématiques, c'est ceux qui passent dans la moulinette en premier. Donc, les plus coûteux, c'est ceux qui vont être faits sur cet horizon-là, et les plus problématiques. Ceux qui vont venir après sont beaucoup moins coûteux.

4980

L'autre chose, c'est que quand on raffine mettons le scénario de restauration qu'on va appliquer sur un de nos propres sites, les coûts que ça va engendrer deviennent de plus en plus précis, et la plupart du temps, sont... à date, on est arrivé relativement souvent plus bas que ce qui avait été évalué et donc la facture s'en trouve réduite d'autant.

4985

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le ministère, quand il a publié ce plan-là, a publié un plan complet, on connaît la liste des sites et on met des budgets à côté?

4990

M. ROBERT LACROIX :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4995

Vous pourriez nous le déposer, s'il vous plaît?

M. ROBERT LACROIX :

Absolument.

5000

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

5005

Votre deuxième question, monsieur?

M. MARC NANTEL :

5010

En fait, je voulais savoir si l'évaluation que j'en fais, les gens... si les experts sont d'accord avec l'évaluation que je fais, par rapport au scénario 1 et le scénario 2, comparativement au danger environnemental de l'acidification, là, au niveau de... sur le nombre d'années.

5015

La compréhension que j'en ai -- puis c'est ce que je veux savoir, si je comprends bien -- c'est que l'utilisation de haldes avec couches est beaucoup plus risquée à long terme que l'utilisation de l'ennoiement des résidus miniers potentiellement générateurs d'acide et beaucoup... le scénario 1 est beaucoup plus stable sur, justement, plusieurs centaines d'années. L'évaluation que j'en fais, est-ce qu'elle est bonne? Et j'aimerais juste signaler que l'évaluation que j'en ai fait vient de spécialistes, d'ingénieurs qui eux disent que l'utilisation de l'ennoiement date de plusieurs quarantaines d'années et il y a un historique de l'efficacité de cette méthode-là.

5020

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doyon, avez-vous l'impression que cette méthode est plus sûre à très long terme? C'est pour ça que vous l'avez remise sur la glace?

5025

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

5030

Monsieur le président, il y a plusieurs considérations à, je dirais, à retenir ou à regarder dans ça. Ce n'est pas simple comme ça. Comme je vous dis, pour l'ennoiement, ça fait deux ans qu'on fait des tests, puis on doit en faire encore pendant plusieurs mois pour savoir s'il y a un risque soit d'acidification des eaux de surface, étant donné qu'on met du stérile générateur acide, ou s'il y a un potentiel d'acidification des eaux souterraines ou de contamination des eaux souterraines. Donc, ce n'est pas simple comme ça, puis c'est au terme des tests qu'on va avoir plus de réponses.

5035

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous examiné ce qui se fait dans le domaine des mines d'uranium où on utilise désormais cette technique depuis quelques décennies au Canada?

5040

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

De quelle technique vous parlez, de l'envoiement ou de l'autre?

5045

LE PRÉSIDENT :

De l'envoiement.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Pas à ma connaissance.

5050

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas votre référence? O.K. D'accord. Je comprends. Je pensais que c'était là que vous aviez pris vos références sur la question. O.K. Bon.

5055

Donc, voyez-vous, ce n'est pas possible de trancher la question d'après les informations qu'on a dans le moment.

M. MARC NANTEL :

5060

C'est beau, merci.

LE PRÉSIDENT :

5065

Monsieur Marc Nantel.

M. MARC NANTEL :

Merci, ça va.

5070

LE PRÉSIDENT :

Ah, excusez! Bien oui, je vous redonne une deuxième fois la parole. Non non, là, c'est trop, là.

Alors, madame Chantal Germain... Oui? Formidable!

Monsieur Guy Morissette.

5075

M. GUY MORISSETTE :

Je vais faire de même.

5080

LE PRÉSIDENT :

Formidable! Mon Dieu, ça va aller vite dans ce cas-là, là, on va aller se coucher de bonne heure!

Monsieur Joey Hardy.

5085

M. JOEY HARDY

M. JOEY HARDY :

Merci, Monsieur le président.

5090

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

5095

M. JOEY HARDY :

Bon, il y a différents procédés, différents systèmes qui ont prévu d'être mis en place pour être capable de détecter une contamination de la nappe phréatique, mais advenant une contamination de celle-ci, quelles sont les méthodes possibles pour décontaminer une nappe phréatique?

5100

LE PRÉSIDENT :

Madame Ablain?

5105

Mme MAUD ABLAIN :

J'aurais un élément de réponse, ça ne complétera pas l'ensemble des possibilités certainement, mais dans le cadre d'un projet minier par exemple où il y a une fosse, comme dans le cas de ce projet-là, bon, la fosse, lorsque la nappe phréatique va être à son élévation maximale -- non, je recommence. Quand la fosse va être exploitée, il va y avoir un pompage, dans le fond, de la fosse, ça fait que ça va créer un piège hydraulique, ça fait que toutes les eaux souterraines vont être ramenées dans la fosse. Puis ce piège hydraulique là n'existe plus quand la fosse est pleine. Par contre, on peut recréer un système, là, qui fait que, par exemple, l'eau de la fosse se déverse dans l'environnement et

5110

5115 puis à ce moment-là elle continue à être un piège hydraulique. Ça fait que si la contamination est sur le site minier, par exemple, ça pourrait être une façon, là, d'aller chercher cette eau contaminée là puis de la traiter avant qu'elle soit déversée vers l'environnement.

5120 Sinon, c'est de trouver la source de la contamination; si c'est une contamination des sols, d'aller chercher les sols, de les traiter. C'est les solutions que je verrais comme ça, de prime abord, mais il y en a sans doute d'autres, là.

LE PRÉSIDENT :

5125 Votre ministère utilise parfois aussi des pièges hydrauliques?

Mme MAUD ABLAIN :

5130 Oui, dans le cas de la lagune de Mercier, effectivement, c'est un piège hydraulique qui est là à vie, pour aller pomper la nappe phréatique et elle est rejetée en continu dans le même bassin versant, pour qu'elle ne contamine pas les autres... les autres nappes, dans le fond, si on veut, dans les autres bassins versants. Ça fait que, oui, c'est un cas qui existe, là, c'est le cas extrême au Québec, là, dans la région de Châteauguay, où c'est un piège hydraulique qui est installé.

5135 **LE PRÉSIDENT :**

Ça permet... voulez-vous expliquer à monsieur qu'est-ce que ça permet de faire, un piège hydraulique, et comment ça fonctionne?

5140 **Mme MAUD ABLAIN :**

Là, ça sort un petit peu de mon expertise, là, c'est plus... mais je pourrais trouver une façon de... je pourrais prendre la question en délibéré puis... pour pouvoir répondre de façon plus adéquate, là.

5145 **M. JOEY HARDY :**

Mais je crois comprendre que ce que vous décrivez est un peu le même procédé qu'on utilise dans les salles blanches pour la purification de l'air, c'est ça?

5150 **Mme MAUD ABLAIN :**

Peut-être, je... Mais c'est toujours l'idée, c'est ça, de...

5155 **LE PRÉSIDENT :**

Pour avoir suivi dans une autre vie le dossier de Châteauguay, je peux vous dire que c'est des pompes qui pompent pour attirer l'eau dans une direction qui ne serait pas normalement la direction qu'elle prendrait naturellement. Donc, vous inversez le flux dans la terre en tirant l'eau à un endroit précis. Donc, vous l'amenez à un endroit précis. Alors, c'est ça qu'ils appellent un piège hydraulique, là, vous l'attrapez, mais ça veut dire d'habitude il faut traiter aussi. Alors, il n'y a pas juste pomper pendant des siècles, c'est traité aussi, alors ça peut être long.

5160 Vous n'aviez pas d'autres questions?

5165 **M. JOEY HARDY :**

Non, ça va.

5170 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Bon, merci.

Monsieur Fran... non, Ronald Brazeau. Il n'est pas là? Bon, alors on ne sait pas s'il est reporté. Et j'ai en dernier monsieur Roland Lord.

5175 Rebonsoir.

5180 **M. ROLAND LORD**

M. ROLAND LORD :

5185 Rebonsoir. Je suis aussi membre du conseil d'administration de la Société du loisir ornithologique de l'Abitibi. Alors, j'ai certaines préoccupations par rapport à la faune aviaire de ce secteur-là.

5190 Ma première question, ça concerne le... comment... vous savez que des plans d'eau, des étangs, ça attire beaucoup les oiseaux migrateurs, et on se questionne actuellement, on est inquiet sur la façon dont la qualité de l'eau des bassins et même de la fosse, lorsqu'elle va être remplie, la toxicité de l'eau, comment elle va être surveillée pour éviter d'empoisonner les oiseaux qui vont, à la rigueur, faire un séjour d'une semaine ou deux lors de leur... voire nidifier aussi dans ces étangs-là. Alors, c'est ma première question. Est-ce qu'on se préoccupe de ce volet-là?

5195 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doyon?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

5200 Oui, Monsieur le président. J'inviterais mon confrère Yanick à donner une réponse.

LE PRÉSIDENT :

5205 D'accord.

M. YANICK PLOURDE :

5210 J'aimerais peut-être mentionner avant tout que le projet Akasaba Ouest ne comprend pas, comme on le mentionnait plus tôt, ne comprend pas d'usine de traitement d'eau -- pardon, d'usine de traitement de minerai, ne comprend pas non plus de parc à résidus, donc les seules eaux qui vont devoir être gérées et éventuellement traitées, c'est de l'eau de ruissellement qui tombe sur le site minier et de l'eau souterraine aussi qui parvient évidemment dans la fosse, là. Donc, ces eaux-là, évidemment, comme on en parlait tantôt, bon, elles peuvent se charger en métaux, étant en contact avec le site minier. Ceci étant dit, l'eau va être traitée en phase exploitation, elle va être contrôlée par un suivi rigoureux avant d'être
5215 rejetée dans l'environnement.

En phase de fermeture, l'eau, comme on le disait tantôt, va être suivie encore pendant une dizaine d'années, et si elle ne rencontre pas les normes, il est toujours possible de traiter à même... directement dans la fosse; il serait possible de faire un traitement pour abaisser éventuellement des concentrations en certains paramètres. Mais dans le cas du projet Akasaba, on n'entrevoit pas de problèmes particuliers en lien avec une éventuelle contamination des oiseaux qui pourraient à l'occasion fréquenter la fosse ou les bassins d'accumulation d'eau minière.
5220

M. ROLAND LORD :

5225 Mais durant toute la soirée, on a parlé beaucoup d'acidité de l'eau. C'est sûr qu'il y a un contrôle qui est fait, mais est-ce que spécifiquement on va s'assurer que cette eau-là ne nuit pas à la faune aviaire? Est-ce que dans les analyses qui sont faites, je ne sais pas qu'est-ce qu'on analyse, là, mais il y a quand même une partie de la faune qui va utiliser cette eau-là, est-ce qu'on se préoccupe de cette
5230 dimension-là ou si on fait une analyse générale? Je ne sais pas c'est quoi un critère d'analyse d'eau, là, puis qu'est-ce qu'on surveille puis... C'est ma préoccupation.

LE PRÉSIDENT :

5235 Monsieur Doyon?

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

5240 Monsieur le président, on a des exigences de rejet qui sont demandées par le ministère de l'Environnement et Environnement Canada, et on respecte ces exigences-là. Maintenant, est-ce que ces exigences-là ont été établies pour la protection de la faune aviaire? Là, je ne pourrais pas répondre à ça, il faudrait peut-être poser la question au ministère. Moi, je n'ai pas la réponse.

LE PRÉSIDENT :

5245 Est-ce que vous avez la réponse de votre côté? Avez-vous des exigences particulières qui sont calibrées sur la faune?

Mme MAUD ABLAIN :

5250 On a... je parlais au tout début des objectifs environnementaux de rejet, donc ce sont des objectifs qui sont déterminés pour protéger les usages de l'eau et puis également pour -- c'est ce que je cherche, exactement le terme -- pour la protection de la faune terrestre piscivore puis c'est basé sur nos critères de qualité d'eau, les critères que le ministère a déterminés.

5255 Donc, les objectifs environnementaux de rejet, on alloue une charge à l'effluent final, et c'est un objectif, donc ce n'est pas une norme à respecter, et puis le promoteur dans le cadre du projet Akasaba Ouest s'est engagé à tendre vers ces objectifs-là. Donc, en tendant vers ces objectifs, on s'assure d'améliorer la qualité de l'effluent final. Et puis ils sont basés... les objectifs environnementaux de rejet sont basés sur différents critères, et notamment selon s'il y a de la faune terrestre piscivore en aval du site, ça peut être un critère sur lequel sont basés les objectifs environnementaux de rejet. Ça fait que c'est par là qu'on peut regarder cet élément. Mais la faune aviaire, bien, c'est ça, c'est faune terrestre piscivore, ça fait que...

5265 **LE PRÉSIDENT :**

5270 D'accord. Sur la faune aviaire, j'aurais une petite question un peu pointue. Dans un document que vous avez soumis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, vous dites que le rabattement prévu de la nappe phréatique va avoir très, très peu d'influence parce que les quantités d'eau qui vont être attirées vers la fosse, c'est minime, donc on prévoit juste, comme on dit, un rabattement qui pourrait créer des assèchements à petite échelle, donc vraiment des petits milieux de surfaces qui seraient asséchées. Mais il y a un oiseau qui fréquente ça précisément, c'est la bécasse. Vous n'avez

5275 pas évalué ça? Dans votre inventaire, vous avez une bécasse dans votre secteur.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

Je transfère la question à monsieur Yanick Plourde qui s'est occupé de l'évaluation des impacts.

5280 **M. YANICK PLOURDE :**

5285 En fait, comme je le disais précédemment lors d'une présentation, on a quand même évalué l'effet indirect associé au rabattement de la nappe phréatique sur les milieux humides qui les bordent, donc indirectement, évidemment, toutes les espèces d'oiseaux qui affectionnent les milieux humides, on peut penser qu'elles pourraient être affectées.

5290 Ceci étant dit, il y a un suivi qui va être mis en place, il y a différents... des sondes à niveau d'eau qui vont être installées dans différents milieux humides pour mesurer précisément si le rabattement de la fosse et, le long de la route de transport de minerai, s'il peut y avoir assèchement de milieux humides, là, qui les bordent.

LE PRÉSIDENT :

5295 O.K. J'ai lu dans votre étude d'impact que, dans les oiseaux que vous avez inventoriés, vous avez vu une bécasse. La question que je me posais, c'est : vous avez fait les inventaires de la mi-mai à la mi-juin, mais l'inventaire de la bécasse, ça se fait entre le 1^{er} et le 15 mai, comment vous avez pu établir qu'il y avait une bécasse? Ça ne donne pas une bonne idée du portrait.

5300 **M. YANICK PLOURDE :**

Écoutez, je ne pourrais pas répondre précisément à cette question-là. Les spécialistes en oiseaux chez nous ont ciblé la période, là, où on était susceptible évidemment d'observer un maximum d'oiseaux. On pourrait peut-être vérifier et puis revenir avec une réponse en différé, là, pour voir si la bécasse a été...

5305 **LE PRÉSIDENT :**

5310 Les gens qui font la croule, c'est-à-dire l'inventaire de la bécasse pour Environnement Canada, ils font ça entre le 1^{er} puis le 12 mai, puis si on fait un inventaire après, les bécasses sont silencieuses. Je ne sais pas comment vous faites pour les voir ou les entendre, elles se ferment la trappe pour de bon. Alors, ça m'a surpris de voir que vous faisiez ça dans cette période-là. C'est plus une curiosité, ce n'est pas l'impact majeur du projet, on va s'entendre là-dessus, là, mais j'étais un peu surpris quand même.

M. JEAN-FRANÇOIS DOYON :

5315 Oui. Mais, Monsieur le président, j'ajouterais simplement que, on est au nord ici, puis je pense que l'année qu'on a fait les inventaires, je dirais la fonte des neiges a été beaucoup plus tardive, on a eu un hiver plus rigoureux, il faudrait vérifier ça, mais il me semble que ça a été assez tard cette année-là, ça fait que je vais vous revenir là-dessus.

5320 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Bon, bien ça épuise les questions, vous avez posé vos deux... vos questions?

5325 **M. ROLAND LORD :**

J'en ai posé une seule.

LE PRÉSIDENT :

5330 Ah! bon. Bien, j'ai eu l'impression d'en entendre passer deux. Allez-y pour votre dernière.

M. ROLAND LORD :

5335 Mon autre question, ça revient aussi à la circulation sur la route. La route qui va être utilisée, c'est le chemin, puis si je ne me trompe pas, qui passe sur le site de la East-Sullivan.

LE PRÉSIDENT :

5340 Le site de la?

M. ROLAND LORD :

5345 East-Sullivan, O.K.? Ce site-là est un site extrêmement intéressant pour l'ornithologie, pour la faune aviaire, entre autres pour le cygne trompette. C'est le seul endroit au Québec, même dans l'Est du Canada, où le cygne trompette même niche ici. Il y a des gens de partout, partout du Québec qui viennent faire de l'ornithologie en Abitibi spécifiquement pour cette espèce-là. Et les étangs, finalement, où le cygne trompette... Le 16 octobre, par exemple, il y a un couple qui a passé l'été ici puis qui s'est reproduit cette année ici, le 16 octobre il y a neuf cygnes trompettes qui ont été observés. C'est une espèce protégée autant aux États-Unis qu'au Canada parce que c'était pratiquement en voie d'extinction.

5350

Alors, l'inquiétude que la SLOA a, et je ne sais pas si ça a été évalué, mais ça serait intéressant que ça soit regardé, l'augmentation du trafic lourd sur ce chemin-là, parce que le chemin passe au-dessus des étangs où le cygne trompette est installé et puis il y a d'autres oiseaux migrateurs, quel impact ça risque d'avoir sur cet oiseau-là notamment?

5355

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la route forestière? Parce que là, on a vu deux routes, là.

5360

M. ROLAND LORD :

Oui, mais...

5365

LE PRÉSIDENT :

Laquelle des deux? Ça revient au même?

5370

M. ROLAND LORD :

Ce que j'ai compris, c'est que ça revient au même dans cet endroit-là.

5375

LE PRÉSIDENT :

C'est le tronçon d'en haut?

5380

M. ROLAND LORD :

C'est ça, c'est ça.

5385

LE PRÉSIDENT :

Donc... d'accord.

M. ROBERT LACROIX :

Est-ce que je peux répondre? Excusez, là, d'y aller vite, mais c'est parce que j'ai la réponse.

5390

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ROBERT LACROIX :

5395

Bon, le site East-Sullivan qu'il parle, c'est un site qui est en voie de restauration par la Couronne, là, c'est un site...

M. ROLAND LORD :

5400

Tout à fait.

M. ROBERT LACROIX :

5405

... du passif environnemental, puis je ferai remarquer à monsieur Lord que les cygnes trompettes, le milieu humide qu'ils fréquentent, c'est un bassin de mine, c'est le bassin sud sur ce site-là. On a eu beaucoup de discussions avec la SLOA justement pour ne pas remblayer avec des résidus qui venaient justement de la mine Goldex, pour garder, je vais appeler ça le spot à ornithologues, là, pour garder le spot à ornithologues vivant. On a accepté, j'oserais dire de bonne foi, de ne pas le remblayer encore parce que, justement, on a eu la démonstration qu'il n'y avait pas juste des cygnes trompettes. Je fais de l'ornitho, moi avec, donc j'en ai vu en masse des oiseaux.

5410

Donc, j'attire votre attention sur le fait que, tantôt, vous avez posé une question qui disait : « L'eau de bassins de mine, c'est peut-être toxique pour les oiseaux », cependant, quand vos oiseaux tirent profit d'un plan minier, là, vous voyez moins de problèmes. On a fait une étude pour démontrer que, justement, la faune aviaire ne s'intoxiquait pas dans le bassin sud, ça a été démontré, donc à un moment donné, on ne peut pas avoir le beurre puis l'argent du beurre, là.

5415

M. ROLAND LORD :

5420

Non, mais ma question portait sur l'effet de l'augmentation du transport lourd puis la poussière puis...

M. ROBERT LACROIX :

5425

Mais, O.K., mais c'est ça... mais ça, ça va... premier commentaire...

LE PRÉSIDENT :

C'est la question à laquelle j'aimerais bien que vous apportiez une réponse, l'augmentation...

5430

M. ROBERT LACROIX :

Le chemin qui va être utilisé n'est pas le chemin qui va passer via la East. Le chemin d'EACOM que tout le monde parle depuis tantôt ne passe pas là.

5435

M. ROLAND LORD :

O.K.

M. ROBERT LACROIX :

5440

O.K.?

LE PRÉSIDENT :

Il passe où?

5445

M. ROBERT LACROIX :

Au sud, carrément au sud de tous ces sites miniers là.

LE PRÉSIDENT :

5450

Donc...

M. ROBERT LACROIX :

5455

Regardez, c'est ça, le chemin qui passe par East-Sullivan est le chemin violet.

LE PRÉSIDENT :

5460

Ah, d'accord.

M. ROBERT LACROIX :

O.K.? Oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5465

Donc, si on emprunte celui plus au sud...

M. ROBERT LACROIX :

On ne passe pas là.

LE PRÉSIDENT :

5470

... on est loin...

M. ROBERT LACROIX :

5475

On ne passe pas là, c'est...

LE PRÉSIDENT :

5480

... on est loin du site.

M. ROLAND LORD :

Normalement, il devrait y avoir moins de perturbations.

5485

LE PRÉSIDENT :

Bon, d'accord. O.K.

M. ROLAND LORD :

5490

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous donne votre réponse?

5495

M. ROLAND LORD :

Oui, ça va.

5500

MOT DE LA FIN

5505

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors écoutez, l'heure est quand même tardive, je vous remercie tout le monde d'avoir été aussi patient. On va reprendre à 1 h 30 demain, est-ce que je me trompe? Pardon?

5510

LE COMMISSAIRE :

13 h.

5515

LE PRÉSIDENT :

C'est 13 h qu'on avait convenu. D'accord. Une chance que j'ai du monde pour me corriger. Alors, merci de votre participation, alors on se donne rendez-vous à 13 h demain après-midi, au même endroit. Bonne fin de soirée tout le monde!

5520

LEVÉE DE LA SÉANCE À 23 h 37

SÉANCE AJOURNÉE AU 1^{er} FÉVRIER 2017 À 13 h

5525

Je, soussignée, VÉRONIQUE SANGIN, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai vue et entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

5530

Et j'ai signé,

Véronique Sangin

Véronique Sangin, s.o.